



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
ET DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

2020



Table des matières

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	8
1. Les missions confiées au service Conseil Juridique et Plateforme des communes	8
Au niveau du volet institutionnel :	8
Au niveau de la Plateforme juridique des Communes :	8
2. Les missions confiées au service Logistique et Bâtimentaire	9
Au titre de l'exercice 2020 :	9
Au titre de l'exercice 2021 :	9
3. Missions confiées au service Assemblées.....	10
L'activité du Service :	10
Les Chiffres.....	10
La dématérialisation des procédures :	10
4. Missions confiées au service Accueil – Reprographie – Courrier – Sécurité.....	11
Au titre de l'année 2020 :	11
Perspectives 2021 :	11
ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Ressources Humaines	12
AMÉNAGEMENT & HABITAT	13
1. Aménager le territoire.....	13
a. Stratégie d'aménagement du territoire.....	13
b. Une action foncière renforcée	13
c. Prise en compte de la biodiversité	13
d. Perspectives 2021	14
2. Zoom sur le Marché Gare	14
a. Le projet global : le renouvellement de la porte ouest.....	14
b. Un premier secteur opérationnel : la requalification du marché gare.....	14
c. Perspectives 2021	15
3. Agriculture – Alimentation	15
a. Contexte agricole et alimentaire du territoire de Nîmes Métropole	15
b. Perspectives 2021 / Calendrier du Projet Alimentaire Territorial.....	16
4. Habiter le territoire.....	16
a. Animation des aides financières Parc Public et Parc Privé	16
b. L'animation de la gestion de la demande et l'attribution des logements sociaux.....	19
c. L'animation de la gestion de la demande et de l'attribution des logements sociaux.....	22
d. La gestion des aires d'accueil des gens du voyage	25
CONSTRUCTION	27

1. Adapter les outils internes vers une transition numérique annoncée.....	27
Tendre vers du « zéro papier »	27
Dématérialisation des échanges de documents	27
Lutte contre la pollution numérique engendrée par les boites mails	27
Favoriser les circuits courts	28
Intégrer systématiquement les écolabels dans nos cahiers des charges :	28
2. Réduction des consommations énergétiques.....	28
Projet de réhabilitation du bâtiment « B46 » sur la plateforme aéroportuaire de Nîmes Garons :.....	28
Impacts du projet sur les consommations énergétiques :.....	30
Projets d'aménagements – actions de développement durable 2020 :.....	31
Projets d'aménagements – actions de développement durable 2021.....	32
CULTURE ET TRADITIONS	33
1. Paloma, la scène de musiques actuelles de Nîmes Métropole (SMAC).....	33
2. La politique culturelle.....	34
Le Projet Culturel de Nîmes Métropole	34
L'essor du Spectacle Vivant pour tisser du lien entre les habitants	34
Nîmes Métropole soutient l'activité des associations culturelles	36
Les équipements culturels et le petit patrimoine.....	37
3. Les Cultures et Traditions Régionales : préserver, respecter l'identité et le patrimoine du territoire..	37
DÉCHETS & ENCOMBRANTS	38
1. Données générales	38
2. Les actions en 2020	38
3. Les perspectives pour 2021	40
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	42
1. Le Pôle environnement et Développement durable : une mission transversale pour accompagner la collectivité dans la transition écologique et énergétique	42
2. Le Plan climat Air Énergie Territorial : la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.....	42
3. L'expertise environnementale pour réduire les impacts des projets d'aménagement	43
4. Des outils pour préserver un bien commun : la biodiversité.....	43
5. Une dynamique en progression sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.....	44
6. L'appel à projets Développement durable : accompagner les bonnes initiatives.....	45
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	46
1. Introduction.....	46
2. Aides aux entreprises.....	46
Aides aux entreprises dans le cadre du Covid.....	46

3.	Implantations	47
	Développer une offre foncière propice pour l'attractivité de notre territoire.....	47
	Organiser une planification foncière équilibrée pour contenir l'étalement urbain tout en favorisant la reconquête de zones d'activités économiques	48
	Optimiser les compétences du territoire pour mieux accompagner les projets de développement d'entreprise	48
	Doter le territoire d'équipements et de services favorables aux parcours résidentiels des entrepreneurs	48
	Soutenir financièrement les partenaires du développement économique.....	49
	Les projets d'implantation 2020	49
	Les Implantations hors Actiparcs (immobilières) :	49
	Projets majeurs en cours 2021.....	50
4.	ESRI (Enseignement supérieur, recherche et innovation)	50
	Les objectifs spécifiques :	50
	Les axes d'intervention et les réalisations en 2020 :	50
	Fonctionnement.....	52
5.	Aéroport.....	52
6.	Tourisme.....	53
	Côté tourisme de pleine nature et culture :	54
	Autres actions résultant d'une adaptation ou d'une réflexion de circonstance :	54
	Actions récurrentes annuellement :	54
7.	ZAE.....	55
	Contexte	55
	Présentation.....	56
	ZAE : actions marquantes 2020	57
	Perspectives 2021	57
8.	Animations.....	58
	Evénements en 2020 :	58
	En 2021 :	58
	Dispositif soutien aux entreprises :	59
	Communication économique :	59
EAU & ASSAINISSEMENT		60
1.	Les engagements de Nîmes Métropole.....	60
2.	Un changement notable dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement	60
3.	Le service public de l'eau	60
	Les temps forts de 2020	60
	Les projets pour 2021.....	61

4.	Le service public de l'assainissement.....	62
	Assainissement collectif	62
	Assainissement non collectif	63
5.	Gestion des eaux pluviales urbaines	64
	Les temps forts de 2020.....	64
	Les projets pour 2021.....	65
6.	La GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI).....	65
	Les temps forts de 2020.....	67
	Les projets pour 2021.....	67
	MOBILITÉS.....	68
1.	L'impact majeur de la crise sanitaire.....	68
2.	Le vélo comme alternative à la sortie du confinement.....	68
3.	La satisfaction des usagers du réseau : une priorité	69
4.	Davantage de sureté pour le réseau TanGO.....	69
5.	Poursuite des efforts pour la mise en accessibilité du réseau.....	69
6.	Des interventions pour assurer le bon fonctionnement du réseau	70
7.	Plan de Mobilité (PDM)	70
	Principes du PDM.....	70
	Gouvernance	70
8.	7,5 kilomètres en plus de Tram'bus	71
	Un projet de transport vertueux.....	71
	Un projet reconnu pour son action en matière de biodiversité et environnementale :	71
9.	Un plan pluriannuel d'investissement au profit d'une offre de mobilité multimodale.....	71
	NUMÉRIQUE – DSI.....	74
1.	Un catalogue de services performants adaptés aux besoins de chaque collectivité	74
2.	État des lieux 2020.....	74
	Conseil et Assistance	74
	Accès internet THD et outils collaboratifs	74
	Hébergement dans le Cloud et Réseaux	74
	Vidéoprotection.....	75
	Médiathèques	75
	Bureautique	75
	Écoles numériques	75
	Télécoms	75
	Dématérialisation.....	75
	Briques de mutualisation	75

3. Modification de la clé de répartition de la mutualisation	76
4. 2021 : études pour fournir de nouveaux services.....	77
Mise en place d'outils :	77
Plateforme OpenData : obligation d'ouverture des données publiques :	77
Déploiement de fonctionnalités « Smartcities »	77
NUMÉRIQUE – GECKO.....	78
1. Une vision globale.....	78
2. GECKO : le réseau THD de Nîmes Métropole	78
3. GECKO au service de l'efficience interne.....	79
4. GECKO et les entreprises.....	79
POLITIQUE DE LA VILLE	80
1. La mise en œuvre du Contrat de Ville	80
2. Bilan de l'appel à projets 2020 et des aides financières exceptionnelles	82
POLITIQUE DE LA VILLE - Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés.....	83
1. PNRQAD	83
2. En termes de réalisation, l'année 2020 se traduit par :	83
POLITIQUE DE LA VILLE - Renouvellement urbain - NPNRU	85
POLITIQUES CONTRACTUELLES – RECHERCHE DE FINANCEMENTS	86
1. Les actions 2019/2020	86
a. Présentation générale de l'Approche Territoriale Intégrée Nîmes Métropole	86
b. Dossier FABLab	86
c. Axe Majeur Axe majeur Transports en commun et modes doux en Vaunage - Commune de Caveirac : Dispositifs spécifiques pour les bus sur la traversée d'agglomération et continuité de la voie verte.....	87
d. Défis des familles à mobilité Positive. Marcher, faire du vélo : c'est bon pour la santé !.....	87
2. Les perspectives 2021	88
a. Réhabilitation du bâtiment B46 sur la plateforme aéroportuaire de Nîmes Garons à Saint-Gilles. 88	
b. Axe Majeur Axe majeur Transports en commun et modes doux en Vaunage - Action 1 de la Phase 1 « Commune de Caveirac : Dispositifs spécifiques pour les bus sur la traversée d'agglomération et continuité de la voie verte. Tranche 2.	88
c. Réalisation d'un Pôle d'Échanges Multimodal sur la commune de Saint-Geniès-de-Malgoirès.....	88
3. La relance sur 2021-2022 et la transformation à l'horizon 2027	89
a. Le plan national : France Relance	89
b. Le Contrat de Plan État - Région (CPER) 2021/2027	89
c. Accord régional de relance État-Région Occitanie 20212022.....	90
d. REACT-EU, l'instrument de relance de l'Union européenne 2021-2022-2023	90
SPORTS	91

1. Tendre vers l'exemplarité en termes d'équité, de cohésion et de solidarité : pour une Agglomération solidaire et conviviale en renforçant les solidarités territoriales et le « vivre ensemble ».....	91
2. Favoriser la pratique de disciplines sportives pour tous les publics.....	91
a. Des équipements communautaires sportifs qui répondent aux besoins et aux attentes des habitants	91
b. Une Agglo sportive	91

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En 2020, la direction de l'Administration Générale a souhaité poursuivre la démarche initiée dès 2011 en faveur du développement durable, en renforçant ses exigences en la matière dans ses différents registres de compétences.

1. Les missions confiées au service Conseil Juridique et Plateforme des communes

Dans le cadre de ses missions, le service commun Conseil Juridique – Plateforme des Communes continue de s'inscrire dans une démarche de développement durable, notamment par l'utilisation privilégiée de modalités de réponses et de procédures dématérialisées.

La particularité de l'année 2020 en raison de l'épidémie du virus covid-19 doit évidemment être soulignée. Pendant le premier confinement, l'ensemble des agents du service se sont adaptés rapidement pour maintenir le fonctionnement du service, à distance depuis leur domicile. Dans ce cadre, l'outil de réunion en visioconférence a permis de conserver l'échange nécessaire dans une période difficile. Au final, le service a démontré son adaptabilité, et le télétravail s'est ensuite poursuivi partiellement, dès lors qu'il est resté recommandé.

Au niveau du volet institutionnel :

Afin d'optimiser les procédures internes, le service utilise au quotidien tous les process dématérialisés mis en place au sein de Nîmes Métropole.

Dans ses relations avec les autres services, pour la mise en place et la tenue de réunions, les outils dématérialisés sont utilisés en priorité.

En 2020 encore, le Secrétariat Général a diffusé par voie électronique les notes de service, à destination de l'ensemble des agents la plupart du temps.

L'organisation et le suivi des réunions d'une instance légale interne gérée par le Secrétariat Général en 2020, à savoir la Commission Consultative des Services publics Locaux (CCSPL), a donné lieu aussi à de nombreux envois par voie dématérialisée aux participants (convocation, dossiers ou rapports examinés, comptes-rendus des réunions, ...).

Au niveau de la Plateforme juridique des Communes :

Au 1er janvier 2021, celle-ci compte 36 adhésions dont 34 communes membres de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, ainsi que l'Office de tourisme communautaire et la SMAC Paloma.

Les agents de la Plateforme Juridique se forment sur les questions de Développement Durable, en vue de relayer les bonnes pratiques dans les réponses apportées aux communes et organismes adhérents.

La Plateforme propose systématiquement aux communes d'intégrer, dans leurs consultations et documents de marchés, des clauses permettant la prise en compte des exigences de Développement Durable, notamment les clauses d'insertion.

Le Développement Durable est ainsi pleinement pris en compte dans les réponses apportées aux communes, par exemple pour les marchés de restauration scolaire (recours aux filières courtes, lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion des déchets, bilan carbone...), ou encore pour les projets de construction ou de rénovation divers (économies d'énergie, ...).

Les saisines des communes (284 saisines instruites en 2020), ainsi que les réponses qui leur sont apportées sont effectuées de façon majoritaire par voie dématérialisée par le biais d'une adresse de messagerie dédiée. Les documents transmis et ceux produits sont classés informatiquement, dans le cadre d'un suivi des saisines, facilitant l'établissement d'un bilan d'activité annuel du service notamment.

Dans le cadre des déplacements sur les communes, l'utilisation du véhicule électrique est privilégiée, pour limiter l'émission de gaz à effet de serre.

L'espace collaboratif proposé aux communes adhérentes permet la transmission de documents divers tels que des modèles d'actes, ainsi que la mise à disposition d'une veille juridique régulière en de nombreux domaines.

La Plateforme des communes fait le lien avec les communes dans le cadre de leur adhésion au dispositif Conseil en Energie Partagé commun avec Nîmes Métropole ayant pour but de favoriser une politique énergétique maîtrisée par le biais d'économies et la sensibilisation à la transition énergétique.

Enfin, les agents de la Plateforme suivent régulièrement des formations à distance proposées par divers organismes, notamment l'ADCF en 2020 pour analyser l'impact de la crise sanitaire sur les règles de renouvellement des conseils municipaux et communautaires.

2. Les missions confiées au service Logistique et Bâtimentaire

Au titre de l'exercice 2020 :

Dans ce cadre on recense notamment :

Le remplacement d'une armoire de climatisation par une plus récente et plus économique, dans la salle Blanche ou salle des serveurs informatiques gérés par Nîmes Métropole.

Le service a également initié une campagne sur le remplacement des luminaires :

- Remplacement des néons des luminaires des parkings sous-sol par des blocs LED.
- Fin de la campagne de remplacement des éclairages présents dans les couloirs du Colisée 1 par des blocs LED.
- Remplacement des spots halogènes des Hall du Colisée 1 par des LED.
- Remplacement des spots halogènes du hall d'accueil du Colisée 2 par des LED.

Parallèlement, une action a été menée sur les huisseries, afin de remplacer une partie des fenêtres pvc qui datent de la création du Bâtiment permettant une meilleure isolation thermique et phonique des bâtiments et en conséquence une réduction des consommations d'énergie.

Par ailleurs, il a été procédé au remplacement du système des deux ascenseurs du Colisée 2.

Enfin, concernant le parc automobile, les opérations suivantes ont été effectuées :

- Location de 3 Zoé jusqu'en 2022.
- Sortie du parc de 6 véhicules diesel de plus de 13 ans.

Il est à noter que le parc est actuellement constitué de 68% de véhicules essence, 21% de véhicules diesel et 8% de véhicule électriques.

Au titre de l'exercice 2021 :

En 2021, il est prévu de poursuivre les actions initiées en 2020, et ce, dans le cadre du plan de relance de l'État en matière de rénovation thermique.

Il est ainsi prévu de procéder au remplacement des châssis fixes par des châssis ouvrants sur les façades Nord du Colisée 1 et 2.

De même, la campagne remplacement des luminaires sera poursuivie comme suit :

- Remplacement des néons des bureaux du Colisée 2 par des blocs LED.

- Remplacement des éclairages présents dans les couloirs du Colisée 2 par des blocs LED.
- Remplacement des spots halogènes des Hall du Colisée 2 par des LED

En outre, un chantier d'envergure est prévu dans le cadre du remplacement des ventilo-convecteurs et des réseaux hydrauliques du Colisée 1, qui datent de la création du bâtiment en 1992.

Enfin, dans le cadre de la gestion optimisée du parc automobile qui a été initiée depuis quelques années, les nouvelles acquisitions ne se feront qu'avec des véhicules essence et électrique le cas échéant.

3. Missions confiées au service Assemblées

L'activité du Service :

2020 est l'année de renouvellement du Conseil Communautaire et de l'exécutif de Nîmes Métropole. Afin d'alléger les ordres du jour des séances des Conseils Communautaires et permettre une plus grande fluidité dans le traitement des dossiers, il a été mis en place fin 2020 un Bureau délibératif dont les compétences lui ont été attribuées par délibération n°2020-05-021 du Conseil Communautaire en date du 02 novembre 2020.

On constate une diminution du nombre de tenue des Conseils en raison de la crise sanitaire liée au COVID19.

Les Chiffres

2020	Pour mémoire 2019
6 Conseils Communautaires	8 Conseils Communautaires
1 Bureau délibératif	
512 délibérations	585 délibérations
271 Décisions	186 Décisions
120 Arrêtés	118 Arrêtés

La dématérialisation des procédures :

Trois actions peuvent être identifiées dans ce cadre :

1/ Conseil Communautaire - Circuit des délibérations :

- Création du dossier dans Ged&Mat
- Traitement du dossier (demandes d'avis, visas hiérarchiques) via Ged&Mat
- Élaboration des ordres du jour des réunions des sessions de Conseil via Ged&Mat
- Envoi aux élus des convocations issues de Ged&Mat et des dossiers par mail pour les Commissions ou Plateforme de certification des envois Dematiss pour le Bureau exécutif et le Conseil.
- Lors du Conseil vote électronique excepté pour les désignations pour lesquelles un scrutin secret est obligatoire. Projection des documents.
- Signature électronique des délibérations par Monsieur le Président.
- Transmission des documents en Préfecture
- Classement sur le site de Nîmes Métropole.

2/ Mise en place du télétravail au sein du service.

3/ Mise en place de réunions en visioconférence TEAMS.

4. Missions confiées au service Accueil – Reprographie – Courrier – Sécurité

Le service a renforcé sa politique d'achat durable.

Au titre de l'année 2020 :

On constate à ce titre une augmentation des achats responsables (produits verts de fournitures administratives) pour les services communautaires, qui ont été privilégiés à hauteur de 44,15 % contre 2018 : 39,21 % et 2019 : 39,32 %.

On note également, une diminution significative des commandes de fournitures et de papier due aux événements COVID

Perspectives 2021 :

La direction de l'Administration générale ayant souhaité accélérer le processus de dématérialisation au sein de ses différents services et pôles, il est prévu la création d'un groupe teams pour le service : réunions + dématérialisation de certains dossiers et certains documents.

Un projet de gestion dématérialisée de gestion des stocks est également à l'étude (mise en place d'un logiciel de gestion des stocks de papier et consommables au pôle reprographie).

Enfin, un comparatif établi par la société Lyreco (fournitures administratives) est en cours de réalisation pour le remplacement de certains articles par l'équivalent en produits verts.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Ressources Humaines

Les enjeux RH ne cessent d'évoluer. Dans un contexte d'amélioration de la performance et du rôle stratégique de la fonction RH, se pose la double question de la dématérialisation et du suivi de la masse salariale. Un encombrement zéro et une empreinte écologique faible sont deux objectifs à atteindre.

C'est aussi le gage de nouvelles marges de manœuvre en termes de temps et de budget pour les ressources humaines, avec à la clé une meilleure valorisation de la fonction sur des tâches plus stratégiques, et une disponibilité accrue pour les collaborateurs afin d'individualiser l'accompagnement de nos agents.

Ainsi, en 2020 la dématérialisation des bulletins de salaire, et de certains autres documents administratifs, et à venir celle probable des tickets restaurant, ainsi que la mise en place du télétravail sont autant de challenges à relever en matière de développement durable.

Une première étape a déjà été réalisée avec succès en ce début d'année, puisque 74,8% des agents ont déjà opté pour la dématérialisation des bulletins de paie, avec la mise à disposition de coffre-fort numériques sécurisés. Un gain de productivité pour les RH qui évitent ainsi impression, mise sous pli, distribution, archivage, stockage ou encore édition ultérieure du bulletin sur demande de l'agent... Les données sont conservées à vie, et accessibles n'importe où y compris si l'agent doit quitter la collectivité.

Prochaine étape : dépôt des arrêtés et autres documents administratifs avec mise en œuvre de la signature électronique.

La mise en place du télétravail de droit commun est également prévue pour la fin du 1er semestre 2021. Les objectifs sont clairs : soutenir la croissance économique surtout durant cette période de crise sanitaire, protéger l'environnement et améliorer la qualité de vie au travail.

Quant à la dématérialisation des tickets restaurant, elle permettra, au même titre qu'une carte bancaire de payer le montant exact du repas ; l'assurance d'une réduction des coûts pour la collectivité, d'une sécurisation accrue des transactions et d'une réduction du gaspillage de papier.

AMÉNAGEMENT & HABITAT

1. Aménager le territoire

Le développement durable est le fondement de la stratégie d'aménagement du territoire de Nîmes Métropole : agir pour trouver le bon équilibre entre Développement urbain et rural, tout en y intégrant les problématiques sociales, environnementales et économiques du territoire et de la population qui y vit.

a. Stratégie d'aménagement du territoire

Déclinaison opérationnelle de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire », ses missions déclinent de la mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse en matière d'organisation spatiale équilibrée du territoire, développée par Nîmes Métropole.

Concrètement, elles comprennent :

- L'animation du Projet d'agglomération et la coordination entre les documents cadres des autres politiques publiques de l'agglomération (Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Schémas directeur adduction eau potable et assainissement, déchets...)
- Le suivi technique des politiques urbaines des communes de l'agglomération (PLU, PPRI...),
- Une participation aux dossiers transversaux relevant de la planification (SCOT, PETR...),
- Un suivi de structures partenaires à l'agglomération Nîmes Métropole, notamment l'Agence d'urbanisme de la région Nîmoise et Alésienne,
- Le suivi du Pôle métropolitain, avec la participation aux actions conduites par le Réseau National des Pôles Métropolitains,
- Le développement d'une intervention foncière intercommunale au service des projets structurants et stratégiques de l'Agglomération,
- La mise en œuvre de la séquence Éviter-Réduire-Compenser nécessaire à la réduction des impacts environnementaux et agricoles des projets d'aménagement et d'équipements.

b. Une action foncière renforcée

La mise en œuvre des compétences de plus en plus nombreuses de l'agglomération dans le domaine économique, de l'aménagement de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, l'environnement ou pour les équipements liés aux transports, de l'eau et assainissement, de la prévention des risques inondations (programmes Cadereaux), la collecte et du traitement des déchets... nécessite un renforcement et une cohérence des actions foncières à court, moyen ou long terme.

Pour cela, la Direction « Aménagement et Habitat » a défini en 2020 une stratégie foncière globale pour Nîmes Métropole qui permet de hiérarchiser les fonciers d'intérêt selon les superficies et les potentiels d'aménagement, de disposer de foncier adéquat et ainsi de minimiser les consommations foncières.

Des coopérations se sont consolidées avec les acteurs fonciers, SAFER et EPF en particulier.

c. Prise en compte de la biodiversité

Nîmes Métropole est force de proposition dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT Sud Gard et des autres documents de planification de son territoire. Elle s'attache en particulier à ce que les documents de planification transcrivent de manière opérationnelle les enjeux de biodiversité et de préservation des trames vertes et bleues.

Sur ces sujets, un accompagnement transversal des services de Nîmes Métropole est également réalisé sur tous les sujets d'aménagement du territoire de l'Agglomération.

Il s'agit prioritairement de mettre en œuvre au mieux la séquence éviter-réduire-compenser, à tous les niveaux d'actions de l'agglomération.

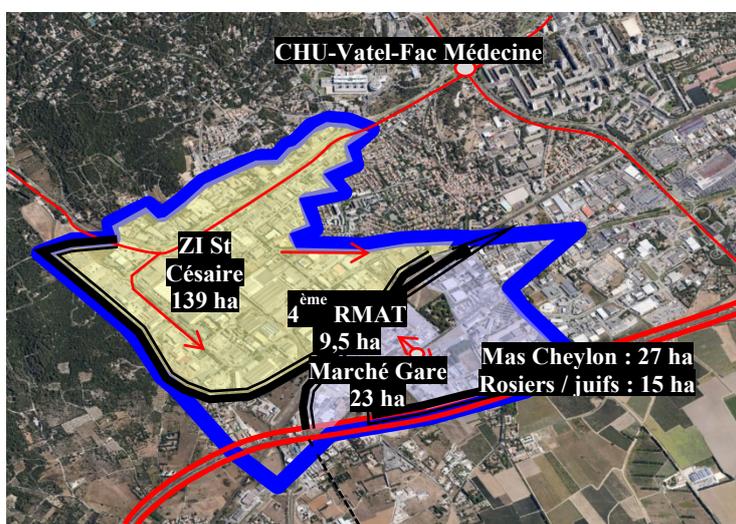
d. Perspectives 2021

Les objectifs prioritaires pour l'année 2021 sont de développer les actions foncières et d'aménagement en faveur du foncier économique. Il s'agira en premier lieu de densifier au maximum les zones existantes en les requalifiant, et de travailler à l'extension de quelques zones existantes sur lesquelles de nombreuses demandes d'implantation ne peuvent être satisfaites.

2. Zoom sur le Marché Gare

a. Le projet global : le renouvellement de la porte ouest

L'armature territoriale définie par le **projet de territoire de Nîmes Métropole** identifie **3 projets urbains métropolitains** dont le projet de renouvellement urbain de la Porte Ouest de Nîmes.



Basé sur une programmation urbaine mixte (habitat, commerces et services, équipements structurants et de proximité), **ce projet de restructuration** de l'une des principales portes d'entrée de l'agglomération a pour but d'élargir et d'intensifier de manière significative le cœur d'agglomération.

Il s'agit de répondre aux objectifs de **production de logement et de renouvellement de l'offre** (PLH, NPNRU) **le long la ligne T2 du TCSP, prolongée le long du Boulevard Pavlov et desservant le futur Pôle d'Échange Multimodal de Saint-Césaire.**

b. Un premier secteur opérationnel : la requalification du marché gare

Ce premier **secteur d'intervention de 23 ha** doit permettre :

- une programmation économique valorisant la **filière agroalimentaire** productive à l'ouest de la zone et favorisant la création d'un pôle tertiaire à proximité du PEM de Saint-Césaire à l'est.
- une **différenciation des flux routiers** avec la création d'un accès spécifique aux poids-lourds en parallèle de la requalification de l'accès existant pour les autres modes.
- un aménagement organisé autour de la **création d'un front urbain sur la RN 113** et de la mise en place d'un axe urbain nord-sud, dans le prolongement du Mas des Rosiers.
- la **reconversion des bâtiments patrimoniaux** comme vecteurs d'identité de l'opération et supports d'innovation programmatique.

Ce projet urbain envisage de **passer de 600 emplois aujourd'hui à 1 000 demain**, vise à créer 35 000 m² de surface de plancher pour les activités agroalimentaires dont 29 000 m² existants et 40 000 m² de surface de plancher pour les activités tertiaires et commerciales.

À noter également que ce projet a été retenu par la Région Occitanie dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Reconquête des friches en Occitanie" concernant notamment les 3 bâtiments patrimoniaux suivants : Les Halles, Abattoirs, Château d'eau dont la rédaction de CCTP concernant l'étude programmation est cours de rédaction.

En amont, Nîmes Métropole s'est d'ores et déjà rendu propriétaire de 20 000m² (pour environ 4 M€) et poursuit sa politique d'acquisitions à l'amiable via la SPL.

Cette opération dont le montant prévisionnel s'élève à 36 259 776 € a été confiée pour les 12 prochaines années à la SPL AGATE, via une concession d'aménagement notifiée le 16 mars 2020. Le déficit d'environ 17 M€ de cette opération nécessite une participation annuelle prévisionnelle de NM à hauteur de 1,6 M€ à partir de 2021.

c. Perspectives 2021

Fin 2020, les premières démolitions de bâtiments insalubres ont débuté. Le marché de Maîtrise Œuvre (MOE) urbaine a été attribué et l'ensemble des études règlementaires lancées.

Les objectifs sont un dépôt du Dossier d'Autorisation Unique (DAU) et de dossier Déclaration d'Utilité Publique (DUP) mi 2021 et un acte de création de la ZAC à maîtrise foncière partielle fin 2021.

3. Agriculture – Alimentation

Nîmes Métropole intervient depuis de nombreuses années en soutien des syndicats de professionnels et en faveur de la promotion des productions agricoles locales via les Journées Méditerranéennes des saveurs décalées en 2020 à fin septembre du fait de la crise sanitaire.

En 2020 a été décidé de développer une nouvelle politique agricole plus ambitieuse et transversale à travers un Projet Alimentaire Territorial.

En effet, la crise a révélé que le système alimentaire actuel ne suffit pas pour assurer la sécurité alimentaire. Ainsi l'alimentation comme bien commun doit être régulée par la puissance publique.

Les questions alimentaires ont été au cœur des préoccupations durant la crise Covid-19, caractérisées par des capacités d'adaptation des agriculteurs, des circuits de commercialisation, de nouvelles solidarités, mais aussi une détresse alimentaire des populations vulnérables menacées par le Covid malgré les nombreuses actions de solidarité.

Ce choc économique et sanitaire est une opportunité pour poser les bases d'une politique agroécologique et alimentaire au sein de Nîmes Métropole, pour renforcer la capacité d'anticipation et de prévention du territoire aux situations de crise majeure dans le futur. Une gouvernance alimentaire territoriale permettrait de garantir à la fois :

- Un développement local durable avec une reconquête des marchés intérieurs et une possibilité d'élargir l'approvisionnement aux autres EPCI (ex : pôle métropolitain Nîmes/Alès).
- Une exportation sur un marché international porteur pour les produits du terroir nîmois.

a. Contexte agricole et alimentaire du territoire de Nîmes Métropole

Le territoire possède un fort potentiel agricole :

- 34% du territoire en SAU, 48% terres agricoles, 1163 exploitations agricoles (23,4 % des exploitations du Gard) ; 25 ha en moyenne par exploitation avec une SAU par exploitation qui augmente ; 3130 actifs agricoles soit 3,9 % des actifs de NM (50% actifs familiaux, 13% salariés permanents, 37% salariés temporaires (51% en arboriculture)) ; 13% des exploitations en Agriculture Biologique. 47% des exploitations ont un chiffre d'affaires >75% réalisés par des ventes en circuits courts. ...
- Mais une disparition d'une exploitation sur 6 depuis 1970 (- 65%) et 64% des exploitations sont concernées par la succession dont 72% sans successeur.

Le territoire de NM offre une diversité agricole, un atout majeur pour un PAT :

Productions animales (6% PBS) :

- 64 élevages bovin viande (45% du cheptel) dont 32 manadiers ;
- 59 détenteurs/élevages ovin viande ;
- 35 détenteurs caprin lait dont 2 élevages professionnels ;
- Élevages équins à quantifier (12% du cheptel) ;
- Aviculture (29% du cheptel en volailles) + élevages porcins à quantifier.

Prédominance des productions végétales :

- Viticulture (43% des exploitations/ 29% SAU/ 32% de la PBS – prédominance) ;
- Arboriculture (12% SAU/ 32%PBS) : prunus /pomme et Oléiculture (SAU à déterminer) ;
- Maraichage (3% SAU/ 22% PBS) dont la production de Fraise ;
- Céréales (32% SAU/ 8% PBS): riz de Camargue + blé dur ;
- Productions fourragères (20% de la SAU).

L'agriculture diversifiée du territoire pourrait avoir l'ambition de produire une alimentation locale pour ses habitants en menant un travail territorial ambitieux en amont et aval de la chaîne agroalimentaire.

Le patrimoine gastronomique de Nîmes Métropole est certifié par 16 Signes Officiels de Qualité (3 AOP vin, 4 IGP vin, 2 AOP olive + huile, 1 AOP viande bovine, 1 AOP fromage caprin, 1 IGP thym, 1 IGP fraise, 1 IGP riz, 1 IGP miel, 1 IGP volaille). De plus, des études sur les circuits courts et les groupes d'échanges sur la restauration collective ont mis en évidence l'importance de l'organisation des filières pour faciliter l'approvisionnement. Or, le territoire présente une industrie agroalimentaire (850 entreprises) avec un chiffre d'affaires en hausse depuis dix ans, créatrice de richesse et d'emplois. Certaines entreprises ont exprimé une volonté de reterritorialisation, sur lesquelles l'agriculture devrait pouvoir appuyer son développement économique.

Malgré ces atouts, les enjeux sont nombreux : adaptation des exploitants aux sécheresses estivales et inondations automnales, gestion de la quantité et qualité de l'eau, artificialisation des sols. En effet, l'irrigation représente 86% des consommations, dont l'utilisation raisonnée devient indispensable. Le réseau hydrographique est dense, mais l'utilisation conséquente de pesticides notamment en plaine du Vistre entraîne une dégradation de la qualité de l'eau. Nîmes Métropole suit les démarches de protection de 9 aires de captages prioritaires sur son territoire. En Costières, on observe un phénomène de périurbanisation sur les terres agricoles à fort potentiel (143 ha artificialisés par an sur NM). Les projets réussis d'aménagements où la biodiversité est remarquable et l'agriculture qualitative et performante, ont accentué le développement des friches : 3097 ha, 11,4% de la SAU. L'agriculture participe à l'attractivité du territoire et au cadre de vie, mais les tensions sont réelles sur les ressources à préserver (foncier, eau, air, sol).

b. Perspectives 2021 / Calendrier du Projet Alimentaire Territorial

Le PAT a été lancé fin 2020 après un important travail préparatoire au niveau de sa gouvernance et des diagnostics techniques. 2021 sera consacré à son élaboration et à la mise en œuvre en parallèle des premières actions concrètes. Une fois le projet arrêté fin 2021, l'ensemble du programme d'actions sera réalisé sur plusieurs années.

4. Habiter le territoire

a. Animation des aides financières Parc Public et Parc Privé

Malgré la situation de crise sanitaire, l'année 2020 est une année soutenue en termes de dossiers déposés, puisque 315 logements ont obtenu une subvention directe de l'Anah au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre de Nîmes Métropole.

Par ailleurs, 4 copropriétés représentant 407 logements ont pu bénéficier d'une aide au syndicat des copropriétaires.

Parmi ces 315 logements, 190 ont fait l'objet d'une subvention liée à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

La lutte contre la précarité énergétique demeure donc une priorité nationale, également portée par Nîmes Métropole, grâce aux aides à destination des propriétaires occupants et bailleurs s'engageant dans des travaux d'économie d'énergie.

Cette thématique est également soutenue par la Communauté d'Agglomération dans le cadre des aides apportées aux copropriétés faisant l'objet d'un dispositif opérationnel contractualisé avec l'Anah. Les copropriétés les plus dégradées font en outre l'objet d'un accompagnement renforcé dans le cadre du Plan Initiative Copropriété (PIC). En amont de l'accompagnement des copropriétés en matière d'amélioration des performances énergétiques, la communauté d'agglomération œuvre à la résorption des situations d'urgence et au redressement de la gestion financière de ces ensembles en copropriétés. À cet effet, les 4 syndicats, représentant 407 logements ont fait l'objet d'une subvention liée à la réalisation des travaux d'urgence pour 100% du montant HT et d'une aide au redressement de la gestion. L'accompagnement des opérateurs et des maîtres d'ouvrage des dispositifs opérationnels contractualisés avec l'Anah pour toutes interventions en copropriétés est assuré par Nîmes Métropole en tant que délégataire de l'Anah pour la mise en œuvre des financements mobilisables et des stratégies déployées dans le cadre du PIC.

En ce qui concerne le parc public, le secteur du logement social a été fortement impacté par le contexte particulier de l'année 2020, ce qui a mené à un très fort recul du nombre d'opérations de logement social agréées sur cette année par rapport à l'année 2019, puisque seulement 130 logements ont fait l'objet d'un agrément.

Ainsi, le taux de réalisation de production de logements sociaux au regard des objectifs du PLH est de 30 %.

a. 1. Les actions menées en 2020 sur l'habitat privé ancien

Plusieurs dispositifs coexistent sur le territoire de Nîmes Métropole :

- L'observatoire des copropriétés sous maîtrise d'ouvrage de Nîmes Métropole
Actualisé en 2020 des données financières de 258 copropriétés, il permet le suivi de l'état de santé des principales copropriétés du parc immobilier sur l'ensemble du territoire communautaire, afin d'identifier en amont les risques de fragilité et d'orienter les stratégies d'intervention.
- Les programmes liés à l'amélioration de l'habitat sous maîtrise d'ouvrage de Nîmes Métropole
 - OPAH RU Centre Ancien de Saint Gilles
 - PIG « Habiter Mieux » 2018-2021
- Les programmes liés à l'amélioration de l'habitat sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Nîmes
 - Plan de sauvegarde des Copropriétés Richard Wagner
 - OPAH RU Richelieu avec volet copropriété dégradées
 - OPAH CD Les Grillons

Au 31 décembre 2020, les crédits délégués de l'Anah ont été consommés à hauteur de 7 684 558 €, répartis entre :

- 1 899 854 € de subventions travaux pour les propriétaires occupants
- 511 988 € d'aides au profit de propriétaires bailleurs

- 4 663 504 € de crédits octroyés aux 4 grandes copropriétés de la Galerie Richard Wagner pour la réalisation de travaux d'urgence
- 24 317 € au titre de travaux d'office engagés par la Ville de Nîmes
- 584 895 € de subvention ingénierie pour les collectivités territoriales qui sont maître d'ouvrage (Nîmes Métropole et Ville de Nîmes), et pour les syndicats de copropriétés dans le cadre des aides à au redressement de la gestion.

Les subventions travaux concernent la réhabilitation de 315 logements, dont :

- 291 logements de propriétaires occupants :
 - 11 logements indignes ou très dégradés
 - 102 logements pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie
 - 178 logements pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique
- 24 logements de propriétaires bailleurs :
 - 12 logements indignes ou très dégradés
 - 12 logements pour des travaux d'économie d'énergie

Ces logements locatifs ont tous fait l'objet d'un conventionnement à loyer social.

Nîmes Métropole a également attribué des aides en fonds propres pour ces dossiers de propriétaires occupants et bailleurs, lesquelles représentent un montant global de 461 833 €.

Une convention de partenariat entre Nîmes Métropole et FDI SACICAP fut mise en place en juillet 2019 sur l'ensemble des programmes liés à l'amélioration de l'habitat permettant le financement du reste à charge et l'avance des subventions pour améliorer les plans de financement des (Co)propriétaires privés et ainsi faciliter leur engagement dans un projet de travaux.

En 2020, ce partenariat a permis d'accompagner 12 propriétaires modestes dans leurs projets d'économie d'énergie (10) ou de sortie d'insalubrité (2) sur les communes de Nîmes, Maressargues, Caissargues, Bouillargues et Garons, par l'octroi d'une avance de subventions pour un montant de 155 486€. 4 propriétaires modestes ont également bénéficié d'un financement de reste à charge afin de finaliser leurs projets. Concernant le volet copropriété du partenariat, 4 syndicats ont bénéficié d'une avance de subventions pour un montant de 399 268€ dans le cadre de travaux d'urgence en Plan de sauvegarde

a. 2. La programmation HLM (parc public) 2020 de Nîmes Métropole

Les logements financés au titre de l'année 2020 sont au nombre de 130, répartis entre :

- 41 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)
- 33 logements PLUS (prêt locatif à usage social)
- 56 logements PLS (prêt locatif social), dont 173 PLS spécifiques personnes âgées

L'enveloppe financière de crédits délégués de l'État consommée s'élève à 448 000 €.

Les fonds propres de Nîmes Métropole ont été mobilisés à hauteur de 417 088 €.

A la clôture de l'exercice 2020, le taux de réalisation de l'objectif inscrit dans le PLH de Nîmes Métropole est de 30 %.

a. 3. L'accession sociale à la propriété

Afin de fluidifier les parcours résidentiels, Nîmes Métropole poursuit son soutien aux projets de primo-accession à la propriété.

L'année 2020 a ainsi vu 70 ménages bénéficier de l'aide financière de Nîmes Métropole, pour un montant total de 261 000 euros.

Les projets ont concerné les 17 communes suivantes : Nîmes, Bouillargues, Marguerittes, Manduel, Saint-Gilles, Milhaud, Saint-Chaptes, Garons, Gajan, Saint-Mamert-du-Gard, Saint-Bauzély, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Lédénon, Sernhac, Dions, Montagnac, Domessargues.

L'achat dans l'ancien représente 62 projets, impliquant donc généralement des travaux afin d'améliorer la performance énergétique du logement. Les 8 autres projets financés concernent un achat dans le neuf.

Enfin, ce soutien à l'accession à la propriété aura permis **la libération de 17 logements** du parc social situés sur le territoire de Nîmes Métropole.

b. L'animation de la gestion de la demande et l'attribution des logements sociaux

b. 1. Mise en œuvre de la réforme des attributions

Les lois de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine (2014), pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (« ALUR » -2014) positionnent les communautés et métropoles comme chef de file des politiques de peuplement et de gestion de la demande et viennent compléter les compétences des agglomérations dans le champ de l'habitat. La loi Égalité et Citoyenneté (2017) et plus récemment, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (« ELAN » 2018), viennent préciser les objectifs de relogements des ménages reconnus prioritaires et des ménages les plus pauvres en vue de :

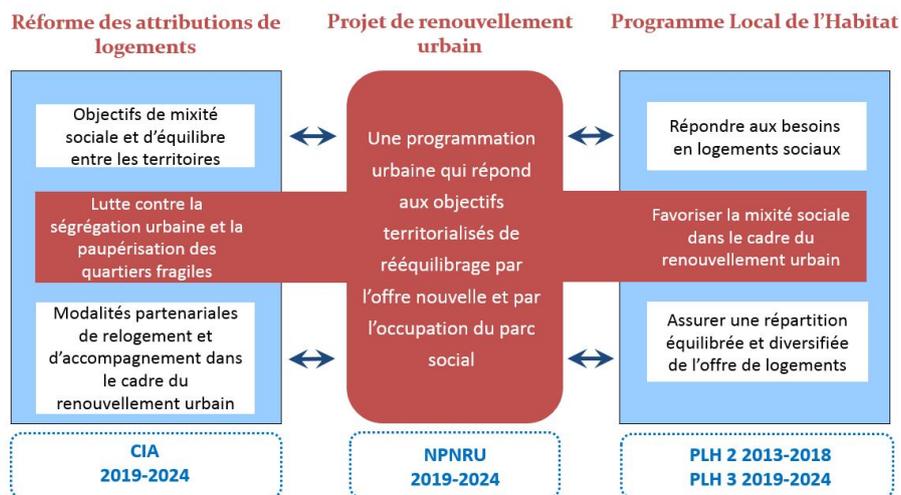
- Favoriser une mixité sociale dans les villes et les quartiers fragiles,
- Rééquilibrer l'occupation du parc social par les attributions de logements.

Objectifs de la réforme des attributions de logement sociaux :

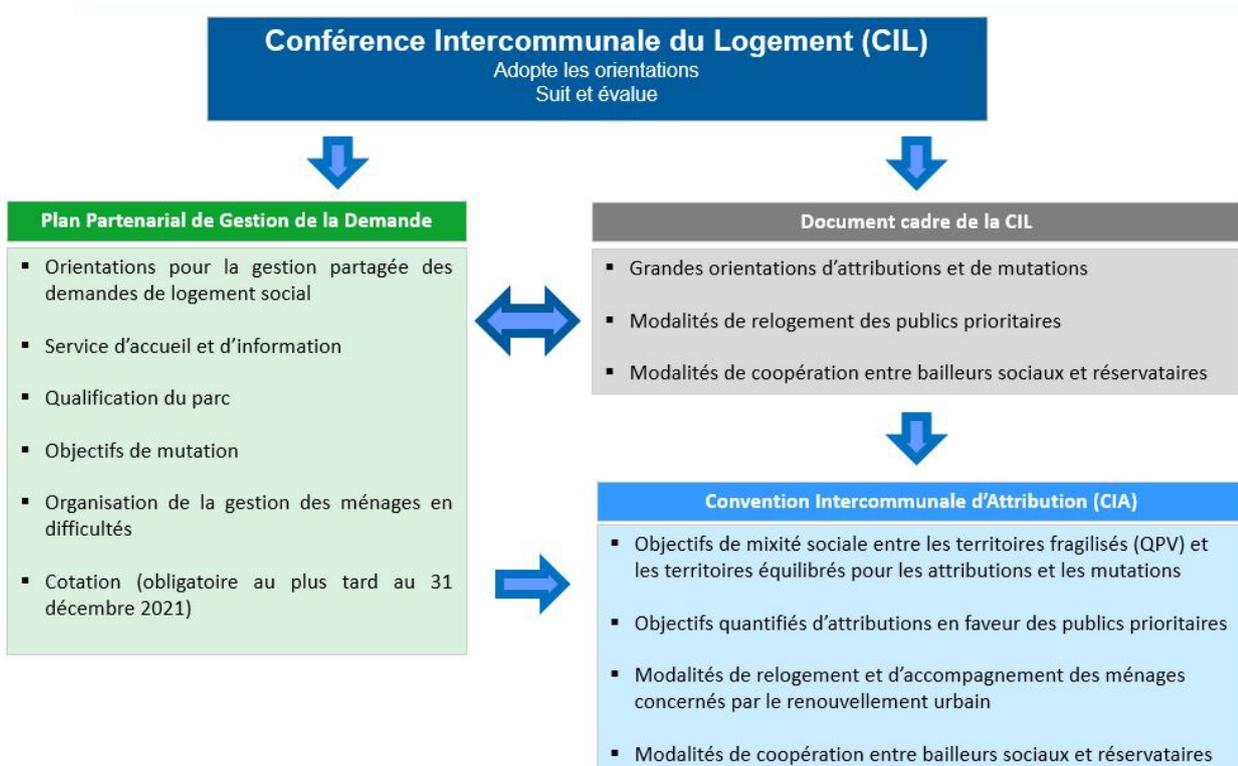
- harmoniser les pratiques en matière de gestion de la demande et des attributions de logement social en lien avec les communes, les bailleurs sociaux, les réservataires de logements et les associations ;
- fixer des orientations et des objectifs territorialisés en matière de relogement dans le cadre des Conférences Intercommunales du Logement ;
- développer pour les élus une connaissance objectivée sur la réalité de l'occupation sociale des territoires afin d'opérer des rééquilibrages sociaux et spatiaux au bénéfice du développement et de l'attractivité de leur territoire ;
- fonctionner de manière transversale avec la politique de l'habitat et la politique de la ville.
- lutter contre les phénomènes d'aggravation de la paupérisation et de ségrégation urbaine au sein des quartiers déjà fragilisés et favoriser le rééquilibrage de l'offre locative sociale et des attributions à l'échelle intercommunale.

Enjeux pour le territoire :

La réflexion sur les attributions est à replacer dans le triptyque : stratégies de l'offre (PLH), d'attribution (CIL) et de renouvellement urbain (NPNRU). En effet, le rééquilibrage de l'occupation sociale que vise la stratégie d'attribution, est intimement liée à la répartition équilibrée de l'offre locative sociale du territoire, que ce soit en volume, en typologie ou encore en niveau de loyer, à la fois en production courante et dans le cadre de la reconstitution de l'offre démolie au titre du renouvellement urbain. A ce titre, le document cadre de la CIL est obligatoirement annexée à la convention ANRU et l'ensemble des objectifs de relogement feront l'objet d'actions retranscrites au sein du 3^{ème} PLH. Enfin, ces politiques pilotées par Nîmes Métropole bénéficient d'une temporalité favorable : le 3^{ème} PLH, le document cadre de la CIL et la convention ANRU devraient être adoptés à partir de 2019 pour une durée respective de 6 ans.



A ce titre, Nîmes Métropole doit se doter de documents de cadrage, définissant les grandes orientations en matière d'attributions et de mutations de logements, de gestion de la demande et de l'information aux demandeurs de logements, les modalités de relogements des publics prioritaires et les modalités de coopérations entre les bailleurs et réservataires. Ces orientations avaient été présentées lors de la 1ère CIL en date du 3 octobre 2017 et ont été discutées en 2018 en comité de lecture (élus) et en comité technique (partenaires institutionnels, bailleurs, réservataires et associations).



Calendrier des actions à venir :

- Adopter le document cadre des orientations lors de la CIL du 7 mai 2019.
- Approuver le Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD) et mettre en œuvre un Pôle Logement (second semestre 2019).
- Rédiger la convention intercommunale d'attribution (second semestre 2019).

b. 2. Mise en œuvre de la gestion des logements sociaux réservés à Nîmes Métropole

Parmi les actions prévues par la réforme des attributions de logements sociaux figure la création d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement au niveau intercommunal et d'enregistrement des demandes de logement (guichet enregistreur), via le Système National d'Enregistrement (SNE). L'organisation du service est inscrite au sein du Plan Partenarial de Gestion de la Demande (PPGD), qui associe les communes membres de l'EPCI, les bailleurs et les réservataires de logements sociaux pour assurer la gestion partagée des demandes de logement social et satisfaire le droit à l'information en fonction des besoins et des circonstances locales de manière harmonisée.

Ainsi, la Mission Logement a recruté une gestionnaire « logement » pour :

- assurer le suivi des attributions sur le contingent réservé à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.
- assurer le suivi des relogements, en lien avec la cellule relogement de Nîmes Métropole, nécessaires à la mise en œuvre des actions du NPNRU
- élaborer, en lien avec les ménages, les diagnostics sociaux et les besoins de relogement dans le cadre du PNRQAD. Elle assure également l'accompagnement social vers et dans le logement des familles prises en charge dans le cadre du dispositif de relogement lié au PNRQAD

Un déploiement sur des missions d'accueil et d'information des demandeurs est envisagé dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle du Pôle Logement.

Dans ce contexte, en tant que référent et interlocuteur auprès des bailleurs sociaux et des demandeurs de logement, elle assure un travail partenarial avec l'ensemble des partenaires, et participe à la fluidification du rapprochement de l'offre et de la demande. Enfin, elle réalise l'ensemble des outils de suivi et rédige les conventions de réservations de logements (mises en œuvre suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2017).

b. 3. Rédaction d'une charte partenariale de relogement (NPNRU)

Pour organiser le relogement des familles concernées par les opérations de Renouvellement Urbain dans le cadre du NPNRU 2019-2024, une charte partenariale de relogement a été adoptée par le Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2018.

Objectifs :

- Donner des points de repère et un cadre identique aux bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrage de ces opérations, et à l'ensemble des acteurs impliqués dans toutes les opérations de renouvellement urbain ;
- Favoriser les parcours résidentiels positifs des ménages en veillant au respect des enjeux de mixité sociale et d'équilibre de peuplement à l'échelle intercommunale, en cohérence avec les orientations des projets urbains ;
- Réactiver une instance de coordination partenariale, la Commission Technique de Relogement (CTR) pour :
 - rédiger un plan de relogement et assurer son suivi,
 - restituer à ses membres l'analyse des enquêtes sociales menées par la cellule relogement*,
 - formuler des propositions de logements en adéquation avec la composition familiale des ménages, leurs ressources et leur souhait de localisation, en veillant à la maîtrise de leur reste

- à charge, en mobilisant les contingents de l'État, des collectivités territoriales, des bailleurs et d'Action Logement à l'échelle intercommunale,
- évaluer le besoin en accompagnement social spécifique.

**Une cellule relogement est créée en régie par Nîmes Métropole pour assurer les relogements et leur suivi de manière opérationnelle en lien étroit avec l'ensemble des partenaires.*

c. L'animation de la gestion de la demande et de l'attribution des logements sociaux

c. 1. Mise en œuvre de la réforme des attributions

Les lois de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine (2014), pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (« ALUR » -2014) positionnent les communautés et métropoles comme chef de file des politiques de peuplement et de gestion de la demande et viennent compléter les compétences des agglomérations dans le champ de l'habitat. La loi Égalité et Citoyenneté (2017) et plus récemment, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (« ELAN » 2018), viennent préciser les objectifs de relogements des ménages reconnus prioritaires et des ménages les plus pauvres en vue de :

- favoriser une mixité sociale dans les villes et les quartiers fragiles,
- rééquilibrer l'occupation du parc social par les attributions de logements.

Objectifs de la réforme des attributions de logement sociaux :

- Harmoniser les pratiques en matière de gestion de la demande et des attributions de logement social en lien avec les communes, les bailleurs sociaux, les réservataires de logements et les associations ;
- Fixer des orientations et des objectifs territorialisés en matière de relogement dans le cadre des Conférences Intercommunales du Logement ;
- Développer pour les élus une connaissance objectivée sur la réalité de l'occupation sociale des territoires afin d'opérer des rééquilibrages sociaux et spatiaux au bénéfice du développement et de l'attractivité de leur territoire ;
- Fonctionner de manière transversale avec la politique de l'habitat et la politique de la ville.
- Lutter contre les phénomènes d'aggravation de la paupérisation et de ségrégation urbaine au sein des quartiers déjà fragilisés et favoriser le rééquilibrage de l'offre locative sociale et des attributions à l'échelle intercommunale.

Enjeux pour le territoire :

La réflexion sur les attributions est à replacer dans le triptyque : stratégies de l'offre (PLH), d'attribution (CIL) et de renouvellement urbain (NPNRU). En effet, le rééquilibrage de l'occupation sociale que vise la stratégie d'attribution, est intimement liée à la répartition équilibrée de l'offre locative sociale du territoire, que ce soit en volume, en typologie ou encore en niveau de loyer, à la fois en production courante et dans le cadre de la reconstitution de l'offre démolie au titre du renouvellement urbain. A ce titre, le document cadre de la CIL est obligatoirement annexée à la convention ANRU et l'ensemble des objectifs de relogement sont retranscrits au sein du 3^{ème} PLH 2019-2024.

À ce titre, Nîmes Métropole a adopté en 2019 et 2020, l'ensemble des documents de cadrage définissant les grandes orientations en matière d'attributions et de mutations de logements, de gestion de la demande et de l'information aux demandeurs de logements, les modalités de relogements des publics prioritaires et les modalités de coopérations entre les bailleurs et réservataires.

Calendrier des actions pour 2021 :

- Adopter une grille de cotation de la demande comme prévu par le PPGDID.
- Mettre en œuvre la gestion en flux des logements sociaux.
- Développer le Pôle Logement et Hébergement de Nîmes Métropole.

c. 2. Mise en œuvre de la gestion partagée des demandes de logement social

Parmi les actions prévues par la réforme des attributions de logements sociaux figure la création d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement au niveau intercommunal et d'enregistrement des demandes de logement (guichet enregistreur), via le Système National d'Enregistrement (SNE). L'organisation du service est inscrite au sein du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID), qui associe les communes membres de l'EPCI, les bailleurs et les réservataires de logements sociaux pour assurer la gestion partagée des demandes de logement social et satisfaire le droit à l'information en fonction des besoins et des circonstances locales de manière harmonisée.

Conformément aux articles L.441-2-7 et L. 441-2-8 du CCH, le PPGDID de Nîmes Métropole prévoit dans ses actions :

- L'animation d'un service intercommunal d'information et d'accueil des demandeurs de logement social ;
- La gestion d'un dispositif de gestion partagée de la demande de logement et d'enregistrement des demandes (extension du Système National d'Enregistrement des demandes).

Ainsi, Nîmes Métropole a mis en place en novembre 2019 un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement : « Pôle Logement et Hébergement de Nîmes Métropole ». Par délibération en date du 3 février 2020, Nîmes Métropole a approuvé sa fonction de guichet enregistreur des demandes de logement social dans le cadre du rattachement au Système National d'Enregistrement (SNE). Cette fonction fait l'objet d'un conventionnement avec l'État.

Au-delà de sa fonction de guichet enregistreur, ce Pôle constitue un outil pédagogique pour les demandeurs. En effet, il convient de responsabiliser le demandeur dans sa recherche de logement en le rendant pleinement acteur du suivi de sa demande. A ce titre, le Pôle :

- Renseigne le demandeur sur les possibilités d'effectuer les démarches en ligne.
- Délivre la liste des Guichets d'Accueil des demandeurs de logement social (et leurs adresses) auxquels il peut s'adresser pour se faire aider dans les démarches liées au dépôt ou à l'actualisation de sa demande.
- Rappelle au demandeur la durée de vie d'une demande (12 mois) et la nécessité d'actualiser sa demande en cas de modification de sa situation familiale, professionnelle ou de logement.
- Délivre l'information concernant les caractéristiques du parc social et le niveau de satisfaction des demandes exprimées sur le territoire souhaité (quartier et/ou commune), par exemple, à partir d'une carte afin que le demandeur puisse disposer d'une connaissance minimale de l'offre de logement social et de sa localisation.
- Explique le processus général d'attribution aux demandeurs, à partir d'une plaquette fournie par Nîmes Métropole.

Le Pôle Logement et Hébergement de Nîmes Métropole s'inscrit donc depuis 2020 dans le réseau existant des guichets enregistreurs présents sur le territoire intercommunal :

- les bailleurs sociaux ;
- Action Logement (ex-1% patronal) ;
- la préfecture.

c. 3. Gestion du contingent réservataire de Nîmes Métropole

Nîmes Métropole dispose au total de plus de 500 logements sociaux réservés dans le parc public, répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Durant l'année 2020, la gestionnaire logement du Pôle Logement et Hébergement a traité :

- 84 logements du contingent de Nîmes Métropole, dont 20 logements en livraison neuve,
- 21 logements du contingent propre des bailleurs mis à disposition de Nîmes Métropole,
- 24 logements du contingent d'Action Logement mis à disposition de Nîmes Métropole,
- 4 logements du contingent de la Ville de Nîmes mis à disposition de Nîmes Métropole.

c. 4. Relogements dans le cadre du Renouvellement Urbain

Le souhait de favoriser un parcours résidentiel positif pour les ménages impactés par le NPNRU passe par le renforcement des actions de gestion de proximité et d'accompagnement de ces ménages. Une charte partenariale de relogement définissant les modalités de relogement a été signée le 12 juin 2019 pour la période du protocole de préfiguration et de la convention NPNRU à venir. Une cellule relogement, outil opérationnel et de proximité, est déployée sur les secteurs Ouest (Pissevin-Valdegour) et Est (Chemin bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue). Cette compétence est assurée en régie Nîmes Métropole et se compose de trois chargés de relogements, un chargé de relogement étant venu étoffer la cellule relogement en novembre 2020.

La cellule relogement a connu une montée en charge significative en 2020 avec le lancement des enquêtes sociales pour huit immeubles :

Bailleur	Quartier	Adresse	Nombre de logements à démolir	Lancement des enquêtes	Occupation initiale en nombre de ménage
Habitat du Gard	Pissevin	10 Place David	8	oct-20	6
Habitat du Gard	Pissevin	4-6 Place Degas	20	oct-20	15
Habitat du Gard	Pissevin	2-10-12 Place Delacroix	26	oct-20	20
Habitat du Gard	Chemin Bas d'Avignon	2-4 Pierre Brossolette	20	sept-20	18
Habitat du Gard	Mas de Mingue	2-16 rue Montaigne	80	oct-20	56
Habitat du Gard	Mas de Mingue	2-16 rue Ronsard	80	déc-20	68
Habitat du Gard	Mas de Mingue	238 avenue Monseigneur Claverie	10	oct-20	6
		Sout-total HDG	244		189
ERILIA	Valdegour	1-25 Place Pythagore	185	juil-20	153
		Total	429		342

En outre, 80 relogements ont été réalisés en 2020 pour les immeubles situés au :

- 11 Place Avogadro (HDG – Valdegour) : **15 relogements**
- 21 Place Jean Perrin (HDG – Valdegour) : **13 relogements**
- 1-25 Place Pythagore (ERILIA – Valdegour) : **16 relogements**
- 2-12 rue Georges Bruguier (HDG – Chemin Bas d'Avignon) : **17 relogements**
- 12-18 rue Jean Moulin (HDG – Chemin Bs d'Avignon) : **17 relogements**

- 2-4 rue Pierre Brossolette (HDG – Chemin Bas d'Avignon) : **2 relogements**
- 2-16 rue Montaigne (HDG – Mas de Mingue) : **1 relogement**
- 2-16 rue Ronsard (HDG – Mas de Mingue) : **1 relogement**

Pour organiser et assurer de manière partenariale le relogement des ménages concernés par les opérations de renouvellement urbain, Nîmes Métropole réunit mensuellement l'ensemble des acteurs du logement social sur le territoire au sein de la Commission Technique de Relogement (CTR) pour :

- rédiger un plan de relogement et assurer son suivi et son évaluation,
- restituer à ses membres l'analyse des enquêtes sociales menées par la cellule relogement,
- formuler des propositions de logements en adéquation avec la composition familiale des ménages, leurs ressources et leur souhait de localisation, en veillant à la maîtrise de leur reste à charge, en mobilisant les contingents de l'État, des collectivités territoriales, des bailleurs et d'Action Logement à l'échelle intercommunale,
- évaluer le besoin en accompagnement social spécifique et formuler des propositions d'orientations le cas échéant.

c. 5. Mise en œuvre du Plan Logement d'Abord

La mise en œuvre du Plan Logement d'Abord s'inscrit pleinement dans la gestion des demandes des publics spécifiques et/ou prioritaires en lien avec les attributions. Elle repose sur des actions concrètes, opérationnelles et partenariales, pilotées par un coordinateur du Logement d'Abord. Si les situations prioritaires nécessitant un accompagnement sont examinées de manière collégiale au sein d'instances existantes (comité de pilotage du SIAO, COMED, PDALHPD, CCAPEX), la réussite du Plan Logement d'Abord est conditionnée par une organisation partenariale renforcée (État, département, CCAS, communes, SIAO, bailleurs sociaux, réservataires, associations) qui doit permettre, par des actions de coordination, d'optimiser la bonne orientation du public, d'assurer un suivi partagé du parcours du demandeur afin de lui permettre de mieux cibler l'offre et l'accompagnement les plus adaptés.

La feuille de route du Plan Logement d'Abord 2020 reposait sur 3 axes principaux :

- La prévention des expulsions locatives,
- La mobilisation et la mutualisation des contingents réservataires de logements sociaux,
- La mobilisation du parc privé à des fins sociales par la captation de logements issus du parc privé conventionné et par le soutien à des projets de logement accompagné (IML et pensions de famille).

d. La gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- **AAGV de Marguerittes**

L'aire de Marguerittes fonctionne depuis quatre ans sous gestion déléguée à L'HACIENDA, un opérateur spécialisé. La fréquentation sur le l'AGV de Marguerittes en 2020 était de 75%.

- **AAGV de Nîmes**

L'infrastructure vieillissante et inadaptée aux besoins actuels des voyageurs, fonctionnant en régie directe (Nîmes Métropole), ont conduit au lancement d'un marché de réhabilitation de l'aire. Un mandat à Assistance de Maîtrise d'Ouvrage a été confié en septembre 2016 à la SPL Agate.

Les travaux ont été lancés en juillet 2020. L'aire fait l'objet d'un arrêté communautaire de fermeture temporaire pour réhabilitation pour la période du 15 juillet 2020 au 15 juillet 2021 inclus.

La crise sanitaire de 2020 et le retard de traitement pour le paiement des factures des entreprises par le Trésor Public ont impacté l'avancée des travaux. Ainsi, la date de livraison prévisionnelle de mi-avril 2021 passe à mi-juillet 2021.

CONSTRUCTION

En 2020, le service construction a poursuivi son action en faveur du développement durable, à travers différents leviers :

1. Adapter les outils internes vers une transition numérique annoncée

Tendre vers du « zéro papier »

Sur ce dernier levier, à l'instar d'une généralisation du numérique dans le bâtiment, annoncée d'ici 2022, le travail de dématérialisation des documents et pièces graphiques opérationnels débuté en 2018 est quasiment achevé.

En 2020, l'ensemble des bâtiments gérés par le service ont fait l'objet de diagnostics et de relevés métriques sur la base des plans papiers des existants, afin mettre à jour et de les dématérialiser.

Cette étape va permettre au service construction de concrétiser pleinement sa volonté de tendre vers du « zéro papier », par la mise en place d'un logiciel de gestion du patrimoine.

Ce dernier ne se limitera pas à être une simple bibliothèque à plans du patrimoine bâti de la collectivité, mais constituera un véritable outil opérationnel partagé, intégrant les fiches d'identités et sanitaires des bâtiments, les plans architecturaux et techniques, les éléments surfaciens ainsi que les documents.

Cette démarche vise à améliorer d'une part la connaissance globale du patrimoine bâti de la collectivité, et d'autre part à anticiper le plan de transition numérique dans le bâtiment 2022.

Dématérialisation des échanges de documents

Des plateformes d'échanges documentaires avec les maîtrises d'œuvre et les entreprises ont été mise en œuvre sur les opérations de construction les plus importantes. Cet outil est également déployé en interne, afin d'optimiser les processus et les ressources dédiées, et d'assurer des gains d'efficacité en qualité de service et en temps : Limitation de l'effet de silo entre les services.

Lutte contre la pollution numérique engendrée par les boîtes mails

Le service construction génère au quotidien un important volume d'e-mail, associé la plupart du temps à la transmission de pièces jointes supérieures à 1 Mo.

Au regard des études récemment menées par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'impact de l'envoi d'un e-mail dépend non seulement du poids des pièces jointes, du temps de stockage sur un serveur mais également du nombre de destinataires. Un même e-mail envoyé à 10 destinataires verra son impact multiplié par 4, de même qu'un envoi de mail équivaut à laisser une ampoule allumée pendant 24h.

Fort de ce constat, le service construction souhaite en 2021 mettre en place une gestion raisonnée de ses boîtes mails de part par exemple :

- Limiter l'envoi de mail « inutiles »
- Optimiser le classement des mails dès leurs arrivés, ainsi que leurs pièces jointes
- Favoriser l'envoi de document par l'utilisation de lien URL de téléchargement
- Mettre en place un archivage mail performant et conserver uniquement ce qu'il faut et seulement le temps nécessaire.

Favoriser les circuits courts

En 2020, une cinquantaine d'entreprises du bâtiment pour la plupart issues du tissu économique local ont contribué à la réalisation des opérations de construction, restructuration et d'aménagement du patrimoine bâti de Nîmes Métropole.

Intégrer systématiquement les écolabels dans nos cahiers des charges :

Le service construction s'engage dans la mise en œuvre de matériaux durables sur ses chantiers.

Les matériaux mis en œuvre respectent les réglementations environnementales en vigueur et sont garantis à faibles taux d'émissions de composés organiques volatils (COV)

À ce titre, certains matériaux comme par exemple la peinture, les faux-plafonds, les revêtements de sol, devront obligatoirement détenir un écolabel :



2. Réduction des consommations énergétiques

Projet de réhabilitation du bâtiment « B46 » sur la plateforme aéroportuaire de Nîmes Garons :

Le bâtiment B46 est implanté sur la plateforme aéroportuaire de Nîmes-Garons, côté Saint Gilles. Il s'agit d'un ancien bâtiment de bureaux des années 70 de type modulaire. Il est dans un état de vétusté avancé et est désaffecté depuis plusieurs années.

Bien que ce bâtiment ait atteint son cycle de vie, les différents diagnostics réalisés sur ce bâtiment ont mis en évidence que la structure porteuse de l'édifice était qualifiée de très saine.

A contrario, celui-ci se révèle être « énergivore », de par entre autres, sa chaufferie fuel, l'isolation thermique et les menuiseries extérieures datant de l'origine de la construction.



État actuel du bâtiment B46

Par la suite, les études de faisabilité ont démontré que malgré ses faiblesses, ce bâtiment pourrait bénéficier d'un nouveau cycle de vie, en le restructurant complètement. Cette opération vertueuse pour l'environnement, fait également apparaître un coût prévisionnel des travaux très largement inférieur à celui d'une construction neuve équivalente.

Ainsi, le programme des travaux prévoit entre autre sur le volet énergétique, la rénovation de l'ensemble des façades (bardage + isolation thermique + protection solaires) ; la réfection de la toiture terrasse (étanchéité + isolation thermique) ; le remplacer des menuiseries extérieures ; le remplacement de la chaufferie fuel par un système de chauffage et de rafraîchissement de type DRV (à débit de réfrigérant variable), ainsi que le passage de l'ensemble de l'éclairage en technologie « LED dali ».

La demande de permis de construire sera déposée courant 2021, sous réserve de l'accord du Ministère de la Défense Nationale

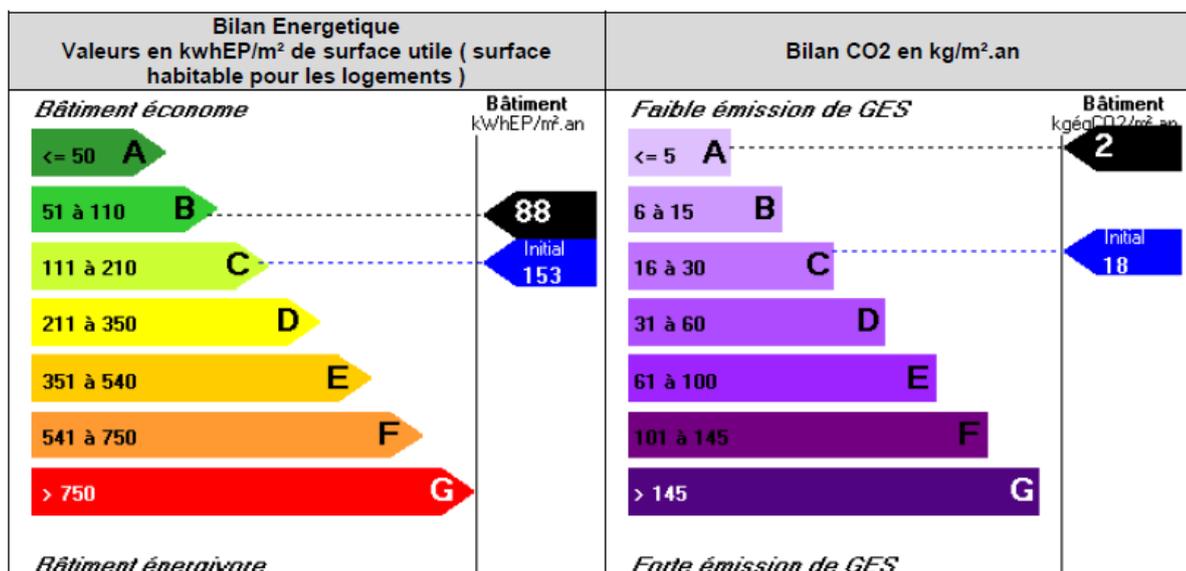


État projeté du bâtiment B46

Impacts du projet sur les consommations énergétiques :

	Unité	ETAT INITIAL	ETAT PROJET	%	GAIN
Consommation d'énergie finale					
Gaz	KWh _{net} /m ² /an	36,20	0	-100,00%	-36,20
Electricité	KWh _{net} /m ² /an	252,79	201,42	-20,33%	-51,37
TOTAL	KWh _{net} /m ² /an	288,99	201,42	-30,31%	-87,57
Coût de l'énergie					
Gaz	€HT/an	2 057,90 €	0	-100,00%	-2 057,90 €
Electricité	€HT/an	28 741,21 €	22 677,88 €	-21,10%	-6 063,33 €
TOTAL	€HT/an	30 799,11 €	22 677,88 €	-26,37%	-8 121,23 €
Emission de gaz à effet de serre					
Emission de CO2	tCO2/an	20,46	2,25	-89,01%	-18,21

Bilan énergétique du bâtiment « initial / projet » :



Nota : L'étiquette Energie et l'étiquette Emission de Gaz à effet de serre ont été établies à partir des Moteur CSTB ThCEX V.1.0.3 Cstb. Elles concernent les consommations du chauffage, d'ecs, du refroidissement, de l'éclairage et des auxiliaires.

Projets d'aménagements – actions de développement durable 2020 :

- Site de l'EERIE :



Différentes actions en vue de réduire les consommations énergétiques du site de l'EERIE ont été mises en œuvre en 2020 :

- Poursuite du remplacement des éclairages par des luminaires de technologie LED, avec détecteur de présence dans les sanitaires et circulation dans les locaux du FAB LAB, du CIO, d'OPENIMES, d'INTEC'H SUD, salle de conférence, ainsi que le Cube 1 au R+1 et R+2.
- Réalisation d'un diagnostic énergétique global afin de définir les leviers d'économie d'énergie.
- Réalisation d'un diagnostic des installations de géothermie et des forages, afin d'optimiser la production thermique du bâtiment.
- Étude pour le remplacement de la centrale de traitement d'air du bâtiment principal :

En toiture terrasse du cube 02 est disposé un extracteur d'air de 22000m³/h équipé d'un échangeur thermique avec renvoi des calories sur la CTA du Cube 02, qui traite l'ensemble du bâtiment en renouvellement d'air hygiénique. L'ensemble de l'installation est d'origine (année 80).

Le projet consiste à remplacer ces équipements par une CTA « nouvelle génération » permettra d'avoir un bien meilleur rendement et de garantir une qualité d'air optimum pour les occupants.

De plus, compte tenu des pertes de charges induites par la conception initiale des réseaux de distribution, la CTA en place sera remplacée par deux CTA indépendantes traitant pour chacune la moitié du bâtiment : une CTA positionnée en lieu et place de la CTA existante en toiture terrasse pour les cubes 1, 2 et 3, et une 2ème CTA positionnée en toiture terrasse du cube 4 pour les cubes 4, 5 et 6.

Les gaines étant en très bon état, elles seront conservées en l'état dans leur totalité et désinfectées avant mise en service.

Les installations feront l'objet d'un monitoring énergétique en exploitation, par la mise en place de points GTC.

Le programme d'actions envisagé permettra de réaliser une économie de :

- - 29 % sur l'énergie primaire
- - 43 % d'émission de gaz à effet de serre

Projets d'aménagements – actions de développement durable 2021

Travaux d'aménagement de bureaux au 4^e étage du Colisée 3 :

- Les cahiers des charges des marchés de travaux notifiés en début d'année, intègrent un objectif énergétique de 20% en dessous de la RT2012.
- La réception des travaux est prévue pour juillet 2021.

Travaux de réaménagement du rez-de-chaussée du Colisée 1 et de son « show-room » :

- A l'occasion de ces travaux, l'ensemble de l'éclairage sera remplacé par un éclairage de technologie « LED ».
- Les matériaux tels la peinture, les revêtements de sols et faux-plafond seront sélectionnés avec de faibles taux d'émissions de composés organiques volatils (COV).

CULTURE ET TRADITIONS

Le projet culturel de Nîmes Métropole se structure autour des axes suivants :

- La lecture publique
- L'harmonisation et l'organisation des enseignements musicaux et chorégraphiques
- La décentralisation du spectacle vivant
- Le soutien et l'organisation de festivals fédérateurs
- La valorisation du patrimoine et des traditions régionales.

Ainsi, la communauté d'agglomération assure et assume la diffusion d'un grand nombre de spectacles vivants tout au long de l'année, permettant l'attractivité et l'irrigation culturelle de l'ensemble des 39 communes de son territoire.

1. Paloma, la scène de musiques actuelles de Nîmes Métropole (SMAC)

Dans le cadre de sa compétence culture, Nîmes Métropole a souhaité accorder une forte priorité à la réalisation d'une Scène de Musiques Actuelles (SMAC). En effet, cet équipement culturel d'envergure figurait dans le projet culturel adopté par l'assemblée communautaire dès janvier 2005.

Cette volonté s'est concrétisée en septembre 2012 avec l'inauguration de Paloma. A cela s'ajoute un fort soutien financier apporté par Nîmes Métropole, en fonctionnement et investissement, pour la mise en œuvre d'un projet culturel et artistique ambitieux pour le territoire. Ainsi, les objectifs poursuivis sont notamment le soutien à la création, la diffusion d'une programmation musicale indépendante et diversifiée, l'accompagnement de projets artistiques, la répétition et le développement de l'action culturelle dans l'agglomération nîmoise.

La programmation de Paloma explore tous les champs des musiques dites « actuelles » : rock, rap, reggae, musiques électroniques, musiques du monde, musiques traditionnelles, jazz... Pour l'ensemble de ces esthétiques, la SMAC programme des artistes nationaux ou internationaux en tentant de systématiser la présence d'un artiste régional. Le projet artistique est bien évidemment tourné sur la musique mais aussi sur le numérique et le multimédia. Entre innovation, éclectisme et diversité, celui-ci se doit d'être exigeant et cohérent avec le projet local.

Paloma est un équipement structurant de Nîmes Métropole (concerts, ateliers pédagogiques, groupes en résidence, ouverture des vendredis de l'agglomération depuis 2016 et prévu en 2021, clôture du Nîmes Métropole Jazz Festival depuis 2017 et en 2021). La SMAC travaille en collaboration avec de nombreux acteurs du territoire, équipements culturels tels que le Théâtre de Nîmes, Le Périscope, Le Carré d'Art ou associations locales (sans les citer toutes : Animé, Come On people, Da Storm, O'Flamenco, etc.) et également des citoyens en fédérant une équipe de bénévoles impliqués.

Plus qu'une simple salle de spectacle, Paloma est un pôle de formation, de recherche et d'innovation tourné vers l'international, une structure d'accompagnement et de soutien aux pratiques musicales, un lieu d'expérimentation et d'appui à la création, un lieu ouvert où chacun peut venir consulter un ouvrage, écouter de la musique, rencontrer des musiciens et des artistes, s'informer, se former... un lieu de rencontres, de débats, d'échanges entre acteurs, musiciens et public.

Le **Projet Artistique et Culturel** pour la période 2019 / 2022 est adossé à la convention pluriannuelle d'objectif passée entre Paloma, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, le Département du Gard, la Région et l'Etat pour la même période. En 2020, comme les années précédentes, une centaine de concerts de tous styles été projetée, d'artistes tous niveaux de notoriété, du plus « pointu » au plus populaire, dans tous les espaces de Paloma permettant d'accueillir du public et hors les murs, en tentant toujours d'explorer, d'imaginer des événements, surprenants, qui cassent les codes et qui expérimentent.

Ces dernières années, la fréquentation de Paloma a dépassé les objectifs fixés avant son ouverture, sur l'ensemble de ses activités (concerts, répétition, accompagnement, actions culturelles, bénévolat...) et elle

n'a fait qu'augmenter d'année en année. Cependant, en 2020, il a été décidé de mettre en pause festival **This Is Not A Love Song** au moins pour un an afin de se recentrer sur le projet artistique et culturel et réfléchir à son évolution. Aussi, étant donné la crise sanitaire, la fréquentation 2020 a été en baisse significative. Toutes activités confondues, elle est portée à environ 22 700 personnes. C'est en effet beaucoup plus faible que les années précédentes (environ 90 000 personnes) notamment en raison de l'arrêt de TINALS (18 000 personnes en 2019) mais surtout de la crise sanitaire.

La SMAC a été totalement fermée et quasiment à l'arrêt entre mi-mars et fin mai, mais a ensuite repris les activités possible, en composant avec les évolutions de la réglementation : concerts hors les murs cet été dans le cadre de l'opération « Enfourchons le Tigre » qui a concerné plusieurs communes de l'agglomération, actions culturelles (à Paloma, dans les écoles, au CEF, en EPAHD, etc.), résidences d'artistes régionaux, studios de répétition, quelques concerts assis en jauge très réduite à Paloma, ateliers pour les musiciens surtout en visio-conférence, rendez-vous conseils, etc.

Paloma a finalement maintenu un volume assez dense d'activité, notamment en direction des artistes de la région (programmation en concert et résidences par exemple), mais toujours pour des jauges très réduites, donc la fréquentation s'en ressent.

L'équipe a notamment profité de cette période pour avancer sur certains axes transversaux du projet : égalité femmes / hommes, mais également transition écologique (accueil d'une jeune femme en master de management de l'environnement en alternance depuis septembre et élaboration d'une liste de 30 mesures symboliques sur lesquelles la SMAC va communiquer au cours du 1^{er} trimestre 2021).

Ainsi, Paloma propose un projet artistique et culturel ambitieux et une qualité d'accueil du public, remarquable. Nîmes Métropole s'investit dans les activités de Paloma en contribuant financièrement à son développement, à la fois en fonctionnement (1 519 622 euros en 2020, soit environ 80% des subventions globales) et investissement (50 000 euros). Un budget de 1 600 000 euros en fonctionnement est envisagé pour l'exercice 2021 et 50 000 euros en investissement.

2. La politique culturelle

La communauté d'agglomération met en œuvre un projet culturel fédérateur, rythmé tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire.

Le Projet Culturel de Nîmes Métropole

Il accompagne et complète l'offre culturelle mise en œuvre par les communes, en dotant le territoire d'équipements structurants associés à une activité culturelle adaptée. Cette action permet le rayonnement de l'agglomération nîmoise tout en développant une culture de proximité.

La politique culturelle s'intéresse plus particulièrement à la lecture publique, au spectacle vivant et au patrimoine.

Afin de faciliter l'accès de tous aux pratiques culturelles, la communauté d'agglomération multiplie les rencontres entre les créateurs (écrivains, illustrateurs, acteurs, conteurs, poètes, musiciens, chanteurs...) et le public.

Le concours d'écrits « **Le Printemps des auteurs** », permet de construire des liens intergénérationnels autour de la lecture et de l'écriture. En 2020, c'est une centaine de participants qui ont tenté leur chance. En plein confinement le salon et la remise des prix n'ont pu avoir lieu. Cette action ne sera pas reconduite en 2021.

L'essor du Spectacle Vivant pour tisser du lien entre les habitants

Nîmes Métropole a développé **une politique d'essor du spectacle vivant** en créant des événements à la mesure du territoire.

Les « Vendredis de l'Agglo », pour les spectacles tout public, et les « Pestacles de l'Agglo » pour le jeune public révèlent ses « talents » en **42** dates qui étaient programmées en 2020. Elles permettent aux

habitants d'assister gratuitement tout près de chez eux, à des représentations culturelles de qualité : musique, danse, théâtre, jeune public. Ce n'est pas moins de 3600 spectateurs qui ont été d'ailleurs accueillis sur les 19 dates qui ont pu être maintenues en cette période compliquée.

Une grande soirée d'ouverture de saison s'est tenue à Paloma le vendredi 31 janvier avec une salle pleine (jauge de 640 places assises) pour le spectacle au Molière du meilleur « Seul en scène » de l'année 2016, « Les Chatouilles ».

Tout au long de la saison un partenariat avec le secours populaire du Gard permet au public, en tenant un espace petite restauration, de pouvoir se restaurer et se désaltérer tout en soutenant l'association qui récupère 100% des bénéfices.

Pour 2021, une programmation de report des dates annulées en 2020 aura, normalement, lieu d'avril à fin juin 2021.

Le 10 septembre, s'ouvrira la saison 2021/2022 à Paloma, cette nouvelle saison comprendra 44 dates dont 31 « Vendredis de l'Agglo » et 13 « Pestacles de l'Agglo ».

Le Nîmes Métropole Jazz Festival

La 14^e édition du festival a été organisée dans un contexte sanitaire complexe, mais a su se réinventer pour s'adapter à la situation. Ce festival a été marqué par de belles nouveautés et a rencontré un franc succès :

- 3700 spectateurs, concerts grand public (dans les salles, jazz au jardin, partenariat, jeune public)
- 2600 scolaires avec la tournée des écoles et les artistes associées les Banan'N Jug (éducation artistique et culturelle)
- 150 personnes pour le pique-nique à Lédénon

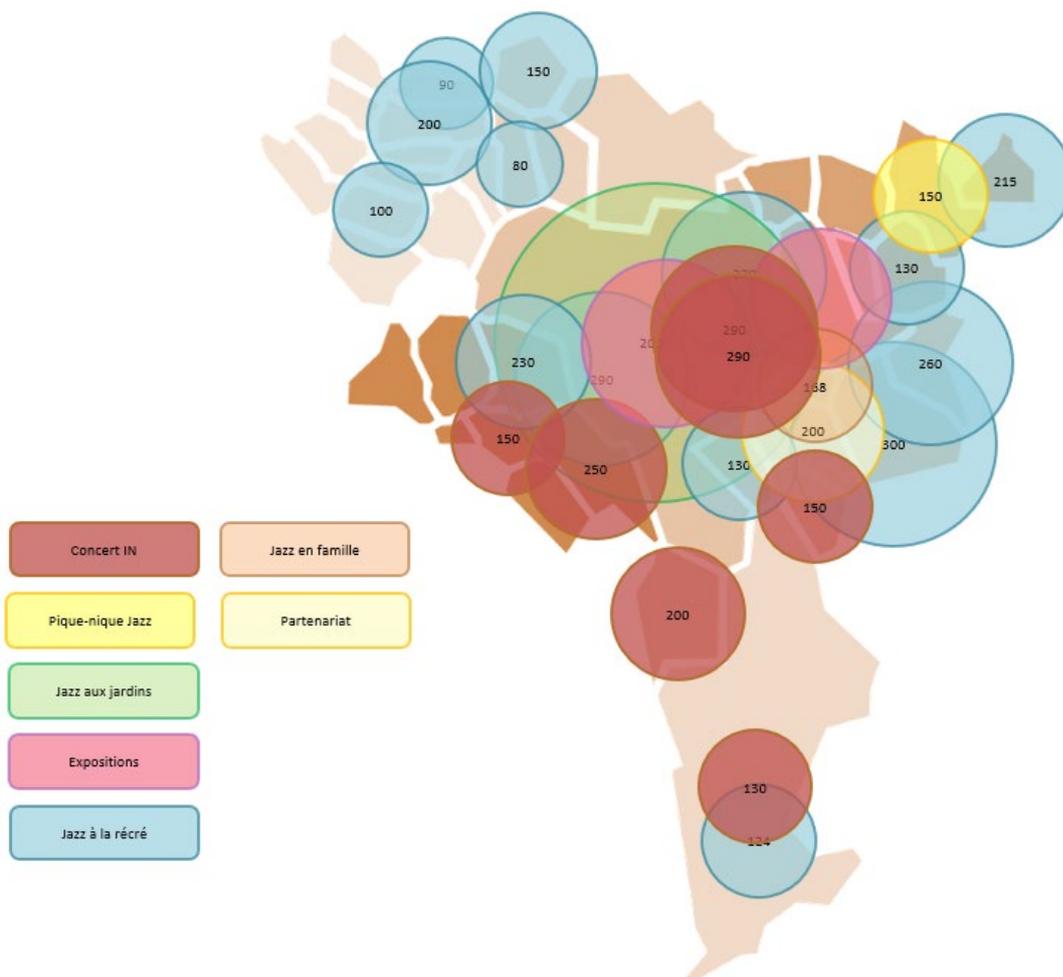
Jazz aux Jardins : Avec l'aide logistique de la Ville de Nîmes, et la mise à disposition gracieuse du site, 7 concerts en libre accès sur une nouvelle scène aux Jardins de la Fontaine ont été programmés, devant le temple de Diane, plus largement dédiée à la scène régionale et aux premières parties initialement prévues dans les communes. Le coup d'envoi magistral a été donné par Raphael Lemonnier. Concert complet qui a parfaitement lancé la série de concerts qui ont tous rencontré un grand succès. Seul le concert du Memory Big Band feat Olivier Devic a dû être annulé pour cause d'intempéries.

L'objectif était de pouvoir conserver la programmation des premières parties locales/régionales dans un contexte sanitaire où l'organisation de concerts avec deux parties était impossible.

La création Jeune Public itinérante dans les écoles du territoire « les récrés jazz » : Face à l'impossibilité de déplacer les à Paloma pour assister au spectacle jeune public de nos artistes associés « Les Banan'N Jug ». Le NMJF a organisé cette année pour la première fois une Tournée sur 7 dates dans 14 écoles de l'Agglomération. Fort succès pour se programme d'éducation artistique et culturelle auprès des 2600 écoliers et des équipes enseignantes.

La mini-résidence et l'exposition des Contemporains Parallèles et son vernissage au Château de Générac avec les Bonbons Swingeurs ont mis en valeur les pratiques musicales amateurs et le jazz traditionnel.

Enfin, le 10 septembre dans le cadre des partenariats du festival, l'entreprise de brasserie la Barbaude a accueilli en plein air le groupe trio EG&Strauss (du jeune guitariste fidélisé par le NMJF Roman Raynaud), mais a en plus créé une cuvée spéciale "La Jazz" : 200 spectateurs ont assisté à ce premier rendez-vous.



Nîmes Métropole soutient l'activité des associations culturelles

En 2020, Nîmes Métropole a soutenu des projets tels que :

Le festival Anîmé, de l'association **Anîmé**, avec pour but de développer la culture issue des musiques électroniques, sous toutes ses formes et sans limites particulières, évènements musicaux, rencontres avec un public de tout type, formation aux techniques de musiques assistées par ordinateurs, ateliers ludiques jeune public. Ce festival est décentralisé dans les communes de l'intercommunalité.

Étant donné la crise sanitaire, en 2020, les évènements ont été réorganisés en trois types de concepts de juin à décembre :

- Costières Sonores durant l'été
- Apéro anîmé dans des villages partenaires de Nîmes Métropole
- Anîmé online festival 4 lives dans 4 communes : Redessan, Marguerittes, Garons & Langlade, festival « en ligne »

Un certain nombre d'actions initialement n'ont pu être menées à bien sur cette exercice (contraintes sanitaires, confinements, couvre-feu...)

Le festival Tout Simple Hip Hop de l'association Da Storm où l'objectif est d'amener le public à découvrir la musique Hip Hop à sa juste valeur. Ce festival a su créer une dynamique avec des concerts, spectacles de danse, battles breakdance, expositions, live graffiti, conférence, projections, ateliers... qui ont l'ambition de sensibiliser un large public amateur et connaisseur.

Le festival **Tout Simplement Graffiti** fruit d'un partenariat entre Nîmes Métropole et l'association Da Storm. Ce projet a pour objectif de valoriser le territoire de la communauté d'agglomération nîmoise. Chaque année, au moins deux communes de l'agglomération sont ainsi investies avec la réalisation d'une fresque de grande envergure. C'est ainsi que des fresques monumentales ont été réalisées en 2020 à Rodilhan, Redessan et Saint-Bauzély permettant peu à peu l'embellissement des communes membres de la communauté d'agglomération et la tenue d'actions culturelles.

Nîmes Métropole soutient également d'autres projets culturels comme le cinéma argentin avec l'association Jean-Paul Boyer.

C'est ainsi que Nîmes poursuit l'objectif de déclinaison culturelle de l'Agenda 21 en mettant en œuvre des politiques encourageant la diversité culturelle, impliquant de garantir la variété de l'offre, de favoriser la présence de toutes les cultures dans les moyens de communication et de diffusion d'encourager les coproductions ainsi que les échanges en évitant les positions hégémoniques.

Les équipements culturels et le petit patrimoine

Des équipements et des services portés par une commune sont mis en perspective à l'échelle intercommunale.

Nîmes Métropole s'associe aux projets portés par les communes en leur proposant un soutien financier, dans le cadre de l'instruction, puis de **l'attribution de fonds de concours**.

Parallèlement, la sauvegarde et la valorisation du petit patrimoine rural sont également en jeu. Particulièrement riche et diversifié, il témoigne d'une longue histoire et contribue fortement à l'identité du territoire et à la qualité du cadre de vie. **Cet héritage est ainsi préservé.**

C'est pourquoi, Nîmes Métropole a approuvé, par délibération le 14 décembre 2016, un nouveau règlement en matière d'attribution de **fonds de Concours** ayant pour objet la construction, l'aménagement et la rénovation d'équipements culturels et petit patrimoine, qu'ils soient structurants pour l'agglomération, sectoriels ou de proximité.

3. Les Cultures et Traditions Régionales : préserver, respecter l'identité et le patrimoine du territoire

En 2020, la planification des traditions sur le territoire n'a pas pu se déployer. La programmation présentait une offre similaire à 2019 (roussataïo, courses de raseteurs, abrivado, tientas, peñas).

Au fil des autorisations et restrictions sanitaires, il a été possible de réaliser deux manifestations sur près de 70 programmées (la programmation débute en avril et s'achève début septembre). Les autorisations préfectorales ont été données dans la mesure où les manifestations ne créeraient pas d'attroupement. Les roussataïo ont été privilégiées, soit en transhumance, soit en défilé dans un grand parc municipal. Les deux communes ont également appliqué les mesures sanitaires dans le cadre de la crise COVID-19.

Enfin, Il a été exprimé par les communes le souhait, dans un futur proche, de pouvoir aider les manades qui auraient dû concourir cette année.

Pour 2021, il est projeté l'organisation du festival « traditions et aficion » qui se déroulera dans 17 communes appartenant aux territoires de : Garrigues, Vaunage, Costières, Camargue et Nîmes. Aussi, une journée dédiée au lancement du festival aura lieu en ouverture des manifestations présentant ainsi les deux tauromachies au public et aux plus jeunes.

DÉCHETS & ENCOMBRANTS

Prévention et gestion des déchets : un service de première nécessité !

« Durant une année fortement perturbée par le contexte sanitaire, le service public de collecte des déchets ménagers a pu assurer l'essentiel de ses missions en maintenant la continuité de son activité. Malgré la suspension temporaire de certains services (imposés par l'État du fait du premier confinement), la collecte, le tri, la valorisation et l'élimination des déchets ont pu se poursuivre selon des protocoles sanitaires adaptés. En revanche, les actions de prévention et de sensibilisation des usagers ont souffert d'une restriction des déplacements et des contacts. Pourtant, aujourd'hui plus jamais, la priorité reste la réduction à la source des déchets pour maîtriser les coûts de gestion. »

1. Données générales

La Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers (DCTDM) de Nîmes Métropole gère quotidiennement la collecte en porte-à-porte de nombreux déchets : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers, verre des cafetiers et restaurants, encombrants sur rendez-vous.

Elle gère également les collectes des équipements en apport volontaire : verre, emballages et papiers en conteneurs aériens et enterrés.

Enfin, le réseau des 15 déchèteries communautaires permet l'accueil des usagers des 39 communes du territoire pour des déchets plus occasionnels (déchets verts, gravats, équipements électriques et électroniques, etc.).

En complément, Nîmes Métropole assure la mise en œuvre des actions de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) visant à réduire la production des déchets des différents usagers (particuliers, professionnels, associations, administrations, scolaires, etc.).

En effet, chaque année, Nîmes Métropole gère les déchets générés par l'ensemble des habitants du territoire :

- 74 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (286 kg/hab/an)
- 14 000 tonnes d'emballages et de papiers recyclables (53 kg/hab/an)
- 6 000 tonnes de verre (23 kg/hab/an)
- 58 000 tonnes de déchets en déchèteries et d'encombrants (228 kg/hab/an)

Avec près de 590 kg/hab/an de déchets collectés, Nîmes Métropole se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale (580 kg/hab/an – chiffre ADEME). Ainsi, des efforts importants sont à produire pour réduire cette quantité de déchets et valoriser au maximum les 152 000 tonnes de déchets produits par l'agglomération.

2. Les actions en 2020

L'année a été principalement marquée par les conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement du service public de collecte. En effet, durant la période du premier confinement (du 17 mars au 11 mai), les différents services ont connu des adaptations diverses :

Les services essentiels ont été maintenus :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles et des établissements de santé
- La collecte séparée des emballages ménagers recyclables, du verre et des papiers
- La collecte des encombrants sur la Ville de Nîmes

Les services non essentiels ont été provisoirement suspendus (conformément aux dispositions prises dans le cadre du confinement) à compter du 17 mars 2020 :

- Fermeture des 15 déchèteries du territoire
- Suspension du service de livraison maintenance des bacs, sacs, composteurs et lombricomposteurs
- Suspension de la collecte des encombrants sur les 38 communes hors Nîmes

La reprise d'activité s'est ensuite faite progressivement à partir du mois d'avril :

- Réouverture d'une déchèterie pour les professionnels uniquement (à partir du 2 avril 2020)
- Réouverture de 10 déchèteries aux usagers (à partir du 27 avril 2020)
- Réouverture des 5 dernières déchèteries aux usagers (à partir du 4 mai 2020)

À compter du 11 mai 2020, date marquant la fin du 1^{er} confinement, 100 % des collectes et services étaient assurés (dans des conditions sanitaires adaptées) et n'ont ensuite connue aucune interruption de service sur le reste de l'année 2020.

Les dispositions prises à la reprise ont pu freiner l'activité, en particulier en déchèteries, du fait de la restriction des accès et de la limitation des usagers acceptés sur site en simultané. Au bilan néanmoins, les fréquentations de mai à novembre ont compensé les fermetures de site au mois de mars/avril à tel point que les quantités collectées en 2020 sont quasiment équivalentes aux quantités collectées en 2019.

Malgré le contexte sanitaire, différents projets ont été menés en 2020 dans l'objectif de réduire les quantités produites et accroître les performances de valorisation :

- Distribution de composteurs (571 dotations) et lombricomposteurs (104 dotations) permettant de détourner les biodéchets des ordures ménagères résiduelles,
- 33 tonnes de déchets détournés sur les espaces de réemploi des déchèteries de la Vaunage (à Caveirac) et des Grimaudes (à Bouillargues) dont 50 % de mobilier, approvisionnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire (La Clède, Le Tremplin, ACEE, Réa-Nîmes, Solid'Eco, Envie Gard),
- Animations et sensibilisation dans les classes : écoles élémentaires, collèges, lycées sur les thématiques du tri et du recyclage, du compostage ou encore de réduction des déchets (goûters « zéro-déchet »),
- Participation aux événements de Nîmes Métropole pour promouvoir le tri et le compostage des déchets : tenue de stand d'information et de sensibilisation lors de l'inauguration du Bois des Noyers à Nîmes ou de la Fête des jardins collectifs à Saint-Mamert,
- Mise en place de projets de compostage partagé aux jardins partagés de Manduel (avec le Centre Social Soleil Levant et l'association Cultivons Manduel), sur la commune de Saint-Geniès-de-Malgoirès (avec l'association Temps Libre), au collège Jean Vilar (à Saint-Gilles) et sur l'IME Kruger à Nîmes,

- La promotion du réemploi et de la réutilisation à l'occasion de stands tenus dans le cadre de la semaine nationale des Ressourceries (du 5 au 11 octobre) en partenariat avec la Ressourcerie Réa-Nîmes.

Les opérations ponctuelles des nettoyages de Printemps (13 et 14 juin) et d'Automne (17 et 18 octobre) ont été menées avec un dispositif adapté au protocole sanitaire. Près de 200 tonnes de déchets ont été collectés (Déchets Verts, Encombrants et Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) et valorisés sur ces deux week-ends avec 10 mini-déchèteries sur 10 quartiers de la Ville de Nîmes.

Enfin, toujours pour accroître la valorisation de nos déchets, une nouvelle benne a été mise en place pour collecter les déchets d'éléments d'ameublement sur la déchèterie de La Rouvière (en partenariat avec Eco-mobilier). Cette benne permettra ainsi de recycler les meubles qui partaient précédemment dans les encombrants, renforçant d'autant les performances de valorisation.

L'année 2020 a également vu le renouvellement de plusieurs marchés d'exploitation :

- Pour les déchèteries de Garons, Sainte-Anastasie et La Rouvière,
- Pour la collecte des points d'apports volontaire sur les flux Verre, Papiers et Emballages,
- Pour la collecte des ordures ménagères sur le secteur de la Vaunage (5 communes).

3. Les perspectives pour 2021

L'année 2021 sera grandement consacrée à l'étude de l'évolution des prestations du marché de collecte des déchets ménagers de la Ville de Nîmes dont l'échéance arrive en 2022. C'est donc bien en 2021 que seront définies les modalités d'évolution de ce marché très important pour Nîmes Métropole. Il devra en particulier tenir compte des évolutions réglementaires contenu dans la loi anti-gaspillage et pour l'économie circulaire (Loi AGECE)¹.

Après une année perturbée par le contexte sanitaire, l'année 2021 sera également l'occasion de relancer les actions de prévention des déchets en visant la réduction à la source. Parmi les actions identifiées, le développement du tri à la source des biodéchets est aujourd'hui un puissant levier (30 % de la poubelle). De nouvelles actions seront mises en œuvre préalablement à l'obligation de généralisation du tri à la source prévue pour être effective à la fin de l'année 2023.

D'autres projets opérationnels seront mis en œuvre ou étudiés :

- Développement de nouveaux dispositifs de collecte en apport volontaire sur des territoires non desservis ou nécessitant un renouvellement des équipements,
- Étude sur l'évolution des modalités de collecte et le déploiement éventuel d'une collecte « de proximité »,
- Poursuite de la mise en œuvre des actions du programme local de prévention des déchets (distribution de composteurs, lombricomposteurs, soutien du projet des familles zéro déchet,

¹ [LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#)

développement du compostage partagé, sensibilisation des scolaires et du grand public, promotion du réemploi, etc.)

- Poursuite des projets d'implantation de conteneurs enterrés sur les communes de l'agglomération,
- Renouvellement des marchés d'exploitation (collecte des déchets ménagers sur Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud, déchèterie de Saint-Gilles, déchèterie de la Vaunage),
- Étude portant sur la révision du schéma directeur des déchèteries de Nîmes Métropole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Le Pôle environnement et Développement durable : une mission transversale pour accompagner la collectivité dans la transition écologique et énergétique

Composé de 5 personnes, le pôle environnement et développement durable est une mission à vocation transversale au sein de la collectivité. Il a un objectif unique : accompagner le territoire dans un processus de transition écologique et énergétique. Délibérément positionné aujourd'hui en priorité sur des enjeux environnementaux, il garde toutefois la dimension plus globale de développement durable. Si cette mission est accès uniquement sur ces thématiques, il existe toutefois d'autres pôles ou chargés de missions, au sein de la collectivité, dont l'activité est accès spécifiquement sur la transition écologique ou énergétique : pôle de prévention des déchets, conseiller en énergie partagée, chargée de mission ERC, Chargé de mission ressources en eaux. La force vive de cette dynamique se trouve également dans de nombreux services où des agents sont amenés à intégrer ces enjeux dans leurs activités. Ainsi, on peut observer d'année en année, une montée en compétences de la collectivité sur ces sujets majeurs.

Le pôle développement durable intervient en majorité sous trois formes :

- Expertise/Conseil auprès des directions ou des communes
- Coordination de programmes transversaux
- Animation/ Mise en mouvement/ Accompagnement des acteurs du territoire

2. Le Plan climat Air Énergie Territorial : la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique

Bien que l'élaboration de ce document stratégique et programmatique soit obligatoire, Nîmes Métropole a choisi d'y donner de l'ambition : gouvernance, concertation ont été pensées pour mettre en mouvement non seulement tous les services de la collectivité mais aussi les acteurs partenaires du territoire gérant des compétences pour lesquelles il est devenu aujourd'hui incontournable d'agir. Pour que la transition territoriale soit opérationnelle, il est primordial de mener une politique partenariale.

L'ambition première du PCAET est de réduire les impacts de la collectivité sur la pollution de l'air, la pression énergétique et le réchauffement climatique en agissant sur l'exercice de ses compétences. Pour autant, Nîmes Métropole définira avec ses partenaires, dont en particulier les communes, des orientations partagées et accompagnera ces acteurs dans la phase de mise en œuvre. Formations, échanges d'expériences, aides techniques & financières sont déjà envisagés.

L'élaboration du PCAET, dont le diagnostic a débuté en 2020 se poursuivra jusqu'au début 2022. Le diagnostic éclairera sur les enjeux prioritaires pour le territoire. Le PCAET deviendra ainsi la feuille de route sur la transition écologique et énergétique pour le territoire de l'agglomération. Document stratégique chapeau, ces orientations viendront alimenter d'autres documents programmatiques majeurs sur des secteurs spécifiques : Plan de mobilité (PDM), Plan alimentaire territorial (PAT), Plan local de l'habitat (PLH). Nîmes Métropole bénéficie d'une véritable opportunité avec l'élaboration ou révision concomitante de ces 4 démarches, ce qui devrait permettre de garantir plus de cohérence et d'enclencher une forte dynamique.

Nîmes Métropole engagera dès 2021 une démarche de labellisation Cl'Ergie pour garantir transparence et performance de son PCAET.

Depuis plusieurs années, Nîmes Métropole est partenaire d'ATMO Occitanie pour garantir la surveillance de la qualité de l'air du territoire de l'agglomération. En 2020, ce partenariat s'est poursuivi. Nîmes Métropole est aussi partenaire du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la zone Scot Sud Gard, enclenché suite au dépassement en zone trafic des concentrations en dioxyde d'azote. Avec le PCAET, ce sujet majeur devrait pouvoir prendre la forme d'actions plus concrètes portées par l'agglomération.

3. L'expertise environnementale pour réduire les impacts des projets d'aménagement

Nîmes Métropole a mis en place une structure innovante : un guichet unique biodiversité. Ce guichet unique a pour objectif d'accompagner les services de l'agglomération dans la prise en compte de la doctrine Éviter/Réduire/Compenser sur les projets d'aménagement de Nîmes Métropole. 24 projets sont ainsi accompagnés. Ce guichet apporte expertise et met en place des outils pour favoriser cohérence et efficacité dans la mise en œuvre de ce dispositif réglementaire. Les projets sont accompagnés depuis la recherche du foncier à la livraison de l'équipement. Les projets accompagnés sont de nature très diverse : station d'épuration, déchetteries, Pôle d'échange multimodal, parkings, Cadereau, ...

L'objectif pour Nîmes Métropole, à travers ce dispositif, est d'agir le plus en amont pour éviter et réduire au maximum les impacts sur la biodiversité et ainsi éviter les compensations qui ne sont pas toujours efficaces. Fort de son expérience de 3 ans, ce dispositif évoluera en 2021 pour mieux cibler les points de vigilance, pour lesquels un accompagnement renforcé est nécessaire. Des outils : formation, référentiel viendront compléter cet accompagnement pour viser progressivement l'autonomie des services. Un accord cadre transversal pour tous les projets sera à nouveau mis en place garantissant un bon accompagnement sur le volet naturaliste et réglementaire.

En 2021, l'accompagnement deviendra aussi plus global pour apporter une véritable plus-value aux projets en matière d'environnement : maîtrise énergétique, développement des énergies renouvelables, préservation des ressources, réduction des déchets, qualité de l'air etc. sont quelques-unes des thématiques qui seront abordées dès la conception des projets dans un même objectif : réduire nos impacts et améliorer notre performance. Ainsi, Nîmes Métropole souhaite progressivement construire des équipements encore plus performants et éco-responsables. Le référentiel biodiversité deviendra ainsi en 2021 un outil plus complet pour traiter de tous ces sujets et sera diffusé aussi auprès des communes.

Dans le cadre, de ce dispositif, le Guichet unique gère pour les services les compensations environnementales. La direction aménagement et habitat définit la stratégie d'aménagement, de préservation de la biodiversité et de compensation et le guichet unique met en place le dispositif de gestion. La mise en place de conventions avec un opérateur est en cours d'analyse pour mettre en place un dispositif unique et structuré de gestion des compensations.

4. Des outils pour préserver un bien commun : la biodiversité

Nîmes Métropole a la chance d'être un territoire riche en biodiversité mais cependant, des actions multiples sont à mettre en œuvre pour la préserver

Si la doctrine ERC permet de réduire les impacts écologiques des projets d'aménagements, d'autres outils sont nécessaires pour préserver les espèces protégées du territoire. Ainsi une partie du territoire de Nîmes Métropole se situe en zone N2000 pour la protection des oiseaux. Nîmes Métropole anime ce dispositif en partenariat avec la DDTM qui supervise l'ensemble des territoires N2000. Des actions d'inventaires et de sensibilisation sont ainsi mises en place sur ce territoire.

La connaissance de la biodiversité locale est un aspect majeur si l'on veut définir une stratégie de préservation pertinente. C'est pourquoi, Nîmes Métropole gère une base de données importante. Cette dernière est issue des résultats des inventaires que Nîmes Métropole a réalisés ou d'inventaires réalisés par des partenaires. Pour améliorer cette connaissance, en 2019, Nîmes Métropole a été lauréate de l'appel à projets « Atlas de la biodiversité », ABC. Pendant 3 ans, jusqu'en 2022, Nîmes Métropole s'est engagé à mettre en place plus de 20 actions visant à préserver la biodiversité.

2 aspects sont mis en œuvre :

- Améliorer la connaissance
- Sensibiliser les acteurs

Ainsi, en 2020, Nîmes Métropole a commandé une étude de trames verte, bleue, turquoise et noire dynamiques dont les résultats seront partagés début 2021 avec élus, techniciens et partenaires intervenants sur ce sujet. Cette étude innovante, encore peu mise en œuvre dans les collectivités, donnera à l'agglomération des clés pour comprendre comment vivent et se déplacent les espèces du territoire. Cette étude permettra d'enrichir la base de données, d'affiner la stratégie d'aménagement, de préservation et de compensation et sera un outil majeur à introduire dans les documents d'urbanismes. A partir de ce travail, des zones blanches seront identifiées pour mieux cerner les inventaires complémentaires qui seront à mener à l'avenir.

L'ABC a permis en 2020 d'élargir le périmètre d'actions de Nîmes Métropole en matière de sensibilisation. Ainsi, a été mis en place un site internet ayant pour vocation d'alerter sur l'extinction de la biodiversité et de donner des pistes à chacun pour agir. Ainsi, on y trouve une entrée spécifique par type d'acteurs : entreprise, agriculteur, enseignant, citoyen qui permet à chacun de trouver des informations pratiques pour passer à l'action en participant à des activités pilotées par Nîmes Métropole ou des partenaires. Ce site est un outil vitrine qui illustre la philosophie de Nîmes Métropole en matière de sensibilisation : informer pour faire comprendre les enjeux, faire prendre conscience que l'action est à portée de tous, donner des clés pour changer ses pratiques. Une cartographie participative accessible à tous va permettre d'enrichir les données détenues par Nîmes Métropole.

5. Une dynamique en progression sur l'éducation à l'environnement et au développement durable

Nîmes Métropole a mis en place depuis 5 ans la fête des jardins collectifs. Inscrit dans l'évènement national de la fête de la nature, cet événement familial a pour vocation, 1 fois par an, de sensibiliser le grand public au jardinage écologique et à la préservation de la biodiversité. Chaque année, un nouveau jardin collectif est mis à l'honneur, et chacun peut, sur une journée, participer à des activités diverses pour comprendre, apprendre ou tout simplement s'amuser au cœur d'un espace de nature : conférence, théâtre, contes, observations, démonstrations, ... permettent d'éveiller les participants à la richesse naturelle qui les entoure. En 2021, la 6^e édition verra le jour.

Tout au long de l'année, Nîmes Métropole propose des balades gratuites pour découvrir la nature. 20 « rendez-vous nature » par an pour comprendre les chiroptères, observer libellules, les castors, découvrir les sciences participatives, ... Habitants ou touristes peuvent ainsi au fil des ans s'enrichir de connaissances extraordinaires sur la nature.

Malgré la crise sanitaire, ces événements ont été maintenus pour permettre au plus grand nombre de profiter de la nature, élément essentiel dans cette période difficile pour tous. Et cette dynamique se poursuivra en

2021. Un nouvel événement viendra renforcer cette dynamique, avec la mise en place sur 1 mois, d'animations sur le Bois des Noyers pour faire découvrir, aux étudiants, salariés et habitants ce qui se cache derrière le dérèglement climatique, comment passer aux modes actifs, comment réduire son empreinte carbone, comment construire un hôtel à insectes et bien d'autres sujets encore pour changer ses pratiques du quotidien.

Dans le cadre de l'ABC, un nouveau dispositif « Défi biodiversité » a été mis en place pour l'année scolaire 2019/2020 (10 classes de CM1-CM2) et est réitéré en 2020/2021 (14 classes). 4 animations pédagogiques ponctuées de défis, une bibliothèque avec de nombreux outils pédagogiques permettent aux classes participantes de découvrir les enjeux de la biodiversité et apprendre à la préserver. La bibliothèque permet aux enseignants d'explorer avec sa classe d'autres sujets.

Pour tous ces événements, Nîmes Métropole gère les animations en direct ou fait intervenir des structures du réseau d'éducation à l'environnement et du développement durable. Cette dynamique permet ainsi à l'agglomération de faire travailler un tissu associatif à préserver car riche de multiples compétences.

EN 2021, d'autres actions verront le jour, toujours en direction du grand public mais aussi des entreprises, agriculteurs, élus, communes.

En 2019, Nîmes Métropole a été reconnu « Territoire engagé pour la nature ». C'est dans ce contexte, que l'agglomération a choisi d'accompagner les associations des quartiers prioritaires dans une dynamique de sensibilisation à la biodiversité. Ainsi, après un rendez-vous pour mieux connaître leurs attentes, des associations en 2020 seront sensibilisés au sujet lors de plusieurs interventions : apport de connaissance, idées d'actions à mener. L'éducatrice environnement et développement durable de l'agglomération pourra ensuite les accompagner dans la mise en œuvre des actions qu'ils souhaiteront mener avec leur public. Cette action sera poursuivie avec d'autres associations. Ainsi, l'agglomération crée des relais dans ces quartiers denses et pourra ainsi essaimer pour sensibiliser un public plus nombreux. Les activités à mener sont en général bien perçues car connectées à la nature ce qui est primordial dans ces quartiers très urbains. En 2020, pendant l'été une sortie au Scamandre en Camargue avec des familles, accompagnées par des associations de Nîmes et St-Gilles a permis aux enfants et adultes de découvrir de nouveaux paysages et d'observer des oiseaux. En 2021, l'opération « sortie nature » sera à nouveau rééditée !

La mosaïque d'actions de sensibilisation portée par l'agglomération s'agrandit peu à peu. Autre vecteur d'accompagnement au changement à développer pour 2021, les actions de formation pour élus et techniciens. L'accompagnement financier des projets des acteurs du territoire constitue aussi un levier pour accompagner la transition écologique et énergétique.

6. L'appel à projets Développement durable : accompagner les bonnes initiatives

En 2020, a été maintenu l'appel à projets #DeDe pour sa 10^e édition, malgré la situation sanitaire. Nîmes Métropole a pensé qu'il était primordial d'aider le tissu local à conduire de nouveaux projets. 44 candidatures pendant la période difficile de confinement montrent que le sujet intéresse et que la dynamique est en marche. 6 projets lauréats : mise en place d'actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement, développement de randos nature, prévention des déchets. Associations, entreprise et lycée ont ainsi reçu une subvention pour les aider à concrétiser leur projet innovant de développement durable.

En 2021, l'appel à projets fera peau neuve pour accompagner le plan climat. Véritable outil opérationnel, ce dispositif permet à des projets, grands ou petits, de se concrétiser plus tôt, dans de meilleures conditions en étant mieux outillés ou tout simplement de voir le jour.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Introduction

Au carrefour des axes A9 (Barcelone- Lyon) et A54 (Nîmes-Marseille), Nîmes Métropole tient un rôle pivot à l'Est de la région Occitanie, entre les deux polarités de Montpellier et de Marseille et aux franges des régions Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur) et Auvergne-Rhône-Alpes, à la croisée des grands axes de communication routiers et ferroviaires du Sud-Est (axes languedocien, provençal et rhodanien). Cette position stratégique et son niveau de desserte font de l'agglomération nîmoise un territoire directement relié à l'Europe du Nord, à l'Italie, à l'Espagne.

Pour continuer à tenir cette position privilégiée de plaque tournante en matière d'activités de transport et de logistique empruntant le couloir rhodanien et en vue d'en faire un véritable atout pour le territoire, notamment pour son développement économique, le réseau d'infrastructures est aujourd'hui complété par 21 parcs d'activités et des équipements dédiés à l'accueil d'entreprise

Nîmes Métropole est le 3^e bassin de vie de la région Occitanie. Les prévisions démographiques, que l'on peut étendre à tout le Sud du Gard, anticipent une forte expansion démographique, dont le mouvement est déjà entamé, et tend à s'accroître.

À la vue, des atouts que présentent le territoire Nîmes Métropole en termes géographique, démographique, d'infrastructure de transports et de potentiels de développement économique, la Direction du Développement Economique met en œuvre d'un plan d'actions visant au renforcement et à l'accroissement de l'activité économique et de l'emploi.

Cette stratégie partagée par l'exécutif de Nîmes Métropole au côté de l'ensemble des partenaires intervenants dans la sphère économique, tels que notre SEM d'Aménagement ou SPL, les services de l'État, la Région et son Agence Régionale de développement AD Occ, les Chambres Consulaires, les pôles de compétitivité, le BIC Innov'up, l'accélérateur d'entreprise Open Tourisme Lab, a pour fil conducteur de favoriser l'entreprenariat pour l'émergence de nouveaux porteurs de projets et développer l'innovation avec le concours du monde académique et de la recherche pour accompagner les entreprises du territoire à s'adapter aux mutations économiques.

2. Aides aux entreprises

Aides aux entreprises dans le cadre du Covid

De nombreux dispositifs initiés par Nîmes Métropole en lien avec ses partenaires ont été mis en place pour soutenir les entreprises pendant la période de COVID.

La baisse de la cotisation foncière des entreprises (CFE), pour les entreprises des secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport et culture. Financée à 50% par l'État, soutenue par l'agglomération à hauteur de 607 000€, cette aide a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2020.

Concernant le Fonds solidarité exceptionnel Occitanie (FSE) auquel abonde Nîmes Métropole, l'agglomération a financé plus de 1,75m€, pour plus de 1.100 dossiers pour 1083 entreprises aidées.

De plus, une convention tripartite État/Région/Nîmes Métropole sur le fonds solidarité national à destination des entreprises a été signée, permettant de soutenir sous forme de subvention complémentaire de 1500 €/entreprise, octroyée par Nîmes Métropole. 120 entreprises sont concernées pour 180 000 €.

Sans compter la mise en œuvre avec la Région Occitanie du fonds L'OCCAL décliné en 3 dispositifs de soutien complémentaires aux entreprises (commerce, artisanat, culture, sport, ...) impactées directement par la crise Covid-19. Au 31 décembre 2020, une centaine de dossiers ont été instruits

- Fonds L'OCCAL 1 (aides à la trésorerie en avance remboursable) = 11 entreprises pour un montant de 107000 € (participation Nîmes Métropole 21500 €)
- Fonds L'OCCAL 2 (subventions d'investissement) = 17 entreprises aidées pour un montant de 116766 € (participation Nîmes Métropole 25227 €) Fonds L'OCCAL 3 (aides au Loyers pour novembre ou décembre 2020) = 90 dossiers pour un montant d'environ 80 000 €

L'OCCAL 1 et L'OCCAL 2 sont reconduits au premier trimestre 2021 : une centaine de dossiers sont actuellement en cours d'instruction

Fin 2020, c'est donc près de 4.700 établissements qui ont été directement soutenus par l'agglomération.

3. Implantations

Développer une offre foncière propice pour l'attractivité de notre territoire

Avec une offre foncière développée depuis la création de l'agglomération localisée principalement sur 4 zones d'activités thématiques dénommées Actiparc (sur les 21 de l'agglomération), cette offre exemplaire en termes de développement durable a été propice au développement des activités endogènes et à l'accueil d'entreprises exogènes.

L'Actiparc de Grézan à Nîmes

Situé à l'est de Nîmes, le long de l'autoroute A9 à proximité de l'échangeur Nîmes-Est et disposant d'un embranchement particulier pour le fret par voie ferrée, l'Actiparc de Grézan d'une surface totale de 90 hectares accueille 131 entreprises et compte 1 200 emplois privés autour des métiers de l'industrie, de la logistique et du transport.

L'Actiparc Scientifique et Technique Georges Besse 2 à Nîmes

Dans la continuité du Parc Georges Besse 1 desservi par 3 lignes de transport urbain, situé à 5 minutes du centre-ville et de la gare centrale de Nîmes, l'extension du Parc Georges Besse pour une superficie totale de 14 hectares compte 220 entreprises plus de 1 250 emplois hors secteur public dans les métiers des technologies, de la recherche, de la formation et des services.

L'Actiparc Mitra à Garons et Saint-Gilles

À proximité immédiate de l'aéroport Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes, ce parc d'activité est directement desservi par l'échangeur autoroutier Nîmes-Garons de l'A54.

D'une superficie totale de 85 hectares, l'Actiparc Mitra connaît un vif succès et reçoit aujourd'hui des PME/PMI et des activités dédiées à la logistique et aux activités aéronautiques.

L'Actiparc de Bouillargues

Situé au sud-est de Nîmes à proximité de 3 échangeurs autoroutiers (A9, A54), cet Actiparc d'une superficie de 15 hectares dédié aux activités tertiaires, de santé et aux TPE bénéficie d'un environnement privilégié, de prestations de qualité et d'aménagements paysagers.

Organiser une planification foncière équilibrée pour contenir l'étalement urbain tout en favorisant la reconquête de zones d'activités économiques

Après ces années exceptionnelles qui se sont traduites par un rythme de cession foncière de 15 hectares par an l'année 2020 marquée par la Covid, s'est conclue par une petite dizaine de transaction soit l'équivalent de 4 hectares.

Avec une offre immédiatement livrable de 25 hectares de terrains sur les Actiparcs permettant de répondre à des demandes d'implantations à court terme, Nîmes Métropole a programmé de compléter son offre foncière par de nouveaux parcs d'activités.

Dans le cadre d'une stratégie à 10 ans de maîtrise de l'étalement urbain de l'agglomération, il a donc été acté à cette échelle de temps, d'optimiser les projets d'aménagement ou d'infrastructures, par la réduction des emprises foncières, la densification des formes urbaines, et l'implantation de nouveaux équipements (espaces de travail partagés, fablab, hôtels d'entreprises...) compatibles avec le tissu urbain. Autour de cette proposition à horizon 2030, il est notamment programmé la création du futur quartier économique de Magna Porta qui s'étendra sur 85 hectares dans la continuité de la nouvelle gare TGV Nîmes Pont du Gard, mais aussi la remise à niveau et la reconquête des 17 zones d'activités économiques transférées par la loi NOTRE dont plus particulièrement la requalification du Marché Gare, la restructuration de Km Delta et du Mas des Rosiers ...

Optimiser les compétences du territoire pour mieux accompagner les projets de développement d'entreprise

Au-delà de cette offre foncière qui vise à créer un environnement professionnel propice à la création et l'implantation de nouvelles entreprises, Nîmes Métropole a su mobiliser toutes les ressources du territoire au profit de la création, du développement et de l'implantation d'entreprises.

Ce travail d'assemblage et de mutualisation des compétences du territoire (Chambres Consulaires, Agence de Développement Economique, Réseaux d'entrepreneurs, Investisseurs, Pôles de compétitivité.), s'est traduit au cours de la période 2015/2020 par l'accompagnement de plus de 450 dossiers de demande d'implantations, la commercialisation de 95 nouveaux hectares, l'implantation ou transfert de 145 établissements permettant la création et/ou le maintien de plus de 3 000 emplois.

Sur cette même période de référence le nombre d'établissements de notre territoire est passé de 23 000 à 27 300 unités soit un solde positif de 4 300 entreprises, dynamique qui s'est traduite par un accroissement de l'emploi privé de 69 000 à 76 800 emplois pour un résultat au 31 décembre 2020 de création nette de plus 7 800 emplois.

Doter le territoire d'équipements et de services favorables aux parcours résidentiels des entrepreneurs

Cette démarche engagée depuis plus de 10 ans par la collectivité vise à offrir aux entreprises un environnement professionnel performant et structurant par l'investissement dans plusieurs programmes d'immobiliers dédiés :

- Une pépinière d'entreprises localisée dans le quartier de Valdegour qui permet d'accueillir 14 entreprises sur 1 000 m² de bureaux et ateliers,
- Le Campus de EERIE sur le parc Georges-Besse permettant l'accueil sur 9 000 m² des écoles d'ingénieurs, le CNAM, un pôle de formation de SAUR, des écoles de commerce et de management, un FabLab

- L'aménagement de hangars aéronautiques en bord de piste de l'aéroport pour accueillir des activités liées à la sécurité civile et à la formation aux métiers de l'aéronautique
- Des hôtels d'entreprises, ateliers relais, espace de coworking qui mailleront le territoire dont plus spécifiquement le nouveau quartier économique Magna Porta et les espaces restructurer de la zone Agro-Alimentaire du Marché Gare
- Projet d'un centre d'excellence Sécurité Civile sur la plateforme aéroportuaire intégrant des plateformes d'essais, des simulateurs, des lieux de formation et des espaces de travaux performants, autour des métiers de la sécurité civile, de la gestion des risques, de la médecine de catastrophe.

Soutenir financièrement les partenaires du développement économique

- Soutien aux plateformes technologiques intervenants aux cotés des porteurs de projets dans les domaines de la lutte contre les feux de forêt, la gestion des risques, la météorologie, les biotechnologies, les thérapies innovantes, les dispositifs médicaux et de la longévité
- Soutien à l'Open Tourisme Lab, accélérateur de startups dédiées aux activités du tourisme du futur,
- Une pépinière d'entreprises innovantes animées par le BIC Innov'Up de la CCI du Gard ;
- Un FabLab doté d'équipements techniques de haute technologie animée par l'association « Incroyable Possible », équipements ouverts aux entreprises, aux particuliers avertis et aux porteurs de projets.

Les projets d'implantation 2020

92 dossiers ont été suivis au cours de l'année 2020 et 18 dossiers se sont traduit par une implantation dont par exemple :

- **Actiparc Bouillargues** : SINETYC (fermetures et automatisation – 20 emplois), MIROITERIE CENAG (12 emplois), SYMETRIE (production d'hexapodes – 34 emplois).
- **Actiparc Mitra** : GRAND FRAIS (logistique alimentaire – 110 emplois), BERT (Transports – 65 emplois).
- Actiparc de Grézan : DB SCHENKER (messagerie – 70 emplois), PROMOCASH (Grossiste alimentaire – 35 emplois).

Les Implantations hors Actiparcs (immobilières) :

- SUEZ Advanced Fire Engineering (aéronautique - ZAC TRAJECTOIRE - 5 emplois en provenance de Paris),
- HAUT COMITE FRANCAIS POUR LA RESILIENCE NATIONALE (Plateforme de protection des populations et des organisations- Parc George Besse - 5 emplois en provenance de Paris)

Fin 2020, la pépinière de Nîmes Valdegour est occupée à environ 90% (100% des ateliers, et 80% des bureaux). 3 jeunes entreprises ont intégré les locaux dernièrement :

- EUREKA SUD – Agence et BE Recrutement personnel ESS (Bouche du Rhône) (2 emplois),
- AASD – Assistances et Services à la personne (Hérault) (1 emplois) et
- BRICE GROS PLOMBERIE (Gard) (1 emploi).

Projets majeurs en cours 2021

Plusieurs projets débutés en 2021 devraient aboutir au cours de l'année 2021 dont :

Au niveau foncier :

- Sur ZAC Mitra : SOPREMA, premier projet industriel majeur accompagné par l'agglomération depuis sa création en 2003 : sur 7 hectares : accueil d'unité de fabrication de matériaux isolant à base de mousse polyuréthane (100 emplois), et un deuxième projet industriel sur 2 hectares complémentaires de fabrication de matériaux isolant vert à base de paille de riz (nombre d'emplois à définir).
- Implantation du GROUPE TABATABAI à Bouillargues (Ingénierie et expertise des besoins et des sinistres – 40 emplois).

Au niveau immobilier, Nîmes Métropole a remporté un appel d'offre pour la décentralisation de services de la DGFIP (20aine d'emplois).

4. ESRI (Enseignement supérieur, recherche et innovation)

Nîmes Métropole comptait en 2020, 14 700 étudiants inscrits dans des cursus d'enseignement supérieur, ce qui, rapporté à la population totale de la collectivité de 260 000 habitants, en forte croissance, représente un taux relativement faible d'environ 5 %. Il en résulte un niveau de formation moyen inférieur à la moyenne régionale.

Les forces de recherche du territoire commencent à se développer et à se structurer, notamment à l'Université de Nîmes, avec notamment la labélisation de deux équipes de recherche et la création d'une École doctorale. Les capacités de recherche qui en résultent doivent encore être renforcées.

Nîmes Métropole a fait de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la recherche et de l'innovation (ESRI) un axe prioritaire d'intervention, ouvert sur l'économie et l'entreprise.

L'objectif global de la mission "Enseignement supérieur, recherche et innovation" (ESRI) est d'accroître l'offre de formation et d'enseignement supérieur, et d'accompagner le développement de la recherche et de l'innovation sur le territoire. Nîmes Métropole a fait de l'ESRI un axe prioritaire d'intervention, ouverte sur l'économie et l'entreprise.

Les objectifs spécifiques :

- Développer le pôle d'enseignement supérieur, en favorisant notamment l'enrichissement de l'offre de formations
- Rendre plus lisibles les compétences du territoire en matière d'enseignement et de recherche
- Renforcer et valoriser l'offre de formation professionnelle, en lien avec les besoins actuels et futurs des entreprises
- Soutenir la recherche et les plateformes technologiques, notamment dans les domaines stratégiques de développement du territoire (risques, sécurité civile, santé et dispositifs médicaux...)
- Faciliter l'intégration du numérique dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Améliorer des conditions de la vie étudiante, dans toutes ses dimensions (hébergement, restauration, déplacements, mobilités et ouverture internationales...)

Les axes d'intervention et les réalisations en 2020 :

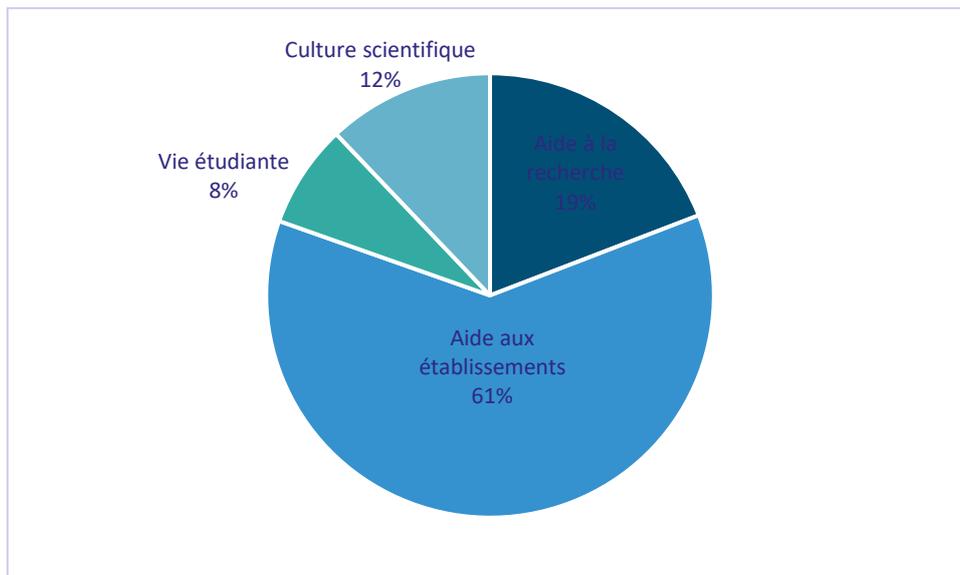
- **Amélioration et développement et des capacités immobilières d'enseignement et de recherche** : poursuite du soutien à l'opération de rénovation et d'extension de la Faculté de médecine, de relocalisation de l'Institut de formation aux métiers de la santé du CHU sur le site de Carémeau, de l'aménagement du campus Vauban de l'Université de Nîmes, des travaux de rénovation du site de l'EERIE, site dédié à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation situé au cœur du parc Georges Besse.

- **Acquisition, amélioration et renouvellement d'équipements scientifiques de haut niveau et de plateformes technologiques** : soutien à l'acquisition d'équipements scientifiques et pédagogiques à l'Université de Nîmes (spectromètre de masse à plasma), à l'IUT de Nîmes (plateforme robotique et drones) et à la Faculté de médecine (plateforme d'enseignement par simulation et plateforme d'élevage de poissons Zebra Fish, servant dans de nombreuses expériences), inauguration du Fablab de Nîmes.
- Développement de programmes de recherche, notamment via des travaux de thèse, actions favorisant l'insertion professionnelle des doctorants, et développement des liens recherche publique / entreprises : cofinancement de sept thèses (quatre à l'Université de Nîmes, une à l'IUT de Nîmes, une à la Faculté de médecine et une à l'École des Mines d'Alès) et soutien au collège doctoral Languedoc-Roussillon.
- **Installation de nouveaux établissements d'enseignement et déploiement de nouvelles formations, notamment en alternance** : poursuite du soutien au développement des écoles du numérique Intech et ISEN Yncréa Méditerranée et à l'Institut Méditerranéen des métiers de la longévité (I2ML).
- Actions en faveur de l'orientation des étudiants, de la mobilité internationale, de la vie étudiante et de la sensibilisation à l'innovation et au monde de l'entreprise : actualisation de l'offre globale de formation présentées sur les sites internet d'Openîmes et du Pôle Métropolitain Nîmes Alès, soutien au salon d'orientation Lycée Avenir, soutien aux campus des métiers et des qualifications "Habitat" et "Design", mise en place opérationnelle d'un observatoire du logement étudiant, réalisation d'une enquête sur l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, soutien à la promotion de l'entrepreneuriat étudiant (PEPITE-LR).
- **Actions de diffusion de la culture scientifique et technique auprès du grand public** : réalisation des Entretiens Nîmes Alès (organisation de 19 manifestations liées à la science et à l'innovation, pour tous publics, ayant rassemblé 1600 participants), soutien à l'École de l'ADN et à l'opération MicroB-ID (jeu de vulgarisation scientifique) de l'Institut National e la Recherche Médicale (Inserm).

Pour anticiper l'avenir, Nîmes Métropole réalise également des études prospectives sur le potentiel de développement de l'enseignement supérieur (installation de nouveaux établissements et de nouvelles formations), et de la vie étudiante.

Le budget dédié en 2020 a été de 765 000 euros en fonctionnement et 1 320 000 euros en investissement

Fonctionnement



5. Aéroport

TRAFIC PASSAGERS : Actuellement le secteur aérien est fortement impacté par la crise sanitaire, en particulier le trafic passager et donc les compagnies aériennes sur lesquelles pèse une grande incertitude sur leur activité. Les prochains mois et années nous permettront d'y voir plus clair en termes de perspectives et possibilité de développement.

La crise Covid a impacté très fortement et durablement le trafic aérien. Les confinements successifs et les restrictions de déplacement se sont traduits par une importante réduction du programme de vols tout au long de l'année conduisant à un nombre de passagers de 58 398 pour 2020.

DSP : Contrat DSP transitoire avec EDEIS sur 2021. Renouvellement en cours de la DSP pour janvier 2022 : remis des offres mi-janvier, puis négociation avec les candidats : au moins 3 espérés.

IMMOBILIER : Actuellement l'aéroport de Nîmes n'a plus de disponibilité pour accueillir de nouvelles entreprises notamment des entreprises liées au secteur aéronautique = projets de développement de hangars aéronautiques.

Travail en cours de 2 hangars en bord de piste pour 4000 m² en tout, livraison 2023 + bâtiment tertiaire B46 de 1100 m² pour l'accueil d'entreprises sur l'aéroport

Projet de réhabilitation du bâtiment B 46 : Coût global 1 456 800€ HT (études, travaux, honoraires et frais divers)

Le bâtiment B46 se situe sur la plateforme aéroportuaire de Nîmes Garons. Afin de remettre ce bâtiment en fonction, un diagnostic a été diligenté par Nîmes Métropole en phase de faisabilité : le bâtiment doit être remis aux normes avant de pouvoir être à nouveau occupé. Il est composé d'un RDC et d'un étage de 540 m² chacun, pour une surface totale de 1080 m² environ. Le projet consiste en la création de 4 plateaux libres et indépendants qui seront cloisonnés ultérieurement suivant les besoins des opérateurs qui y seront accueillis.

Pour 2021 les dépenses prévues sont les suivantes : 745 000 €

Projet de construction des hangars Basecamp 3 : coût global 6 188 927€ HT (études, travaux, honoraires et frais divers)

Le projet BASECAMP3 a pour objet la réalisation de deux nouveaux hangars de maintenance aéronautique et stationnement d'aéronefs, avec accès commun à la piste. Le projet est constitué :

- Hangar n°1 : 2000m² avec parking extérieur de 3700m²
- Hangar n°2 : 2000m² avec parking extérieur de 4000m²

Pour 2021 les dépenses prévues sont les suivantes : 730 000 €

CENTRE D'EXCELLENCE DE SECURITE CIVILE : Développement d'un pôle européen de sécurité civile, en partenariat avec l'État, la Région et l'Europe.

Le regroupement sur la plate-forme de Nîmes-Garons du groupement d'hélicoptères et de la base d'avions de la sécurité civile s'est traduit par la création d'un pôle national, en termes d'opérations et de formation. La France est ainsi le seul pays européen à regrouper l'ensemble de ses moyens aériens sur une même base.

En s'adossant à la base de sécurité civile et à l'aéroport de Nîmes-Garons, ce centre d'excellence pourrait profiter de son environnement, de sa masse critique et de la qualité des infrastructures déjà en place pour en faire une vitrine et une plate-forme pour développer la coopération européenne sur les sujets liés à l'emploi des moyens aériens en matière de sécurité civile.

Il aurait vocation à contribuer au rayonnement du savoir-faire français en Europe et à l'international en soutenant le développement d'innovations pour les missions aériennes et aéroterrestres opérées par la Sécurité civile.

De manière générale, ce centre pourrait être un levier de développement :

- **pour les missions opérationnelles** en favorisant en France et en Europe la mise en œuvre de nouveaux vecteurs et équipements, l'évolution et l'interopérabilité des doctrines, et la construction d'un véritable cursus pédagogique européen.
- **pour la filière industrielle aéronautique et de sécurité civile** par le test d'innovations, l'accompagnement des entreprises ainsi que le soutien à l'export des savoir-faire ;
- **pour la recherche appliquée** en impliquant des universités, écoles, instituts et laboratoires à travers, par exemple, des thèses de doctorat, des stages ingénieurs, une chaire de recherche, des projets collaboratifs français et européens ;

6. Tourisme

La compétence tourisme a été attribuée à Nîmes Métropole suite à la loi NOTRE (août 2015) en 2017. Un diagnostic effectué en 2017, et une stratégie en découlant en 2018 ont donné naissance à un Office de tourisme communautaire sur le territoire, dont l'objectif était de développer la promotion du tourisme sur les 38 communes (Nîmes ayant gardé sa compétence tourisme) de Nîmes Métropole. En parallèle, Nîmes Métropole fixait la stratégie touristique et le budget y afférent annuellement, et portait les projets touristiques d'animation du territoire (Challenge de golf, boucles

cyclo, animation de la Gare Nîmes Pont du Gard, développement de l'agri tourisme, accompagnement des communes dans leur projets touristiques, aide au développement de l'activité touristique des prestataires ou porteurs de projets, travail en synergie avec l'Open tourisme Lab et réflexion/ action sur l'innovation touristique...).

La Covid19 ayant affecté le tourisme de plein fouet, peu d'actions "terrain" ont été menées en 2020.

Néanmoins, Nîmes Métropole a tout de même avancé et/ ou finalisé les actions suivantes selon les 3 axes de la stratégie touristiques impulsée en 2018 : nature, culture, fluvial (ce dernier point n'a malheureusement pas pu être traité les croisiéristes sont à l'arrêt depuis mars 2020)

Côté tourisme de pleine nature et culture :

- Boucles cyclo touristiques (action $\frac{3}{4}$ finalisée)

3 boucles sur le territoire dessinées puis jalonnées par un prestataire retenu après consultation : Signaux Girod) en partenariat avec le PETR Garrigues Costières.

La boucle de l'Aqueduc (côté Est du territoire- Cabrières- Sernhac...) est balisée. Les boucles Leins Gardonnenque et Costières en cours.

- Projet Land Art- pierres sèches avec le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (en cours)
- L'objectif du projet est de valoriser les matériaux naturels du terroir, notamment les pierres sèches, en faisant réaliser une œuvre permettant de montrer aux locaux et aux touristes qui se balade sur le territoire les valeurs de ce dernier. Il s'agit d'une œuvre éphémère.
- Le Flâneur (finalisée sur Saint Gilles). Il s'agit d'une visite musicale en audio augmentée afin de dynamiser le patrimoine le long de la Voie Regordane (Saint Gilles, Nîmes et la Calmette).
- Agri tourisme (à partir de septembre 2020 : en cours) recensement des centres équestres existants sur le territoire, représentations diverses (Syndicat mixte des gorges du Gardon etc.

Autres actions résultant d'une adaptation ou d'une réflexion de circonstance :

- Week end des Braves (jeux concours pendant la crise -mis en place en juin 2020) - finalisée
- NM était maître d'ouvrage et l'Office de tourisme communautaire l'a mis en œuvre.
- 200 lots de séjours touristiques sur le territoire de Nîmes Métropole gagnés d'une valeur totale de 50 000 € Animation dans le hall de la gare : mise en place d'un support pour communiquer sur le territoire de NM Finalisée
- Transfert du personnel de la Maison de la Garrigue et de l'Olive au service tourisme de NM- Finalisée
- 3 agents recrutés par NM dont 2 au tourisme, 1 au DD. Aujourd'hui une seule est resté au tourisme sur l'agri tourisme
- Consultation et étude menée sur un schéma d'accueil des aires de camping-car sur le territoire- Finalisée
- 1 étude menée, 12 prestataires/partenaires mobilisés pour un Hackathon, 20 entretiens réalisés

Actions récurrentes annuellement :

- EPIC/Office de tourisme : fixation des objectifs, de la stratégie et contrôle des actions, octroi de la subvention de fonctionnement (quasi 100 % du budget de l'OTC)
- Open Tourisme Lab : participation aux instances (Copil, Directoire, AG, recrutement des start-up etc.), contrôle du rapport d'activité pour l'octroi de la subvention annuelle, actions communes (Hackathon sur les aires de camping-car...).

Perspectives 2021 : le transfert de la compétence tourisme de NM vers la SPL qui devrait être effectif au 1er mai 2021. Il s'agit d'une collaboration triangulaire avec l'EPIC et la SPL AGATE pour réussir au mieux le transfert de la compétence et de ses liens.

7. ZAE

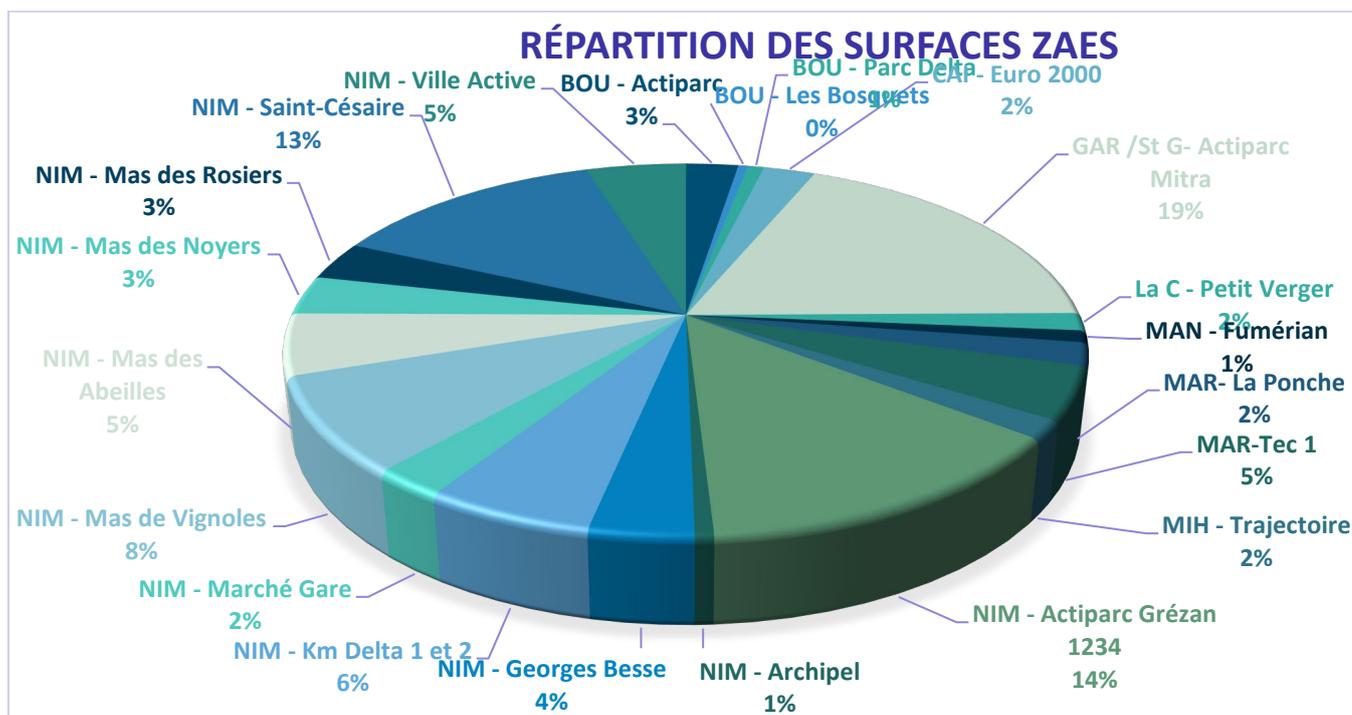
Contexte

En application des dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), la communauté d'agglomération Nîmes Métropole est compétente en matière d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques identifiées d'intérêt communautaire.

Ainsi, avec le transfert de 18 zones d'activités, le territoire est passé de 4 zones d'activité historique* à 22 ZAE en 2018. L'âge moyen de ces zones est aujourd'hui de 33 ans.

Pour mémoire :

- Bouillargues : Actiparc*, ParcDelta, Les bosquets,
- Caissargues : Euro 2000
- Garons/St Gilles : MITRA*
- La Calmette : Petit Verger,
- Manduel : Fumérian,
- Marguerittes : La Ponche et TEC 1
- Milhaud : Trajectoire
- Nîmes : Grézan*, Archipel, Ville active, Georges Besse 1, Georges Besse 2*, KM DELTA 1 & 2, Marché Gare, Mas de Vignoles, Mas des Abeilles, Mas des Noyers, Mas des Rosiers, Saint Césaire.



Présentation

Ce transfert prend corps à travers 2 grands volets de mission : l'aménagement et la gestion.

1. L'aménagement des ZAE

L'aménagement recouvre 2 typologies de projet :

- Les projets partagés avec la Direction Aménagement qui assure le pilotage opérationnel :
 - **L'extension et la densification des ZAE existantes** : prospection sur le foncier potentiellement disponible sur les ZAE ou à proximité pour **l'extension de ZAE existantes**. La Direction du Développement économique accompagne en moyenne 12 à 15 projets d'implantation par an sur nos zones d'activités soit l'équivalent d'une cession foncière d'environ 15 hectares. Urgence de prospecter au vu du reliquat des **disponibilités foncières** ;
 - La requalification foncière/renouvellement avec une première zone en phase d'avant-projet : Marché Gare ;
 - La création de nouvelles zones d'activité économique dont MAGNA PORTA est le projet phare, avec l'avenue de la Gare en dorsale (livrée en février 2020). La ZAC qui aboutira à l'aménagement du parc d'activités est en cours de création. Ce projet doit servir de LOCOMOTIVE économique aux entreprises locales ;
 - Les premiers espaces du parc d'activités économiques (24,7 ha dédiés aux entreprises) seront aménagés le long de l'avenue de la Gare (existante et opérationnelle depuis fin 2019), dès le dossier de réalisation de ZAC approuvé (courant 2023). La réalisation de la ZAC (études, travaux) a été confiée en décembre 2019 à la SPL AGATE par la voie d'une concession d'aménagement de 20 ans. Travail sur le projet de ZAC. Commercialisation à partir de 2023 ;
- Les projets d'aménagement et les opérations de requalification pilotées directement par le service :
 - Les projets de requalification de la totalité des espaces publics à des fins de modernisation et d'adaptation aux usages. (cf A titre d'exemple, l'actiparc G.BESSE dont la requalification débutée en 2019 se poursuivra par tranches jusqu'en 2022).
 - Les opérations d'aménagement fonctionnel de partie de zone, tels que création de giratoire, aménagements de mise en sécurité, création de pistes cycle et de mobilité douce, modification des circulations, des espaces de stationnements, la désimperméabilisation et la végétalisation d'espace,

2. La gestion des ZAE

Pour l'ensemble des 22 zones d'activités d'intérêt communautaire, Nîmes Métropole assure la gestion et l'entretien de l'espace public en matière de propreté, d'espaces verts, de voirie, de signalisation, et d'éclairage public.

L'ensemble des actions piloté par le service dédié s'effectue via des marchés publics de prestation, travaux, fournitures.

3. LE BUDGET

Le budget du service s'établit à :

- 1 500 k€ de fonctionnement
- 3 600 k€ d'investissement

ZAE : actions marquantes 2020

Corrélativement à une phase d'inventaire quantitatif et qualitatif du patrimoine transféré encore en cours pour les 18 ZAE d'intérêt communautaire, et outre les interventions de mise en sécurité, des actions notables ont pu être menées en 2020 parmi lesquelles :

- Le démarrage de l'opération de requalification de l'actiparc G. BESSE avec une réorganisation de la totalité de l'espace public pour les rues G. BESSE et Graham BELL (chaussées, pistes cycles et cheminement piétons, éclairage public),
- Réfection de la voirie de l'actiparc delta de Bouillargues,
- Réfection du giratoire Paul Laurent/Jean Lauret au Mas de Vignole,
- Reprise des enrobés non conformes du cours Dions Bouton ZAE KM Delta,
- Aménagement d'un plateau et d'une zone partagée à St Césaire, rue Fleming,
- L'aménagement du giratoire de Grézan,
- La finalisation de l'opération de réfection de chaussée du Mas des Rosiers,
- Les remises à niveau des signalisations routières (verticale et horizontale).

Perspectives 2021

La programmation 2021 prévoit de requalifier les actiparcs obsolètes et ou vétustes.

Ainsi la requalification de l'actiparc G. BESSE à Nîmes se poursuit avec la phase *Arche Botti - Allée Norbert Wiener*, la finalisation des études de requalification de la zone d'activité de la Ponche à Marguerittes, et également le lancement des études de requalification des zones d'activités Ville Active à Nîmes (Avenue Jean PROUVE & giratoire) et Euro 2000 à Caissargues.

À noter, Euro 2000 fera l'objet d'une double approche : densification & requalification.

Corrélativement, le chantier de jalonnement et de signalisation des ZAE doit voir le jour, avec une première tranche pour un montant estimatif de 300 000€ ttc.

L'effort de renouvellement des lampes de l'éclairage public, qui s'inscrit dans une recherche de performance énergétique, est maintenu pour un montant de 60 000€ ttc et une opération majeure de remplacement des lampes du cours Jean Monnet en Ville Active.

Un plan pluriannuel de déploiement des caméras de vidéo- surveillance sera amorcé avec une couverture possible d'ici à 2026 d'une cinquantaine de caméras supplémentaires.

Afin, la création de pistes cyclables au sein des ZAE a vocation à se déployer de façon significative, en lien avec la Direction de la Mobilité et les territoires limitrophes. Après la création de pistes dédiées à la mobilité active de G. BESSE, une seconde opération est proposée sur KM Delta pour un montant estimé de 500 000 €.

Un nouveau marché de gestion des espaces verts devra également prendre le relais des marchés existants, intégrant des principes différents de gestion durable des espaces verts de la collectivité et des continuités écologiques.

L'ensemble des programmes d'actions opérationnelles d'ors et déjà pré fléchées pour 2021, s'inscrivent dans une démarche de gestion plus vertueuse et raisonnée qui sera traduite dans les marchés à venir : marché de voirie avec objectif ambitieux de valorisation des ressources chantiers, gestion différenciée des espaces verts, désartificialisation / désimperméabilisation des sols / création d'ilots de fraîcheur, recherche de performance énergétique en matière d'éclairage public, développement des parcours de mobilités actives.

Ces actions et marchés ont vocation à intégrer de plus en plus fortement les enjeux du développement durable.

8. Animations

Afin de dynamiser le tissu économique de son territoire, la Direction du Développement économique de Nîmes Métropole organise des événements dédiés à l'information des chefs d'entreprises, à la vie économique du territoire et à la constitution de réseaux de dirigeants.

L'année 2020 en raison de la crise sanitaire aura fortement contraint les événements annuels programmés. Souhaitant toutefois maintenir le lien avec les dirigeants et l'animation économique la Direction du Développement Economique en étroite collaboration avec la Direction de la Communication ont repensé le format notamment des rendez-vous éco en 100% Digital avec retransmission live Facebook.

Evénements en 2020 :

Les Rendez-vous Éco de Nîmes Métropole anciennement les Matinales de Nîmes Métropole

Objectif : moment d'échanges et de dialogue, rencontre avec des spécialistes qui apportent conseils, bonnes pratiques et accompagnement sur un thème

- **Rendez-vous Éco** le 7 janvier 2020 : l'Observatoire de l'immobilier et Foncier de Nîmes Métropole (70 personnes) (En présentiel)
- **Facebook Live / Témoignages -Soutien de Nîmes Métropole et aides Covid** Facebook live mai 2020 avec les témoignages de dirigeants (40 personnes)
- **RDV Éco Work sweat home, les bonnes pratiques d'une société en mode télétravail** Le vendredi 20 novembre 2020 (dans le cadre de la Digiweek) : 1672 vues en direct /62 commentaires / 84 followers du début à la fin /Vidéo 2900 vues /65 commentaires /7 partages /47 like
- **RDV Éco Actions-Réaction-Innovations** jeudi 17 décembre 2020 : Nombre d'inscrits : 76 / 5000 personnes touchées / 47 Followers début à la fin /Vidéo 1800 vues /34 commentaires/ Like 45 /12 partages

En 2021 :

- **RDV Éco L'Observatoire Immobilier et Foncier de Nîmes Métropole** le vendredi 29 janvier 2021 : 147 inscrits / 80 Followers / Vidéo visionnée 1900 fois au 1^{er} février 28 Commentaires / 9 partages
- **RDV Éco Le moral des dirigeants, être accompagné pour rebondir !** le vendredi 5 mars 2021

La DigiWeek de Nîmes Métropole en partenariat avec Digital 113 : du 18 au 20 novembre 2020 = 100% Digital

Il s'agit d'une semaine dédiée au digital au cours de laquelle des acteurs et partenaires du territoire organisent un ou plusieurs événements. Véritable vitrine d'un savoir-faire et d'une expertise de l'écosystème local en matière de numérique et d'innovation, cette semaine vise à favoriser les échanges et les rencontres entre les acteurs du digital.

L'objectif : contribuer à la diffusion des connaissances, à la transformation digitale des entreprises et rendre le plus visible possible les offres et compétences de l'écosystème digital de Nîmes Métropole en regroupant des événements sur un temps fort et court. Rassembler les acteurs du digital autour d'événements représentatifs de l'innovation technologique du territoire nîmois.

- **Vinseo** /75 participants dont 41 entreprises, 10 intervenants le 18 novembre
- **IAE / Bic Innov'up** 25 participants dont 21 entreprises 7 intervenants le 19 novembre
- et un **RDV Eco de Nîmes Métropole** (work sweat home Les bonnes pratiques d'une société en mode télétravail)89 participants dont 21 entreprises 10 intervenants

Les Rendez-vous Ambassadeurs dans le cadre de la Marque Territoriale Openîmes

Afin d'animer le réseau des Ambassadeurs, les RDV Ambassadeurs avaient pour objectif de réunir les ambassadeurs dans des formats conviviaux afin qu'ils puissent se rencontrer, réseauter mais aussi pour leur parler des richesses et outils mis à disposition sur le territoire. Ces événements s'organisaient autour de thématiques (ESRI, Attractivité, Tourisme...)

2 RDV organisés :

- 18 février Way of Life Tournage Clip de promotion
- 27 février 2020 de l'Enseignement supérieur à l'innovation médicale à la fac de Médecine 35 personnes (ateliers en immersion nombre participants limité)

Dispositif soutien aux entreprises :

- 1 Webinaire CCI NM à destination des restaurateurs, hôteliers et restaurateurs (dispositif d'aides) 40 inscrits Le 17 décembre
- 2 réunions Communes à Caissargues (3 décembre) et Marguerittes (14 décembre) qui ont réunies une dizaine de restaurateurs et cafetiers afin de leur présenter les dispositifs d'aides pour leur profession et de les diriger.
- 1 café de la création 5 mars 2020 (20 porteurs de projets) en partenariat avec le Crédit Agricole, CMA, CCI...

Communication économique :

Durant le confinement afin de continuer à communiquer et à mettre en lumière l'attractivité du territoire et nos dirigeants des articles et publications éco ont été réalisées.

- 53 Articles économiques et attractivité + 6 sur l'attractivité de l'enseignement supérieur
- 25 Newsletters
- 33 Publications Facebook thématique : Entreprendre / Innover / Travailler

Communiqués de Presse : 4 communiqués de presse soutien aux entreprises / Dispositifs d'aides et télétravail (Direction de la Communication)

EAU & ASSAINISSEMENT

1. Les engagements de Nîmes Métropole

Une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour tous les habitants de l'Agglomération, aujourd'hui et pour les générations futures.

Aussi, la Communauté d'Agglomération, dans l'exercice de sa compétence Eau / Assainissement, mène une politique responsable, qualitative et quantitative, de la gestion de la ressource jusqu'à la dépollution des eaux usées, avant leur rejet dans le milieu naturel.

Une implication forte dans la prévention des inondations.

Nîmes Métropole met en œuvre des travaux de grande ampleur pour réduire le risque, limiter l'importance et l'occurrence des inondations.

2. Un changement notable dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement

Pour une meilleure gestion des services, Nîmes Métropole a décidé d'un contrat de concession unique pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

En janvier 2019, ce contrat unique a été attribué à VEOLIA pour une durée de 8 ans. Une société dédiée a été créée pour gérer ce contrat : la société des eaux de la Métropole Nîmoise ainsi qu'une marque commerciale : Eau de NIMES METROPOLE.

Hormis la commune de St-Geniès-de-Malgoirès dont les contrats de délégation de l'eau et de l'assainissement arrivent à échéance en juillet 2025 et les communes de Fons, Gajan, Saint Bauzély et Saint Mamert du Gard dont le contrat de délégation d'assainissement arrive à échéance en décembre 2023, tout le territoire de Nîmes Métropole est désormais géré par un seul et même concessionnaire.

3. Le service public de l'eau

Nîmes Métropole est un acteur essentiel de la politique globale de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Préserver la ressource, la sécuriser et mener une gestion raisonnée sont des objectifs prioritaires.

Promouvoir l'accès de tous à une eau saine !

Le Schéma Directeur, dont la dernière mise à jour s'est achevée en avril 2019, est un outil essentiel de l'aménagement du territoire. En garantissant l'alimentation en eau de la population attendue d'ici 2030, il permettra le développement urbanistique et économique de la Communauté d'Agglomération.

Les temps forts de 2020

Plus de 10 millions d'euros ont été investis (études et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

- Mise en œuvre de divers travaux structurants dans le cadre du Schéma Directeur :
 - Augmentation des capacités de production du champ captant de Comps,
 - Sécurisation de l'alimentation en eau de la Vaunage

- Réhabilitation du réservoir de Castanet
 - Projet « Nîmes Ouest » : pose de canalisations,
 - Certains projets se dérouleront sur plusieurs années.
- Renouvellement des réseaux en amont des réaménagements de voirie par les communes ou dans le cadre d'opérations d'amélioration du rendement, extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions (individuelles ou lotissements) ou modifications des canalisations existantes dans le cadre des travaux tels que ceux du programme cadereau de de la Ville de Nîmes ou le trambus, tant en études qu'en travaux.
 - S'inscrivant dans la Fiche-Action de l'Agenda 21 : « sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée », Nîmes Métropole suit de 320 compteurs sectoriels, permettant de connaître l'évolution des débits en permanence, sur chacun des secteurs définis, et ainsi de détecter des départs de fuites non visibles en surface.
Parallèlement, des objectifs de rendement ont été assignés dans tous les nouveaux Contrats d'Affermage, et ce, depuis la création de Nîmes Métropole.
 - S'inscrivant dans la Fiche-Action de l'Agenda 21 : « sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : favoriser l'accès de tous à une ressource en eau de qualité », Nîmes Métropole met en œuvre 5 plans d'actions pour restaurer la qualité des eaux des captages « Grenelle de l'Environnement » sur Bouillargues, Caissargues, Manduel, Redessan et Saint-Gilles.
Ces plans d'actions ont été élaborés en partenariat avec les principaux acteurs locaux : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), Chambre d'Agriculture, État, Syndicat Mixte d'Aménagement des Nappes Vistrenque et Costières, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) et communes concernées. Les études pour 5 nouveaux captages ont été initiées en 2014 et se poursuivent.

Les projets pour 2021

Les principaux projets en eau potable prévus en 2021 seront le démarrage des travaux de construction de la station de pompage de l'avenue Maréchal Juin à Nîmes, du réservoir de St-Geniès-de-Malgoirès et d'un réservoir à St Gilles. Parallèlement, l'accompagnement des opérations de voirie ainsi que le renouvellement de canalisation avec des fuites récurrentes permettront d'améliorer le patrimoine.

En matière d'études sur la sécurisation de la ressource en eau

- Des études sont prévues afin de sécuriser et rationaliser la distribution de l'eau potable
- Lancement d'une étude afin de mieux connaître l'importance de l'aquifère profond au droit de st Gilles
- Lancement d'une étude afin de sécuriser la production du site de captage de Milhaud (création de nouveaux forages)
- Lancement d'une étude afin de sécuriser la production sur le site de captage de Bernis (création d'un 3ème forage)

En matière de travaux sur la ressource en eau

- Optimisation du réseau AEP par maillage au droit de Bernis et Langlade
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau de Nîmes Ouest
- Sécurisation et augmentation de la capacité de production du champ captant de Comps (approvisionnement en eau de Nîmes)

4. Le service public de l'assainissement

La collecte puis le traitement des eaux usées est une priorité en termes de protection de l'environnement, de développement durable et de santé publique. Pour l'évacuation et le traitement de nos eaux usées, deux solutions : l'assainissement collectif ou non collectif.

Assainissement collectif

Là aussi, le Schéma Directeur, dont la mise à jour s'est achevée en avril 2019 est un outil essentiel d'aménagement du territoire qui conduit à une programmation technique et financière des investissements à réaliser en matière d'assainissement, pour les 20 prochaines années.

Les temps forts de 2020

Plus de 10 millions d'euros ont été investis (études et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

Poursuite des opérations prévues par le Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole, notamment :

- Achèvement et mise en service de la construction de la nouvelle Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) à Saint Gilles d'une capacité de 36 000 équivalent habitants.
- Poursuite des études de raccordement de Milhaud sur Nîmes
- Poursuite des études de raccordement de la station des eaux usées de Ste Anastasie sur celle de la Gardonnenque
- Poursuite des études préliminaires pour la nouvelle station de traitement de la Haute Braune
- Poursuite des études préliminaires de restructuration du transport et du traitement des eaux usées de la Vaunage

Poursuite de la mise à jour de zonages d'assainissement collectif et non collectif du territoire, en lien avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes, incluant la phase administrative d'enquêtes publiques

Renouvellement ou réhabilitation des réseaux, en amont des réaménagements de voirie par les ou dans le cadre des résultats des diagnostics, extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions individuelles ou lotissements, modifications des canalisations existantes dans le cadre des travaux tels que ceux du programme Cadereau de la Ville de Nîmes ou le trambus, tant en études qu'en travaux.

Contrôle de la conformité des rejets domestiques

La conformité des installations intérieures des usagers est prévue par la réglementation et le non-respect de ces règles ne permet pas la délivrance d'un certificat de conformité, ce qui a pour conséquences directes :

- L'impossibilité de justifier d'une installation conforme lors de la revente du bien
- Et/ou l'application d'une majoration de la redevance assainissement pouvant aller jusqu'à 100% sur la facture d'eau.

Afin d'éviter ces désagréments aux abonnés, il est nécessaire d'assurer une information adaptée, ainsi qu'un contrôle et un suivi, avant et pendant les travaux.

Ainsi, pour l'année 2018, il a été réalisé 140 visites de contrôle d'installations privées et rédigé 80 certificats de conformité (ou de non-conformité) du raccordement au réseau d'eaux usées, que ce soit pour supprimer des pénalités appliquées pour non-conformité ou dans le cadre de vente immobilière.

Contrôles de conformité des rejets non domestiques et assimilés domestiques

Les contrôles concernent des établissements ayant des activités de type industriel ou assimilables à des usages domestiques sur 9 branches d'activités identifiées et jugées prioritaires : établissements hospitaliers, établissements agroalimentaires, station de lavage des véhicules, traitements des déchets, industries chimiques, ...

Et ceux assimilables à des usages domestiques : restauration traditionnelle ou rapide, laveries, campings, activités liées à la santé humaine hors hôpitaux...). En 2018, 4 établissements ont été audités.

Les projets pour 2021

Les principaux projets en 2021 seront l'achèvement de la nouvelle station de traitement des eaux usées de St Gilles et diverses études diagnostic des ouvrages, notamment sur la Vaunage. Parallèlement, l'accompagnement des opérations de voirie ainsi que le renouvellement de canalisation non étanches permettront d'améliorer le patrimoine.

En matière de travaux sur les systèmes d'assainissement

- Démarrage de travaux de raccordement de Milhaud sur Nîmes
- Démarrage des travaux de la 2e tranche de Garons
- Travaux de réduction des eaux claires parasites notamment sur la Vaunage

En matière d'études sur les systèmes d'assainissement

De nombreuses études sont prévues afin d'optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement :

- Lancement des études de diagnostic des systèmes d'assainissement de 13 communes : Bouillargues, Manduel, Redessan, Rodilhan, Cabrières, Caissargues, Générac, Sernhac, Dions, La Calmette, Ste Anastasie, St-Geniès-de-Malgoirès, La Rouvière, Montignargues, Sauzet
- Poursuite des études liées à la mise en conformité des systèmes d'assainissement de la Vaunage notamment en maîtrise d'œuvre
- Poursuite des études (études de définition, études règlementaires, études de maîtrise d'œuvre, ...) liées à la création du la STEU intercommunale de Gajan
- Poursuite des études pour le renvoi des EU de Milhaud vers la STEU de Nîmes
- Poursuite des études visant au renvoi des eaux usées de Ste Anastasie vers la STEU de la Gardonnenque
- Poursuite du contrôle de la construction de l'unité de biométhanisation réalisée par le concessionnaire Eau de Nîmes Métropole

Assainissement non collectif

L'activité 2020

Contrôle des installations neuves ou réhabilitées : ces contrôles en phase de conception de l'installation et en phase de réalisation des travaux garantissent la mise en œuvre d'installation de traitement des eaux usées à la parcelle qui préservent le milieu récepteur.

Suivi de la réhabilitation d'un dispositif existant défectueux : activité en accroissement constant, impulsée par la mise en œuvre des programmes d'aide à la réhabilitation. Ainsi, le volume total de 174 instructions se répartit selon :

- 60 dossiers pour des réhabilitations d'installations existantes,
- 114 dossiers pour des installations nouvelles (permis de construire).

Contrôle régulier des installations existantes

Le recensement actualisé a abouti à estimer le parc équipant les bâtis non desservis par le réseau de collecte des eaux usées à 10 544 installations.

Après une première phase diagnostic menée de 2007 à 2012, ces installations font à présent l'objet d'un contrôle périodique de fonctionnement qui sera mené une fois tous les 10 ans environ.

Ainsi, 522 contrôles de l'existant ont été réalisés sur l'année 2020, dont :

- 6 contrôles de diagnostic initial,
- 516 contrôles périodiques de bon fonctionnement.

Ces visites régulières permettent une surveillance des dispositifs existants, dans le souci de la protection du milieu naturel et de la ressource en eau.

Les projets 2021

Après l'élaboration de la charte Bureaux d'études, Nîmes Métropole souhaite animer et développer une charte pour les entreprises de travaux, permettant une meilleure visibilité et une aide aux usagers dans le choix de leur entreprise.

Elle est assistée pour ce faire, par l'association GRAIE (Groupe de Recherche, Animation technique et Information sur l'Eau) et notamment, la mise en œuvre de la charte qualité Qualité ANC.

5. Gestion des eaux pluviales urbaines

Dans le cadre d'une approche intégrée de l'hydraulique urbaine (eaux usées et eaux pluviales), Nîmes Métropole gère depuis 2017 les eaux pluviales sur les zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU).

À ce titre, elle a poursuivi les projets communaux d'équipements en matière de collecteurs pluviaux et bassins de rétention.

Nîmes Métropole est également amenée à donner des prescriptions, notamment de gestion à la parcelle, aux aménageurs désireux de rejeter des eaux pluviales dans le réseau public.

La politique de Nîmes Métropole en la matière s'inscrit dans les orientations fondamentales du SDAGE en vigueur :

- Limiter l'imperméabilisation des sols et l'extension des surfaces imperméabilisées,
- Favoriser ou restaurer l'infiltration des eaux,
- Maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales, notamment en limitant l'apport direct des eaux pluviales au réseau, etc.

Les temps forts de 2020

Près de 2,6 millions d'euros ont été investis (études et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

Ainsi, Nîmes Métropole est intervenue pour procéder à l'amélioration des écoulements pluviaux, souvent en amont des réaménagements de voirie par les communes ou par des modifications des canalisations existantes dans le cadre par exemple des travaux tels que ceux du programme Cadereau sur la Ville de Nîmes ou le trambus, tant en études qu'en travaux.

Les projets pour 2021

Outre l'accompagnement des opérations de voirie ainsi que le renouvellement de certains ouvrages afin d'améliorer le patrimoine, Nîmes Métropole souhaite réaliser son zonage pluvial sur son territoire.

Parallèlement, Nîmes Métropole continuera de prôner les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales afin de réduire les ruissellements, favoriser les infiltrations d'eau de pluie à proximité de leur point de chute et ainsi, limiter les impacts à l'aval.

6. La GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite loi « MAPTAM » de janvier 2014 a attribué de droit aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dont la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, la compétence relative à la Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette compétence qui est exercée depuis le 1^{er} janvier 2018 recouvre plusieurs missions :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Nîmes Métropole a précisé par délibération ces différentes missions comme suit :

1. l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique :

- Étude et mise en œuvre de stratégies d'aménagement de bassins versants ou sous-bassins versants,
- Préservation, restauration et gestion des champs d'expansion des crues, des espaces de mobilité et des zones de ralentissement dynamique,
- Études géomorphologiques.

2. l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau :

- Entretien du lit, des berges et de la ripisylve,
- Création et gestion d'ouvrages de stabilisation du lit des cours d'eau (seuils et protections de berges notamment) dont l'objet principal concourt à la gestion des milieux aquatiques,
- Restauration morphologique de faible ampleur.

3. la défense contre les inondations et contre la mer :

- Définition et régularisation administrative des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations (systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques, dont les barrages écrêteurs de crue),
- Création, réhabilitation et gestion d'ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations (systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques, dont les barrages écrêteurs de crue),
- Études et travaux hydrauliques sur les cours d'eau pour la défense contre les inondations,

- Création, réhabilitation et gestion d'ouvrages de transit des écoulements de crue,
- Création, réhabilitation et gestion d'ouvrages de compensation d'aménagements de défense contre les inondations.

4. la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :

- Opérations de protection, de renaturation, de revitalisation, de restauration, de gestion et de valorisation de zones humides, écosystèmes aquatiques et ripisylve,
- Études en matière de connaissance du fonctionnement des cours d'eau et des zones humides,
- Information et sensibilisation sur une gestion équilibrée des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant ou de sous-bassins versants,
- Restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau,
- Restauration de la continuité écologique,
- Restauration et gestion du transport sédimentaire,
- Restauration morphologique de grande ampleur,
- Restauration des bras morts.

Parallèlement, Nîmes Métropole a également pris en charges les compétences facultatives complémentaires suivantes afin d'assurer une meilleure gestion des compétences transférées par la loi :

- Actions en faveur de la protection et de de la conservation des eaux superficielles et souterraines
- Mise en place et exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau des milieux aquatiques,
- Concours technique et financier à l'animation et à la concertation dans les domaines :
- De la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- De la prévention des inondations
- Concours technique et financier à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation
- Concours technique et financier à la prévision hydrométéorologique, à la gestion de crise et aux actions de développement de la conscience du risque

Afin de coordonner ces actions à l'échelle des bassins versants naturels, Nîmes Métropole a confié la plupart de ces missions aux établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) locaux tout en gardant la maîtrise des travaux, notamment ceux relatifs au Programme d'Action de Prévention des Inondations de Nîmes (PAPI Nîmes).

En effet, ces politiques de gestion de l'eau ne peuvent être conçues sans prendre en compte les écoulements en amont et en aval du territoire de Nîmes Métropole et doivent s'inscrire dans une réflexion d'ensemble, menée à l'échelle des bassins versants.

Ainsi, Nîmes Métropole adhère et est représentée aux organes délibérants, des organismes suivants :

- Syndicat mixte d'aménagement du ruisseau de Bournigues à Sernhac
- Syndicat mixte des nappes Vistrenque et Costières
- Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (SYMADREM)
- Syndicat mixte Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) du Vistre
- Syndicat mixte EPTB Gardons (anciennement SMAGE : syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion équilibrée des Gardons)
- Syndicat mixte départemental d'aménagement et gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard (SMDE)

Concernant le PAPI, il est à noter que la GEMAPI ne transfère que la compétence travaux (axe 6&7) alors que les actions des autres axes (connaissance du risque, alerte, gestion de crise, résilience, urbanisme, soit les axes 1 à 5) sont toujours de la compétence des communes.

Ainsi, les actions du PAPI Gardon ont été transférées en totalité à l'EPTB Gardons.

Pour le PAPI Nîmes, les axes 1 à 5 sont gérés par la ville de Nîmes et Nîmes Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des travaux prévus aux axes 6&7.

Par ailleurs, Nîmes Métropole assure le pilotage global du PAPI Nîmes.

Les temps forts de 2020

Plus de 11 millions d'euros ont été investis (études et travaux) ; les prestations concernent essentiellement le PAPI de Nîmes.

Pour ce qui est des travaux, 2020 a été marquée principalement par l'aménagement du cadereau d'Uzès avec notamment la fin des travaux sous la rue Bergson et le démarrage de ceux de la rue Gabriel Ferrier.

Concernant les études, le fait notable majeur est la rédaction du projet de PAPI3 qui sera soumis à l'État courant 2021 en coordination avec l'EPTB Vistre-Vistrenque.

Les projets pour 2021

En matière de travaux de lutte contre les inondations

Les principaux projets en 2021 se concentreront sur :

- les travaux d'aménagement du cadereau d'Uzès, rue Gabriel Ferrier à Nîmes, avec la traversée de la voie SNCF en bordure du bd Talabot
- les travaux de raccordement du cadereau d'Alès amont sur le futur bassin des Antiquailles
- la poursuite du creusement du bassin des Antiquailles
-

En matière d'études relatives à la lutte contre les inondations

Diverses études sont prévues en 2021 afin de mieux protéger le territoire du risque inondation et notamment celles nécessaires à la présentation aux services de l'État du futur PAPI 3 Vistre, lequel permettra d'assurer la continuité des travaux d'aménagement des cadereaux de Nîmes, et de proposer à la validation des services de l'État des travaux dans certaines autres communes de Nîmes Métropole (Bernis, Milhaud, St Gilles). À noter que les études du PAPI 3 Vistre sont menées en groupement de commande avec l'EPTB Vistre, Nîmes Métropole étant coordonnateur de ce groupement.

MOBILITÉS

L'année 2020 a été marquée par la mise en service de projets structurants pour l'agglomération avec :

- Au 06 décembre 2019, l'extension de la ligne T1 avec la création d'une nouvelle station sur Caissargues est une première étape vers la définition des transports publics comme projet structurant à l'échelle de l'agglomération.
- Ouverture de la gare Nîmes Pont du Gare le 19 décembre 2019, et création de la ligne 33 qui vient compléter l'offre TER sur les créneaux ad-hoc.
- Mise en service de la première section de la ligne T2 « CHU Carémeau <> Gare Feuchères » le 7 janvier.
- Au 04 juillet, transfert des services régionaux Lio desservant les communes de Leins Gardonnenque sur le réseau TanGO.

Malgré ce début d'année prometteur, les grèves de début d'année et la crise sanitaire ont chamboulé toutes les prévisions faites et nécessité la mise en place d'une gestion de crise.

1. L'impact majeur de la crise sanitaire

La crise sanitaire et les périodes de confinements ont bouleversé la fréquentation du réseau, qui est passée de 12,6 millions de validations de titres en 2019 à 7,8 millions en 2020, soit une baisse de près de 40% en 1 an.

Plus précisément, lors du premier confinement entre le 13 mars et le 10 mai, la fréquentation a connu une chute inédite d'environ 90% par rapport à la normale, constat équivalent sur l'ensemble des réseaux de transports français, du fait des restrictions sur les déplacements, de la fermeture des établissements scolaires, et du passage en télétravail.

Le second confinement du mois de novembre a conduit à la mise en place d'une offre de transport adaptée, de type vacances scolaires avec maintien des services scolaires (lignes Tempo, renforts de ligne). La fréquentation a remonté à 70%.

La baisse de 30% de la fréquentation depuis novembre se confirme en 2021, il s'agit d'une tendance qui s'inscrit dans la durée.

La reconquête de la clientèle avec le retour à la normale constitue un enjeu fort pour l'avenir, avec un travail engagé pour construire un nouveau réseau attractif et performant, en réponse aux orientations stratégiques décidées par Nîmes Métropole.

Dans un même temps, Nîmes Métropole et son délégataire ont mis en place de nouveaux services adaptés et gratuits pour faciliter certains déplacements :

- Des services de taxis pour les soignants sur des horaires de franges (tôt le matin et en soirée) qui ont permis de transporter près de 500 personnes.
- Un système de navettes pour les aînés desservant les Halles de Nîmes et le Mas des Agriculteurs qui a été utilisé par une centaine de personnes.

2. Le vélo comme alternative à la sortie du confinement

Pour répondre aux enjeux de distanciations et permettre à ces habitants de se déplacer sans émettre de CO₂, Nîmes Métropole a mis en place une aide à l'acquisition de vélos de ville et à assistance électrique qui a connu un franc succès. Fin 2020 l'ensemble de l'enveloppe de 100 000 euros était consommé. Elle a bénéficié à près de 500 personnes.

Par ailleurs, 200 vélos à Assistance Électrique ont été achetés pour renforcer le service Vélo Tango.

3. La satisfaction des usagers du réseau : une priorité

La politique de Nîmes Métropole est orientée vers la satisfaction des usagers et la qualité du service rendu. Parmi les nombreuses actions menées en 2020, on peut citer :

- Traitement de 500 demandes d'usagers du réseau de transports collectifs ayant sollicités Nîmes Métropole (courriers, mails, appels téléphoniques, réunions publiques, etc.).
- Animation de rencontres et d'échanges tout au long de l'année avec les comités de quartier, les associations et les institutions pour adapter au mieux l'offre des transports en commun de l'agglomération.
- Mise en place d'actions d'accompagnement à la mise en service de la ligne T2, en lien avec le délégataire : 14 ambassadeurs présents sur le tracé de la ligne T2 pour renseigner les voyageurs et les accompagner sur le fonctionnement de cette nouvelle ligne. Afin qu'elle réponde parfaitement aux besoins des utilisateurs.
- Pendant les périodes de confinement, la relation usagers et le lien avec les comités de quartiers s'est poursuivie en privilégiant une communication ciblée pour accompagner au mieux les adaptations du réseau. Aussi, une trentaine d'usagers et/ou représentants d'usagers ont été contactés afin de maintenir une relation de proximité bien que la distanciation physique était active.
- La reprise de la desserte scolaire après la première période de confinements a été mise en place avec les établissements scolaires de l'agglomération. Nîmes Métropole a donc fait la démarche de contacter les 18 établissements scolaires concernés afin que l'offre des transports en commun répondent aux besoins des scolaires au regard des adaptations horaires. Une action qui perdure et qui se déploie chaque fois que nécessaire.
- Une « opération masque » a été réalisée conjointement avec le délégataire et la préfecture du Gard : 36 000 masques ont été distribués aux usagers du réseau pour sensibiliser le plus grand nombre au port du masque dans les transports en commun et apporter une réponse aux personnes qui en difficultés pour s'en procurer.

4. Davantage de sûreté pour le réseau TanGO

La sûreté des transports constitue un enjeu fort pour Nîmes Métropole et pour l'attractivité du réseau. L'historique des événements fait ressortir des lignes vulnérables, pour lesquelles des actions ont été engagées en 2020 : recherche de nouveaux partenariats, travail au plus près du terrain avec les associations, les établissements scolaires, les institutionnels...

La situation reste préoccupante, avec 2 à 3 jets de pierres constatés par semaine. Une aggravation de l'incivilité de la délinquance sur certains secteurs nécessite des réponses.

Dans ce cadre, l'année 2020 a permis de poser les bases d'un contrat départemental d'objectifs pour le Gard. Il a pour objectif d'améliorer la sécurité des professionnels et des usagers des transports.

La préfecture du Gard a travaillé, en lien avec Nîmes Métropole et les forces locales de sécurité, à l'élaboration de ce contrat pour la prévention et la lutte contre la fraude, les incivilités, la délinquance, le harcèlement fait aux femmes, la radicalisation violente et les actes de terrorisme dans les transports collectifs de voyageurs.

5. Poursuite des efforts pour la mise en accessibilité du réseau

Nîmes Métropole a poursuivi la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SDA AD'AP) par la mise en accessibilité de 15 nouveaux quais accessibles en 2020.

Les études de conception de quatre quais ont été également engagées sur cette même année. Situés dans des secteurs marqués par de nombreuses contraintes de voirie et foncière, l'implantation de ces quais accessibles doit faire l'objet de compromis au regard des problématiques de gestion des circulations, des flux piétons et du stationnement.

Grâce aux efforts de Nîmes Métropole, pas moins de 67% des 778 points d'arrêts desservis par les lignes régulières bénéficient de quais accessibles et les deux tiers des usagers bénéficient d'un arrêt accessible.

L'année 2020 a également permis de poser les bases d'un partenariat entre Nîmes Métropole, les associations de personnes à mobilité réduite (APF France Handicap, Fédération des Amblyopes et Aveugles de France) et le délégataire dans l'objectif de mettre en place en 2021 des sessions de formations des conducteurs pour les sensibiliser aux handicaps et améliorer les pratiques.

6. Des interventions pour assurer le bon fonctionnement du réseau

Nîmes Métropole intervient régulièrement sur les voiries de l'agglomération pour permettre aux lignes TanGO de circuler dans les meilleures conditions. Ci-dessous, quelques exemples parmi les nombreuses interventions réalisées en 2020 :

- Marquage de tous les arrêts et pose de poteaux effectués sur le territoire de Leins-Gardonnenque pour le 01/09/2020. En 2021, différents villages bénéficieront d'améliorations relatives à la sécurité par l'aménagement de quais.
- Aménagement d'une liaison directe sur l'avenue Kennedy depuis la rue Utrillo en aval de l'arrêt Trait d'Union permettant aux bus de la L3 et de lignes Tempo de rejoindre Valdegour en sécurité avec une amélioration de la vitesse commerciale grâce à une phase de feu tricolore spécifique
- Aménagement des quais du point d'arrêt Pissevin pour la L3 facilitant l'accès au réseau pour les personnes à mobilités réduites et permettant les correspondances avec la ligne T2
- Aménagement de carrefours pour permettre la giration des bus (Ex : Milhaud pour passage de bus articulés ; Nîmes...)
- Nombreuses interventions sur les quais, avec mise en sécurité de quais accidentogènes, remise en état de quais et de leur zone accostage sur de multiples arrêts de l'agglomération
- Campagne de reprise du marquage au sol de l'ensemble des arrêts de bus du réseau et des couloirs de bus et site propre

Il convient de relever que durant la première période de confinement, les travaux ont pu se poursuivre avec mise en place de protocoles sanitaires permettant à nos prestataires de reprendre le travail, notamment pour les travaux d'infrastructures et de marquages ainsi que pour les prestations de nettoyage et d'entretien des espaces verts.

7. Plan de Mobilité (PDM)

Principes du PDM

La révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) doit permettre de définir les priorités d'actions en faveur des déplacements alternatifs pour les 10 ans à venir et d'organiser les déplacements des personnes et des marchandises ainsi que le stationnement. Il concerne tous types de déplacements (bus, car, train, vélo, marche, voiture, camion, etc.) sur les 39 communes de Nîmes Métropole.

Elle s'appuie sur les 3 principes clés suivants :

- Promouvoir les modes de déplacements les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie
- Diminuer le trafic automobile
- Inciter les citoyens à se déplacer autrement en permettant une utilisation plus rationnelle de la voiture et en redistribuant l'espace public en faveur des piétons, vélos, transports collectifs

Gouvernance

La révision du PDM, engagée par Nîmes Métropole avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme région nîmoise et alésienne (A'U) et un groupement de prestataires, associe de nombreux partenaires institutionnels depuis début 2017 : les services de l'État, la DREAL, la Région Occitanie, le Département, le Syndicat mixte du SCoT Sud Gard et d'autres partenaires institutionnels.

Des acteurs ciblés du territoire sont également associés à son élaboration tout au long du projet : entretiens avec des acteurs locaux (associations concernées par les sujets d'urbanisme et déplacements, universitaires), ateliers participatifs avec le panel citoyen et panel d'acteurs.

L'année 2020 a permis de poser les bases d'une nouvelle gouvernance pour redémarrer les études en 2021 et lancer un audit sur les transports qui viendra alimenter le PDM.

8. 7,5 kilomètres en plus de Tram'bus

Après la mise en service de l'extension Sud de la ligne T1 de TCSP, qui dessert depuis décembre 2019 l'entrée de la commune de Caissargues et la zone d'activité Euro 2000 (1,5km), l'année 2020 a été marquée par la mise en exploitation de la 1ère section de la ligne Tram'Bus Diagonal T2, axe Est Ouest qui relie dans un premier temps le CHU et la gare centrale (section 1 : 6km)) à l'Ouest et qui desservira à l'horizon 2022 l'Est Nîmois jusqu'à la SMAC Paloma.

Un projet de transport vertueux

Le projet de Tram'Bus Diagonal ligne T2 vise à renforcer et améliorer la performance du réseau de transports collectifs sur le territoire Nîmois, grâce au développement d'une seconde ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), qui vient mailler le réseau existant. Il participe à diminuer la concentration des gaz à effet de serre sur l'agglomération grâce à un report de la voiture vers les transports en commun ainsi que des modes doux.

Il développe une Stratégie Consommateur-Producteur permettant de viser la neutralité carbone : motorisation hybride électrique-bio-gaz des véhicules, et en parallèle production de biogaz par la création d'une usine de méthanisation fonctionnant avec les boues des stations d'épurations de Nîmes Métropole.

Un projet reconnu pour son action en matière de biodiversité et environnementale :

- Lauréat du Grand Prix IMBP 2020, dans le cadre de l'édition 2020 du Prix "Infrastructures pour la Mobilité, la Biodiversité et le Paysage" organisé par l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité).
- Certifié HQE Infrastructure (Haute Qualité Environnementale), délivrée pour les phases programme et études en septembre 2020. La certification des phases travaux et mise en service de la section 1 est prévue au cours du 1er trimestre 2021. La charte d'exigences de développement durable décline les 17 objectifs de la démarche HQE Infrastructure selon une hiérarchisation adaptée aux enjeux de l'opération T2, téléchargeable sur le site internet au lien suivant : <https://trambus.nimes-metropole.fr/ligne-t2-diagonal/lenvironnement.html>

La végétalisation des abords a été développée pour permettre de contribuer à la réduction des îlots de chaleur et améliorer l'espace urbain (régulation du climat local),

La diversité des paysages traversés et des enjeux hydrauliques a été prise en compte ainsi qu'une gestion raisonnée des eaux de ruissellement et des espaces verts nouvellement créés (maîtrise de la consommation en eau, démarche zéro phyto, gestion différenciée).

Une expertise environnementale a été menée tout au long du projet. Ces analyses ont permis de mettre en place des actions de sensibilisation avant et pendant les travaux, et des actions d'accompagnement après le chantier dans l'objectif de protéger et conforter la faune locale (chiroptères, lézards, oiseaux).

9. Un plan pluriannuel d'investissement au profit d'une offre de mobilité multimodale

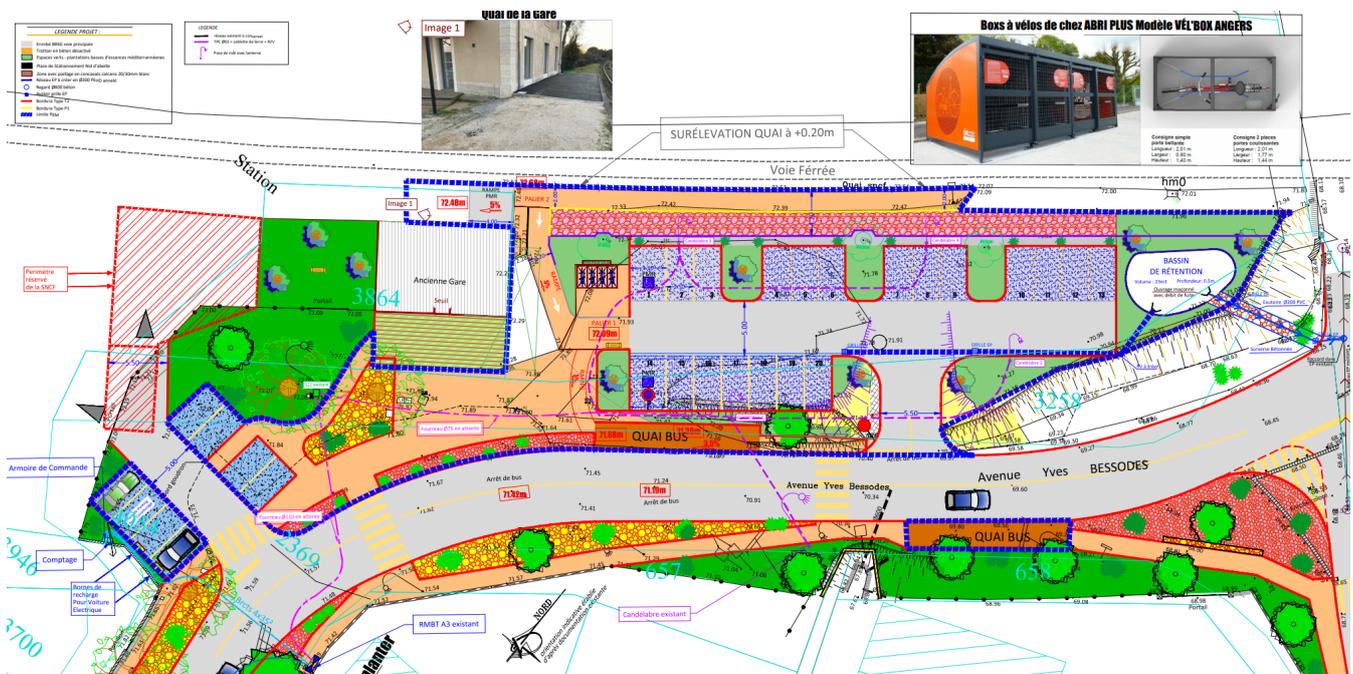
Nîmes Métropole en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, a pour objectif de développer l'usage des transports collectifs et des modes doux. Afin de converger vers cet objectif une action prioritaire consiste à inciter au rabattement de tous les modes (VL et vélos majoritairement) vers les pôles d'échanges

multimodaux (PEM) de son territoire qui doivent eux-mêmes, pour être attractifs, être connectés à une offre de transport performante.

À ce titre, tous les secteurs stratégiques du territoire doivent disposer de parkings de rabattement dimensionnés à la hauteur de leur usage. Un maillage fin au niveau des zones de congestion de l'Agglomération doit être mis en place en complément de pôles d'échanges ferroviaires au niveau des gares du territoire.

Afin que ces équipements participent à la mise en œuvre d'un territoire plus équitable via une meilleure desserte des territoires périurbains il est nécessaire de programmer leur réalisation. L'année 2020 a permis d'identifier l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour les années à venir. 2 parkings multimodaux « ferroviaires » ont été étudiés pour une mise en œuvre en 2021 : le PEM « ferroviaire » de Saint-Geniès-de-Malgoirès et le PEM « ferroviaire » de Générac.

Afin d'offrir un niveau de service élevé et une multimodalité optimum, l'ensemble des parkings relais répondent à un cahier des charges volontairement exigeant : mise en œuvre de boxes vélos, de places de rechargement pour véhicules électriques, de places de covoiturages, de vidéoprotection et, dès que la superficie et l'implantation le permettent, de panneaux photovoltaïques afin de participer à la baisse des émissions carbonées sur le territoire. Par ailleurs les aménagements paysagers permettent une diminution des îlots de chaleur et une maîtrise de la biodiversité.



Exemple de plan projet (AVP) du PEM ferroviaire de Générac

Outre la mise en œuvre de PEM, et toujours dans un objectif de développement de l'usage des transports collectifs, une action majeure consiste en l'amélioration de la vitesse commerciale de ses lignes de transport. La mise en œuvre de sites propres (voie réservée au transport en commun) est une réponse d'aménagement afin de faciliter l'insertion du bus sur un parcours congestionné. L'année 2020 a vu la réalisation de la première phase de travaux au sein de la commune de Caveirac entre les ronds-points de Ramias et Terre Rouge. Un site propre bi directionnel a été mis en œuvre, y compris dans les ronds-points, aménagement peu commun et novateur en termes de priorité donnée aux transports en commun. La seconde phase de travaux sera réalisée en 2021.



Partage de voirie avec mise en œuvre d'un site propre bidirectionnel sur la commune de Caveirac



Intégration d'une voie réservée aux transports en commun en giratoire

NUMÉRIQUE – DSI

1. Un catalogue de services performants adaptés aux besoins de chaque collectivité



2. État des lieux 2020

Conseil et Assistance

Bernis, Bezouze, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Dions, Fons-outre-Gardon, Générac, La Calmette, Langlade, Lédénon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Moulezan, Nîmes, Nîmes Métropole, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Bauzély, Sainte-Anastasie, Saint-Chaptes, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionisy, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Sernhac, Saint-Mamert-du-Gard, Office du tourisme communautaire

Accès internet THD et outils collaboratifs

Bernis, Bezouze, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Dions, Générac, La Calmette, Langlade, Lédénon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Nîmes, Nîmes Métropole, Poulx, Redessan, Rodilhan, Sainte-Anastasie, Saint-Chaptes, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionisy, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Sernhac, Office du tourisme communautaire

Hébergement dans le Cloud et Réseaux

Bernis, Bezouze, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Générac, La Calmette, Langlade, Lédénon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Nîmes, Nîmes Métropole, Poulx, Redessan, Rodilhan, Sainte-Anastasie, Saint-Chaptes, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionisy, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Sernhac, Office du tourisme communautaire

Vidéoprotection

Bezouce, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Générac, La Calmette, Langlade, Lédénon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Nîmes, Nîmes Métropole, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Chaptes, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Sernhac

Médiathèques

Caveirac, Fons-outre-Gardon, La Calmette, Nîmes, Saint-Bauzély, Saint-Côme et Maruéjols, Saint-Dionisy

Bureautique

Bernis, Bezouce, Cabrières, Caveirac, Clarensac, Générac, Langlade, Lédénon, Manduel, Nîmes, Nîmes Métropole, Poulx, Rodilhan, Sainte-Anastasie, Office du tourisme communautaire

Écoles numériques

Bernis, Bezouce, Cabrières, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Dions, Générac, La Calmette, Langlade, Lédénon, Manduel, Milhaud, Nîmes, Poulx, Redessan, Sainte-Anastasie, Saint-Chaptes, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Gervasy, Sernhac

Télécoms

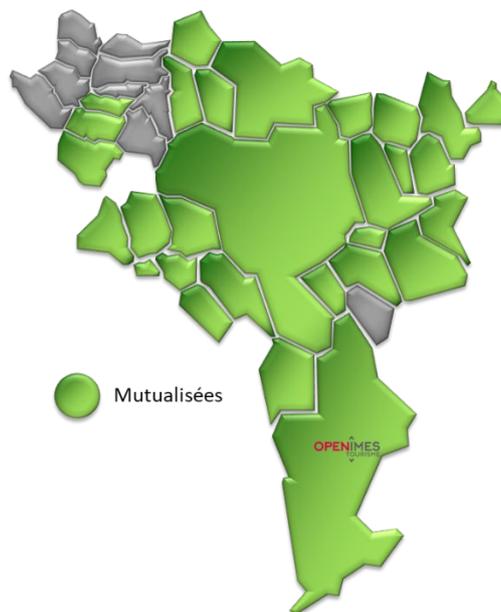
Bernis, Bezouce, Cabrières, Caveirac, Clarensac, Dions, Langlade, Lédénon, Nîmes, Nîmes Métropole, Rodilhan, Saint-Chaptes, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Gervasy, Sainte-Anastasie, Sernhac, Office du tourisme communautaire

Dématérialisation

Bouillargues, Nîmes, Nîmes Métropole

Briques de mutualisation

Briques de mutualisation	Nb communes
<i>Conseils et Assistance</i>	31
<i>Accès internet Très Haut Débit et outils collaboratifs</i>	27
<i>Hébergement dans le Cloud et Réseaux</i>	26
<i>Bureautique</i>	14
<i>Vidéoprotection</i>	22
<i>Médiathèques</i>	7
<i>Ecoles Numériques</i>	22
<i>Télécoms</i>	17
<i>Démat</i>	3
<i>SI Urbanisme</i>	0
TOTAL	169



3. Modification de la clé de répartition de la mutualisation

La clé de répartition permet de pondérer le coût d'un service pour chaque commune.

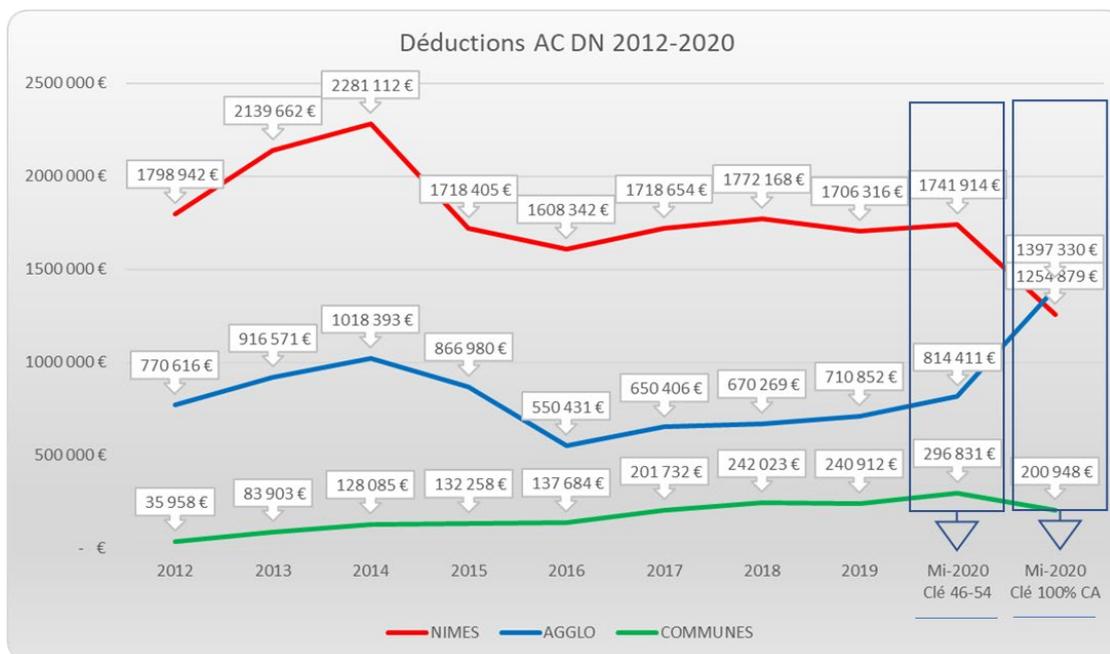
Jusqu'en **2013**, la clé de répartition articulait 2 critères :

- Coefficient de pondération **budgétaire pour 35%** dans la clé de répartition
- Coefficient de pondération **RH 65%** dans la clé de répartition.

De **2014 à 2020**, les pourcentages des critères ont été modifiés :

- Coefficient de pondération **budgétaire pour 46%** dans la clé de répartition
- Coefficient de pondération **RH 54%** dans la clé de répartition.

À partir de **2021**, le seul critère retenu est le coefficient de pondération **budgétaire à 100%**.



4. 2021 : études pour fournir de nouveaux services

Mise en place d'outils :

- aide à la gestion des soirées électorales
- envoi d'emails en masse
- suivi des demandes (services techniques ou autres)
- gestionnaire de contenus pour site internet
- gestionnaire de mot de passe
- outil de calcul de la Taxe de raccordement

Plateforme OpenData : obligation d'ouverture des données publiques :

- améliorer le fonctionnement démocratique par la transparence et l'ouverture d'informations
- améliorer l'efficacité de l'action publique ;
- proposer de nouvelles ressources pour l'innovation économique et sociale

Déploiement de fonctionnalités « Smartcities »

NUMÉRIQUE – GECKO

1. Une vision globale

- Prise de compétence sept-2009, fonctionnement en mode Régie et Budget Annexe
- Attractivité (n°3), compétitivité, opportunités développement entreprises et efficience du SP et développement des usages
- RIP (Réseau Initiative Public) et Opérateur télécom déclaré à l'ARCEP fibre optique dédiée aux entreprises (privées et publiques)
- Secteur ultra concurrentiel (Orange, SFR, BYTEL ...)
- Modèle dupliqué sur Alès, Béziers, Arles, Calais, Valenciennes, CD Yvelines...
- Contrats et catalogue de services :
 - Entreprises et opérateurs : Fibre optique "noires", Collecte DC, fourreaux, points hauts
 - Communes : Accès Internet, sécurité, cloud, SI... pour les communes
- AMII ZTD, ZPD et ZMD : Orange les particuliers et GECKO les entreprises et services publics

2. GECKO : le réseau THD de Nîmes Métropole



Des infrastructures de haut niveau :

- 700 km de réseau
- > 1500 sites actifs
- 18 ZA THD et 2 700 entreprises éligibles
- 115 hotspots publics
- 800 caméras HD
- 115 écoles numériques
- 50 opérateurs référencés

3. GECKO au service de l'efficience interne

- Un cloud « communautaire » ECOTIC et une mutualisation efficiente de la DN
- Des usages « Smart Cities » diversifiés et de nombreux objets connectés :
 - 800 caméras de vidéoprotection HD
 - 110 écoles numériques
 - 115 hotspots publics Indoor et Outdoor
 - Réseau radio sécurisée de la Police Municipale
 - Ondes vertes
 - Arrosage centralisé
 - Trambus (billettique, saeiv...)
 - Bornes escamotables
 - Bornes de stationnement
 - Totems pub
 - Inondations
 - Contrôle d'accès, GTC
 - Dématérialisation
 - SIG 3D

4. GECKO et les entreprises

- 18 Zones d'Activités THD et 2 700 entreprises éligibles
 - + 40 % d'entreprises raccordées depuis 2018 (4 nouvelles par semaine)
 - Débits illimités, stables, symétriques et garantis 100% du temps
 - Temps de réponse très faibles (« ça ne lague pas »)
 - Insensible aux perturbations climatiques et sécurisée
 - Interventions et rétablissements garantis (GTI 2H, GTR 4h, 24/7)
 - 50 opérateurs référencés (modèle de vente indirecte)
 - Des interlocuteurs terrain de proximité
 - Délais de Mise En Service extrêmement courts (27j en moyenne)
 - Des Frais d'Accès compétitifs à 360 € HT en ZA, 1500 <200m et 3500 <500m
 - Abonnements proposés aux entreprises finales à partir de 90€/mois (4-5 moins que les offres entreprises)
 - Un Datacenter de proximité dernière génération éco-responsable « Neticenter » Tiers III+
 - Un Centre de Formation dédié aux métiers du THD et des services numériques « Innovance »
 - Des coopérations avec les réseaux THD des territoires limitrophes (mutualisation du service Aménagement Numérique avec la CCBTA (Beaucaire Terre d'Argence))
 - Un outil d'éligibilité en ligne pour faciliter l'accès à la fibre pour les entreprises
 - Des ambassadeurs et un soutien aux entreprises au travers de l'Offre « Ça va fibrer ! » (Frais d'Accès offerts) depuis septembre 2019

POLITIQUE DE LA VILLE

1. La mise en œuvre du Contrat de Ville

Afin d'assurer l'égalité entre les territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur environnement, ainsi que l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, 27 partenaires, parmi lesquels figurent notamment l'État, Nîmes Métropole, les communes de Nîmes, de Saint-Gilles, le Département, la Région, la CAF et les bailleurs sociaux ont signé, le 13 juillet 2015, un nouveau contrat de ville pour la période 2015-2020. Celui-ci porte sur 6 quartiers nîmois, où vivent plus de 36 000 personnes, et un quartier à Saint-Gilles, de près de 3 400 habitants.

Le Contrat de Ville a été prorogé par la Loi de Finances pour 2019 du 28 décembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

En 2020 l'équipe du contrat de ville de Nîmes Métropole a poursuivi son fonctionnement avec 1 ETP cadre A de la FPT, chef du service politique de la ville, d'un ETP cadre A de la FPT, en tant que chef de projet contrat de ville, sous l'autorité hiérarchique du chef de service, 1 ETP assistant et 1 ETP agent de développement social. Ce dernier est notamment chargé du lien avec le tissu associatif des différents quartiers nîmois, afin d'en faire remonter les initiatives ou projets novateurs.

Les missions de l'équipe :

- Le pilotage politique et technique des dispositifs du contrat de ville
- L'ingénierie liée à la gestion du dispositif
- Le suivi administratif et financier de la programmation du contrat de ville
- L'évaluation des actions relevant de la compétence de l'EPCI
- La transversalité avec le NPNRU et les autres dispositifs (éducation, emploi, santé...)

Malgré la crise sanitaire, 2 comités de pilotage se sont réunis en 2020, en forme restreinte aux mois de février et novembre.

Le Comité de pilotage du mois de novembre n'ayant pas pu se tenir en présentiel, a fait l'objet d'une validation électronique sur un seul point inscrit à l'ordre du jour : le lancement de l'appel à projets 2021.

Ces comités de pilotage ont généralement été précédés de réunions intermédiaires (comités techniques, restreints ou pas, groupes de travail, etc.) en présentiel ou distanciel.

Enfin, ont également eu lieu diverses réunions des comités d'instruction de l'appel à projets 2020.

Ces différentes réunions ont notamment permis d'avancer sur les points suivants :

- Volet ATI : validation de la programmation 2020
- Nouvelle vague de signature de Conventions pluriannuelles d'Objectifs (CPO)
- Avancement du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR)
- Point sur le lancement de la mission d'accompagnement des conseils citoyens nîmois
- Lancement de l'AAP 2021
- Point sur les dotations exceptionnelles, suite à la crise sanitaire, des campagnes « Quartiers d'été, d'automne, vacances apprenantes, quartiers solidaires et aides de proximité aux associations de quartiers ».
- Point sur le contingent d'adultes relais.

Nîmes-Métropole a renouvelé en 2020 son appui au secteur associatif via sa participation financière au DLA (5 000 €), toujours porté par l'ACEGGA.

Nîmes Métropole a reconduit son adhésion à « Villes et Territoires », le centre de ressources de la Politique de la Ville (8 000 €).

Mise en place par le ministère de la Cohésion des Territoires en lien avec le Ministère de l'Éducation Nationale, l'opération « Quartiers d'été 2020 » a permis de renforcer les activités et les services de proximité proposés aux familles des quartiers prioritaires, dans un contexte de crise sanitaire.

Nîmes Métropole a voulu s'inscrire dans ce dispositif en participant financièrement au déploiement de plusieurs actions sur certains quartiers prioritaires Nîmois (l'action n'a pas pu se tenir sur le quartier Sabatot à Saint-Gilles), à hauteur de 8 000 €.

De plus, Nîmes Métropole a obtenu la labellisation du dispositif « Territoire engagé pour la Nature », dont l'une des actions est le montage d'un projet d'éducation à l'environnement à destination des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Forte de cette labellisation et dans le cadre du dispositif « Quartiers d'été », la Direction du Développement Durable et la Direction de la Politique de la Ville ont souhaité conjointement mener une action en direction des enfants des quartiers prioritaires de Nîmes Métropole.

Une demi-journée a été consacrée par quartier prioritaire, en partenariat avec le syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, au centre de découverte du Scamandre sur la commune de Vauvert.

Cette action a permis de faire découvrir un paysage de l'agglomération autour de prestations d'animations et d'ateliers nature, avec pour finir, un repas tiré du sac, dans le respect du protocole sanitaire.

Ces ateliers et animations ont été menés conjointement par la coordinatrice et éducatrice Éducation Environnement et Développement Durable de la Direction du Développement Durable de Nîmes Métropole et par un agent du syndicat mixte au centre de découverte du Scamandre.

La Direction de la Politique de la Ville s'est chargée, via son agent de développement social, de monter l'action avec la Direction du Développement Durable, d'informer les associations de l'action, de lister le nombre de participants, et de veiller à la coordination logistique du transport (lien avec la société de transport) pour l'acheminement des enfants au centre de découverte du Scamandre.

Ce sont plus de 135 enfants et parents qui ont participé à cette aventure.

Cette action s'est déroulée sur les 15 premiers jours d'août 2020.

Dans ce contexte de crise sanitaire exceptionnel, Nîmes Métropole a tenu à honorer ses engagements financiers et son soutien auprès des associations, même si les actions n'ont pas été menées et/ou reportées en 2021.

Une première vague de paiement de nos subventions a eu lieu entre mars et avril 2020.

Le reste des subventions allouées aux associations a été payé entre juillet et novembre 2020.

2. Bilan de l'appel à projets 2020 et des aides financières exceptionnelles

Nîmes Métropole a financé, à hauteur de 221 k€, plusieurs actions en faveur du tissu associatif et de l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville, dont 9 500 € en faveur de l'opération « Quartiers d'été 2020 ».

Cette opération portée par le Ministère de la Cohésion des Territoires a été renforcée exceptionnellement cette année au vu de la crise sanitaire, par des moyens humains et financiers, qui a permis de soutenir les initiatives déployées dans les quartiers prioritaires aux côtés des collectivités locales.

Au total, les principaux partenaires (État, Communes, Région, Département, Nîmes Métropole), avec plus de 4,5 M €, auront permis de financer des actions à Nîmes et à Saint-Gilles, en faveur du développement économique et de l'accès à l'emploi, de la prévention et de l'accès à la santé, de la citoyenneté, de l'amélioration du cadre de vie, de la prévention de la délinquance, de l'éducation, de la culture et du sport, de la lutte contre les discriminations, à destination des habitants des QPV.

Des mesures de soutien aux associations ont été mises en place et des dotations financières exceptionnelles ont été attribuées par les partenaires de la Politique de la Ville, afin de permettre aux associations de subsister et de maintenir leurs actions dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, pendant la crise sanitaire.

POLITIQUE DE LA VILLE - Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés

1. PNRQAD

Suite à l'appel à projets du Ministère du Logement, le projet de Nîmes Métropole pour le centre-ville de Saint-Gilles a été retenu dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

Le Comité d'Engagement de l'ANRU s'est réuni le 23 février 2012 et a approuvé la mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du centre ancien de Saint-Gilles.

Porteur de projet du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens-centre ancien de Saint-Gilles, la Communauté d'Agglomération assure également le pilotage d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ainsi que du dispositif de relogement.

La Convention cadre PNRQAD a été signée le 26 novembre 2012. La convention de la 1ère OPAH RU de Nîmes Métropole a été signée le 7 septembre 2012 et la convention de la 2ème OPAH RU signée le 21 décembre 2017.

Suite aux changements d'équipes municipales advenus en octobre 2010 et en 2014 l'avancement du projet a été retardé.

Un temps de réappropriation du projet a été nécessaire par les nouvelles équipes municipales. Ainsi, une Revue Technique de Projets a eu lieu le 8 septembre 2015 afin de vérifier le respect des engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle signée avec les partenaires du PNRQAD de Saint Gilles.

Un comité de pilotage a eu lieu le 22 septembre 2016 pour valider les modifications de certains projets. L'avenant n°2 qui en découle a été approuvé par l'ANRU lors du Comité d'Engagement dématérialisé du 11 mai 2017.

Un comité de pilotage a eu lieu le 10 décembre 2018 a validé les économies générées par les projets abandonnés et leur réaffectation sur les ilots dégradés dont les dépenses ont augmenté et le report des dates d'engagement (30/06/2022) et de solde (30/06/2025) des opérations. L'avenant n°3, avenant de clôture, a été entériné par le Comité d'Engagement du 1er mars 2019

L'investissement global est de 21,981 millions d'euros. L'ANRU intervient à hauteur de 5,341 millions d'euros, l'ANAH 1,3 millions d'euros et 925 316 € pour la RHI. Les partenaires interviennent pour le Conseil Départemental à hauteur de 972 400 €, le Conseil Régional à hauteur de 150 000 €, Nîmes Métropole à hauteur de 2 150 649 € et la Ville de Saint-Gilles à hauteur de 8 208 202 €.

2. En termes de réalisation, l'année 2020 se traduit par :

Dans la continuité de la 1ère OPAH-RU (2012-2017), Nîmes Métropole soutenue par la Ville et la DDTM a lancé une nouvelle OPAH-RU (2017-2022) sur le secteur du PNRQAD et la poursuite du dispositif de relogement.

OPAH-RU 2012-2017 : 11 logements de Propriétaires Occupants et 8 logements de Propriétaire Bailleur ont été réhabilités pour 561 255 € de travaux, 206 049 € de subvention de l'ANAH, 78 768 € de subvention de NM et 4 000 € de subvention du CD30

2020 :

- 34 pré-études de dossier depuis le lancement de la 2ème OPAH-RU
- 12 dossiers de propriétaires bailleurs ont été notifiés pour 15 logements (dont 3 dossiers pour 4 logements en 2020)
- 19 dossiers de propriétaires occupants ont été notifiés (15 pour des subventions ANAH et 3 dans le cadre des aides de Nîmes Métropole uniquement) (dont 9 dossiers ANAH en 2020)

Poursuite de l'opération Ravalement de façade lancée en 2015 (135 dossiers ont été notifiés)

- 21 dossiers ont reçu une notification de Nîmes Métropole en 2020

Traitement des plaintes récentes et celles engendrées par la réactivation du fichier des plaintes liées à l'habitat de la Ville de Saint-Gilles. Ce fichier concerne 57 plaintes en cours de traitement, 115 plaintes classées :

- Aucune procédure d'insalubrité n'a été notifiée en 2020.
- Aucune procédure de péril n'a été notifiée en 2020.

Pour les autres dossiers, des cas d'habitat indécents ou de non-respect du règlement sanitaire départemental font l'objet de mises en demeure aux propriétaires.

- Aucun relogement n'a été effectué en 2020 (51 depuis le début du PNRQAD)

Concernant les îlots dégradés :

- Ilot 2 bis : création d'un local commercial et de 5 logements locatifs sociaux (3PLUS et 2 PLAI). Le bailleur SEMIGA a mis ses logements en location en juin 2019. Le local commercial est à la vente.

En 2020, les travaux se sont achevés sur plusieurs îlots dégradés et les plateaux sont à la vente pour les bailleurs sociaux (Un Toit Pour Tous a fait une proposition d'acquisition en ULS)

- Ilot 2d' : création de 3 locaux commerciaux et de 7 logements en acquisition. 1 seul local commercial est occupé actuellement.
- Ilot 4l' : création de 4 logements (2 PLUS et 2 PLAI)
- Ilot 4o' : création de 6 logements (3 PLUS et 3 PLAI)
- Ilot 4k' : création de 6 logements (3 PLUS et 3 PLAI)
- Ilot 3c : démolition de l'ancienne Maison de retraite pour la création de 20 logements, démolition terminée, fouilles archéologiques faites.

Un concours d'architecture a été lancé pour la création du Musée, Ilot 2 G, au-dessus du Cellier des Moines en décembre 2020.

Une Revue de Projet devait se tenir le 3 décembre 2020 mais a été annulée du fait de la situation sanitaire. Elle sera reprogrammée dès que la situation le permettra dans de bonnes conditions.

POLITIQUE DE LA VILLE - Renouvellement urbain - NPNRU

Depuis le 1 janvier 2015, Nîmes Métropole présente 7 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, répartis sur les communes de Nîmes et de Saint-Gilles.

Bien que tous prioritaires, ces quartiers ne constituent pas une réalité urbaine et sociale homogène.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'arrêté du 29 avril 2015 a listé les quartiers ayant vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Ont été retenus comme quartiers d'intérêt national, les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants :

- le quartier de Pissevin/Valdegour
- le quartier du Mas de Mingue
- le quartier du Chemin Bas d'Avignon et Clos d'Orville.

En février 2020 l'ANRU a rendu son avis suite au Comité d'Engagement du 6 novembre 2019. Cet avis a fixé les montants totaux de la participation de l'ANRU au projet NPNRU de Nîmes Métropole, avec des montants plus précisément fixés pour les 11 familles d'opérations concernées. En tant que porteur de projet de la convention de renouvellement urbain, Nîmes Métropole est chargée de sa rédaction avec l'aide des partenaires concernés par des opérations.

Ainsi, pour assurer l'équilibre financier de la convention conformément à l'avis du CE ANRU, la direction de projet a dû solliciter les partenaires maîtres d'ouvrage pour arbitrages. Un Comité technique s'est tenu le 28 octobre, suivi d'un Comité de pilotage le 16 novembre et d'un CE mandat de l'ANRU le 23 novembre 2020. Ces derniers éléments ont permis la mise en délibération d'autorisation de signature de chacun des signataires de la convention, processus s'échelonnant au cours du 1er trimestre 2021.

En tant que porteur de projet de la convention NPNRU, Nîmes Métropole en assure aussi la coordination des opérations, aidée en cela par une AMO OPCU, l'ANRU ayant autorisé le démarrage d'un certain nombre d'opérations par anticipation de sa signature. C'est notamment le cas pour la famille de reconstitution de l'offre locative sociale (ROLLS) pour laquelle Nîmes Métropole a régulièrement tenu des réunions avec divers acteurs (Maires des communes et bailleurs sociaux).

Dans un même temps, Nîmes Métropole assure la coordination du relogement des ménages pour les immeubles concernés par une démolition. Le pôle logement assure aux côtés des bailleurs des enquêtes sociales afin de faire des propositions de relogement correspondant au souhait des familles. Ainsi 7 immeubles étaient concernés (288 ménages) en 2020.

Enfin, Nîmes Métropole assure le suivi des demandes d'aides financières des maîtres d'ouvrage ayant des opérations démarrées et dont l'ANRU a accordé leur financement anticipé (subventions ANRU et Nîmes Métropole).

POLITIQUES CONTRACTUELLES – RECHERCHE DE FINANCEMENTS

1. Les actions 2019/2020

a. Présentation générale de l'Approche Territoriale Intégrée Nîmes Métropole

Pour la période 2014/2020, la Région Occitanie (ex-LR), autorité de gestion du Programme Opérationnel (PO) Régional FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) et FSE (Fonds Social Européen), a fait le choix de mettre en œuvre une approche territoriale visant à faciliter la convergence entre les objectifs thématiques du PO, et la prise en compte des spécificités des territoires.

Ce dispositif vise à garantir l'accès aux financements européens pour des territoires structurés sur un périmètre défini, en capacité de construire une approche transversale multithématiques rassemblant les acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre de l'approche territoriale intégrée (ATI).

L'Appel à Projets ATI volet Politique de la Ville était conditionné par la présence d'un contrat de ville et d'une géographie prioritaire sur le territoire. Forte de son expérience en matière de fonds européens et de sa compétence dans la politique de la ville, la Communauté d'Agglomération Nîmes métropole (CANM) a été sélectionnée le 20 novembre 2015 et s'est vu réserver une subvention européenne de 2 282K€.

La CANM, Organisme intermédiaire et Chef de file a fondé sa candidature sur un multi-partenariat (Département du Gard, Commune de Nîmes, Commune de Saint Gilles, Habitat du Gard, Un Toit Pour Tous) afin d'articuler des actions synergiques dans diverses thématiques et répondre aux problèmes complexes et spécifiques des quartiers prioritaires de la Ville (QPV).

Au 31 décembre 2020 :

- 10 dossiers de demande de subvention ont été programmés pour un montant total FEDER de 2 069 027,19 € (dont 1 111 845,20 € de demande de paiement déposés)

Pour l'année 2021 :

- 1 dossier de demande de subvention est à programmer pour un montant de 214 823,52 €
- 1 172 005,51 € de demande de paiement restent à déposer

b. Dossier FABLab

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole a candidaté à l'Appel à Projet FAB Région afin qu'un FABLab s'implante sur le site de son territoire. Le FABLab a vocation à créer une synergie entre les acteurs économiques et ceux de l'enseignement, de la recherche ainsi que les créateurs, et permet de renforcer la vocation de lieu d'échanges et de conférer une dimension de lieu de créativité et un caractère fédérateur des dynamiques en cours sur le territoire.

Cet espace propose aux acteurs de l'écosystème d'innovation local – entreprises, créateurs, institutions d'enseignement et de recherche – un lieu technique de créativité, de partage d'expériences et d'émergence de projets communs.

La gestion et l'animation a été confiée à une association d'usagers « Les Incroyables Possibles ». Ce partenariat formalisé par une convention avec Nîmes Métropole (28/06/2017) a permis de développer l'activité du FABLab qui repose sur un important programme de promotion de la structure auprès de nouveaux usagers potentiels, d'animation scientifique et d'organisation d'évènements et de rencontres autour des questions d'innovation, de design et de numérique.

- Coût total de l'opération : 416 500 €
- Montant de la subvention Région : 190 150 € (45,65%)

L'inauguration du FABLab s'est déroulée le 07 février 2020.

c. Axe Majeur Axe majeur Transports en commun et modes doux en Vaunage - Commune de Caveirac : Dispositifs spécifiques pour les bus sur la traversée d'agglomération et continuité de la voie verte.

Une réflexion et une étude ont été engagées conjointement par Nîmes Métropole et le Département du Gard ayant pour objet la définition et la programmation pour la réalisation d'un « axe majeur » de mobilité (réseau de transport en commun et modes doux) au niveau de la traversée du secteur de la Vaunage.

Trois actions opérationnelles ont été définies : à court terme (action 1 : Commune de Caveirac - Dispositifs spécifiques pour les bus sur la traversée d'agglomération et études continuité de la voie verte -Programme 2020/2021), à moyen terme (action 2 : Communes de Langlade et Caveirac - Aménagement d'un parking de covoiturage/parking relais et continuité voie verte reliant Nîmes - Programme 2022/2023) et à long terme (action 3 : Rabattre sur un axe structuré de la RD 40 les lignes bus des communautés de communes Pays de Sommières, Rhony-Vistre-Vidourle sur la ligne TCSP T2 au parking relais de Laennec de Nîmes. Objectif 2024).

En 2020 La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole a souhaité réaliser la tranche 1 de l'action 1 « Commune de Caveirac : Dispositifs spécifiques pour les bus sur la traversée d'agglomération et continuité de la voie verte » qui consiste en :

- la création de voies bus entre Sommières – Nîmes.
- la mise en accessibilité des quais de bus existant sur Caveirac
- la création de cheminement piéton
- le déploiement réseau smart city
- la création d'une voie de bus dans l'anneau du giratoire
- et la réalisation de l'étude de circulation du carrefour à feux du 3eme millénaire en 2020.

Montant des travaux : 1 539 133.66 € HT.

Montant de la subvention de l'État : 307 826 € (20%).

d. Défis des familles à mobilité Positive. Marcher, faire du vélo : c'est bon pour la santé !

En avril 2019 Nîmes Métropole a souhaité répondre à l'appel à Projet « Santé environnement PRSE 3 -2019 » lancé par l'ARS, la DREAL, la DRAAF et l'ADEME en mettant en place en 2021 une action « Défis des familles à mobilité Positive. Marcher, faire du vélo : c'est bon pour la santé ! »

Le projet consiste au travers d'un défi lancé à une centaine de familles de Nîmes Métropole à les amener de façon ludique à s'interroger sur leurs déplacements avec pour objectif de réduire ceux en voiture individuelle en augmentant ceux réalisés à pied et à vélo sources de gains personnels en matière de santé et un gain collectif en matière de qualité de l'air et d'économie d'énergie. Le défi est relayé sur un site via les réseaux

sociaux. Cette première édition test pourra être déployée les années suivantes sur la région Occitanie et s'élargir à tous modes alternatifs à la voiture individuelle.

Montant des dépenses : 67 500 euros HT.

Montant de la subvention de L'ADEME : 33 750 € (50%).

2. Les perspectives 2021

a. Réhabilitation du bâtiment B46 sur la plateforme aéroportuaire de Nîmes Garons à Saint-Gilles.

La réhabilitation de ce bâtiment de bureau des années 70 de type modulaire interviendra dans le cadre du développement économique aéronautique de l'aéroport de Garons.

Le projet consiste à rénover l'ensemble des façades (bardage + isolation thermique + protection solaires) ; rénover la toiture terrasse (étanchéité + isolation thermique) ; remplacer les menuiseries extérieures ; remplacer la chaufferie fuel par un système de chauffage et de rafraîchissement de type DRV (à débit de réfrigérant variable). Au niveau de l'aménagement intérieur, les 4 plateaux seront décroissonnés pour créer 4 plateaux en open space ; l'ensemble de l'éclairage sera de type LED dali.

Le montant estimé des travaux s'élève à 1 590 507 euros HT. L'État a été sollicité pour le financement de cette opération dans le cadre du plan de relance économique de la France à hauteur de 636 202 € (40%).

b. Axe Majeur Axe majeur Transports en commun et modes doux en Vaunage - Action 1 de la Phase 1 « Commune de Caveirac : Dispositifs spécifiques pour les bus sur la traversée d'agglomération et continuité de la voie verte. Tranche 2.

En 2021 Nîmes Métropole poursuit la programmation de travaux relative à l'Axe majeur Transports en commun et modes doux en Vaunage - Action 1 de la Phase 1 « Commune de Caveirac : Dispositifs spécifiques pour les bus sur la traversée d'agglomération et continuité de la voie verte par la réalisation de la tranche 2. »

Ces travaux consistent en :

- l'aménagement d'une voie bus sens Sommières – Nîmes.
- l'aménagement d'un couloir d'approche rond-point sens Nîmes – Sommières.
- la mise en accessibilité des quais de bus existant sur Caveirac.
- les travaux d'aménagements spécifiques du carrefour à feux du 3ème millénaire.

Le montant des travaux est estimé à 1 399 735,54 euros HT. L'Etat et le Département du Gard ont été sollicités pour le financement de cette opération à hauteur de 559 894 € (40%) chacun.

c. Réalisation d'un Pôle d'Échanges Multimodal sur la commune de Saint-Geniès-de-Malgoirès.

Nîmes Métropole en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, a pour objectif de développer l'usage des transports collectifs et des modes doux.

Du fait de son maillage ferré remarquable et afin de répondre aux enjeux régionaux d'intermodalité il est indispensable que Nîmes Métropole s'appuie sur les gares de son territoire afin de compléter son offre de transport et faciliter les déplacements de tous les habitants du territoire. Il est ainsi nécessaire de développer la desserte des gares par la création de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM). La gare de Saint-Geniès-de-

Malgoirès étant la gare la plus importante du territoire, hors Nîmes, il est donc nécessaire de créer un véritable PEM comportant les aménagements suivants :

- un parking de rabattement offrant tous les équipements utiles aux usagers (création d'ombrières photovoltaïque, vidéo protection, box vélos, bornes de rechargement électriques)
- un cheminement sécurisé entre le parking et la gare
- un apaisement de la circulation par la mise en œuvre d'une zone 30
- la mise en accessibilité et la sécurisation des arrêts de bus et cars

Le montant des travaux est estimé à 890 475 euros HT. L'État et le Département du Gard ont été sollicités pour le financement de cette opération à hauteur de 356 190 € (40%) chacun.

3. La relance sur 2021-2022 et la transformation à l'horizon 2027

a. Le plan national : France Relance

Le plan national France Relance doté de 100 Mds € vise un double objectif : assurer la relance de l'activité pour retrouver le niveau d'avant crise et transformer durablement l'économie française. Il se décline en 3 grands axes :

- L'écologie : rénovation énergétique, densification et renouvellement urbain, décarbonisation de l'économie, économie circulaire et circuits courts, transition agricole, infrastructures et mobilités vertes, technologies vertes
- La compétitivité : fiscalité des entreprises, souveraineté technologique, maîtrise et diffusion du numérique, financement du numérique
- La cohésion : Ségur de la santé, jeunes, sauvegarde de l'emploi, soutien aux personnes précaires, territoires

Dés janv. 2021, Nîmes Métropole a déposé des premiers dossiers au titre de la rénovation énergétique (Hôtel communautaire, bâtiment B46)

b. Le Contrat de Plan État - Région (CPER) 2021/2027

Catalyseur des investissements, le CPER est nécessaire pour élever le niveau d'équipement et accroître l'offre de service dans les territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. Il a vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local.

Afin de préparer la génération de CPER 2021/2027, l'État et la Région ont proposé, dès le dernier trimestre 2019, une stratégie commune, concertée et structurée autour de deux piliers :

- d'une part, la promotion d'un nouveau modèle de développement alliant excellence et soutenabilité,
- d'autre part le rééquilibrage territorial et les solidarités dans les territoires de l'Occitanie.

Sur la période 2021/2027, plus de 5,7 milliards d'euros seront mobilisés en Occitanie via le Contrat de Plan État-Région : plus de 2,9 milliards par la Région Occitanie et près de 2,8 milliards par l'État. Le cadre du futur CPER a été présenté le 9 janvier à Tarbes, avec la signature du protocole de préfiguration du CPER et de l'accord régional de relance.

Des priorités communes

Pour la Région, les choix du CPER s'appuient sur Occitanie 2040, et le Pacte Vert.

Les priorités communes décidées avant la crise COVID sont : la transition écologique, la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, la cohésion sociale et territoriale, la formation professionnelle, la

culture, le patrimoine, le tourisme et le sport, l'attractivité du littoral et des montagnes, l'aménagement numérique, le désenclavement routier et ferroviaire et le canal des deux mers.

La crise Covid-19 conduit la Région et l'État à inclure dans le CPER des opérations liées à la santé, au développement économique, à l'inclusion numérique, aux infrastructures de mobilités.

Signature du CPER à l'automne 2021

A l'issue de la concertation avec les partenaires, le CPER sera soumis à l'approbation du Conseil régional à l'automne 2021.

c. Accord régional de relance État-Région Occitanie 2021-2022

Pour assurer une réalisation rapide des projets face à la crise du Covid-19, la Région a signé avec l'État un Accord régional de relance, mis en œuvre de 2021 à 2022 et qui s'intégrera au Contrat de Plan État-Région 2021-2027. Orienté sur le soutien à l'emploi, la relance de l'économie, la cohésion sociale et le rééquilibrage territorial, il mobilise plus de 1,7 milliard d'euros en 2021 et 2022, dont 860 millions de la Région et 900 millions de l'État (crédits territorialisés de la Relance).

Les financements « Relance » passent notamment par des appels à projets et de nouveaux outils, comme des aides à la rénovation énergétique des bâtiments publics, les « Territoires d'industrie », la création de l'opérateur régional foncier F'OCCAL pour accompagner la restructuration des commerces de proximité et de l'artisanat des centres villes des moyennes et petites villes.

d. REACT-EU, l'instrument de relance de l'Union européenne 2021-2022-2023

Le plan national et le plan régional se déploient en synergie avec REACT-EU, l'instrument de relance de l'Union européenne annoncé par la Commission européenne.

Doté de 47,5 Mds€ au niveau européen, REACT-EU se traduira par des ressources complémentaires dans les programmes européens régionaux pour soutenir en priorité la transition énergétique et numérique, la revitalisation de secteurs clés de l'économie régionale fortement impactés par la crise comme le tourisme, la recherche sur les énergies renouvelables et la santé, et l'accès aux services sociaux et de santé ainsi que le développement des PME et la préservation de l'emploi, en particulier pour les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité.

L'enveloppe REACT EU qui doit être intégrée dans un axe spécifique des PO LR et MP représente

200 Md'€ pour l'OCCITANIE sur la période 2021/2023 (Ouverture guichet mars/avril 2021).

SPORTS

1. Tendre vers l'exemplarité en termes d'équité, de cohésion et de solidarité : pour une Agglomération solidaire et conviviale en renforçant les solidarités territoriales et le « vivre ensemble »

Une Communauté d'Agglomération soudée autour de valeurs partagées, où il fait bon vivre, une Agglomération équitable, c'est mettre l'humain au cœur des projets et des réalisations. « Mieux vivre ensemble », c'est : encourager les initiatives créatrices d'ouverture culturelle, favoriser la pratique du Sport, créer du lien social et permettre à chacun d'accéder aux services, vecteurs d'intégration, d'identité et d'épanouissement personnel.

2. Favoriser la pratique de disciplines sportives pour tous les publics

Afin d'assurer un développement qui garantisse aux générations présentes et futures, le maintien et l'amélioration du « bien vivre ensemble », Nîmes Métropole, dans l'ensemble de ses politiques publiques, doit tendre vers l'exemplarité en termes d'équité, de cohésion et de solidarité.

a. Des équipements communautaires sportifs qui répondent aux besoins et aux attentes des habitants

Nîmes Métropole entend optimiser l'offre de services à ses habitants, en articulant un maillage de petits équipements, notamment par l'octroi de Fonds de Concours, et en construisant des équipements communautaires.

Le Complexe Nautique NEMAUSA : activités sportives, éducatives, de loisirs

NEMAUSA, ouvert en 2007, combine l'activité sportive, éducative et de loisirs. Le programme d'équipement répond aux besoins des habitants de l'Agglomération. Cet équipement est « ouvert à tous », grâce à son accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le délégataire VERT MARINE, entreprend une réelle démarche environnementale, en respectant les normes AFNOR et HQE, et en maîtrisant l'utilisation des produits nettoyants.

La fréquentation 2020 est de 131 441 entrées, en raison de la fermeture de NEMAUSA durant la période de crise sanitaire mondiale

Un Marché de transport des scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2011, Nîmes Métropole, dans le droit fil des orientations de développement durable de son Agenda 21, a mis en place un Marché de transport des élèves de primaire, vers NEMAUSA. Ce Marché permet d'optimiser le coût des transports.

b. Une Agglo sportive

Le sport, qu'il soit de loisir ou de compétition, représente un vecteur de valeurs en résonance avec les principes du développement durable. La priorité de Nîmes Métropole est de faciliter la pratique d'activités sportives en favorisant l'accès de ses habitants aux équipements.

Des Fonds de Concours pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Nîmes Métropole a la possibilité d'attribuer à ses communes membres, des Fonds de Concours. Ils sont une forme de redistribution financière. Les critères d'attribution des Fonds de Concours, définis par voie délibérative en 2006, ont été revus en 2012, puis actualisés au 1er janvier 2017.

En 2020, Nîmes Métropole a attribué des Fonds de Concours :

- A la commune de Saint-Côme-et-Maruéjols, pour la rénovation des équipements sportifs. La commune a financé son projet à hauteur de 6 017,25 € HT, sur un total de 8 475,00 € HT.
Participation financière de Nîmes Métropole : 3 008,62 €
- A la commune de Caissargues, pour la création d'un plateau de fitness et musculation au complexe sportif Jean-Philippe LAMOUR. La commune a financé son projet à hauteur de 21 064,00 € HT (sans déduction des autres participations), sur un total de 25 580,00 € HT.
Participation financière de Nîmes Métropole : 10 532,00 €
- A la commune de Garons, pour le réaménagement du stade communal. La commune a financé son projet à hauteur 326 447,00 € HT, sur un total de 614 100,00 € HT.
Participation financière de Nîmes Métropole : 163 233,50 €.
- A la commune de Saint-Chartes, pour la réalisation d' un espace multisports. La commune a financé son projet à hauteur 36 798,00 € HT, sur un total de 46 796,00 € HT.
Participation financière de Nîmes Métropole : 18 398,00 €.

En incitant les Communes à prendre en compte le développement durable dans leurs projets de construction, Nîmes Métropole s'assure de la durabilité et de la performance des nouvelles constructions ou des réhabilitations des équipements sportifs du territoire. Ainsi, pour chacun des dossiers l'accent est mis sur plusieurs critères en fonction du projet : accessibilité, modes doux, maîtrise des consommations en énergie et eau, choix des matériaux, terrain végétal, intégration paysagère, chantier vert, emploi de personnes en situation de handicap, etc.

Les projets portés par la Direction des Sports

Nîmes Métropole est partenaire de grands événements sportifs dont certains ont été annulés durant cette période de crise sanitaire.